

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 14 JANVIER 2014

VOLUME 155

**ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,  
Me EDITH-FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me ANTONIETTA MELCHIORRE pour M. Guy Gionet  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour  
l'Association de la construction du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction  
Me SYLVAIN DESLAURIERS, Me LAURENT THEMENS et Me  
ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	8
GUY GIONET	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	11

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-62	Engagement de Me André Ryan de fournir la date exacte du désinvestissement total et complet de la SOLIM dans Marina St-Sulpice / Marina Brousseau pour compléter la pièce 112P-1214
	170

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
112P-1207.1 : Écoute électronique 08-0469_692 du 4 février 2009	50
112P-1207.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469_692 du 4 février 2009	50
112P-1208.1 : Écoute électronique 08-0469_2056 du 3 avril 2009	81
112P-1208.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2056 du 3 avril 2009	81
112P-1209.1 : Écoute électronique 08-0469_2153 du 9 avril 2009	94
112P-1209.1 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2153 du 9 avril 2009	94

112P-1210.1 :	Écoute électronique 08-0469_2149 du 8 avril 2009	133
112P-1210.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2149 du 8 avril 2009	133
112P-1211.1 :	Écoute électronique 08-0469_2639 du 28 avril 2009	143
112P-1211.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2639 du 28 avril 2009	143
112P-1212 :	Désinvestissement total de Marina Brousseau du 14 décembre 2007	162
112P-1213 :	Autorisation d'investissement pour l'agrandissement de la Marina Brousseau de SOLIM le 28 mars 2008	163
112P-1214 :	Désinvestissement total de la Marina St-Sulpice (Brousseau) par le Fonds de solidarité FTQ du 11 novembre 2011	166

112P-1215 :	Autorisation d'investissement du Club Med aux Bahamas par Fondim du 28 août 2008	175
112P-1216.1 :	Écoute électronique 08-0469_1732 du 20 mars 2009	180
112P-1216.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_1732 du 20 mars 2009	180
112P-1217.1 :	Écoute électronique 08-0469_2046 du 3 avril 2009	209
112P-1217.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2046 du 3 avril 2009	209

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14ième) jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
8 s'identifier, je vous prie?

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Alors, bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

11 Me EDITH-FARAH ELASSAL :

12 Bonjour. Edith-Farah Elassal pour la Commission.

13 Me ANTONIETTA MELCHIORRE :

14 Bonjour. Antonietta Melchiorre pour le témoin  
15 monsieur Guy Gionet.

16 Me SIMON LAROSE :

17 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du  
18 Québec.

19 Me PIERRE HAMEL :

20 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la  
21 construction du Québec.

22 Me MÉLISSA CHARLES :

23 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
24 construction du Québec.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
3 l'Association des constructeurs de routes et grands  
4 travaux du Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
7 constructeurs de routes et grands travaux du  
8 Québec.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
11 Québec.

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du  
14 Québec.

15 Me ROBERT LAURIN :

16 Bonjour. Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

17 Me SYLVAIN DESLAURIERS :

18 Sylvain Deslauriers pour le Fonds de solidarité.  
19 Bonjour, Madame. Bonjour, Monsieur.

20 Me LAURENT THEMENS :

21 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de  
22 solidarité.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

25

1 Me PIERRE POULIN :

2 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des  
3 poursuites criminelles et pénales.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Madame la Greffière.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Monsieur Gionet, si vous voulez vous lever debout  
8 pour être assermenté, s'il vous plaît.

9 M. GUY GIONET :

10 Oui. Bonjour.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Vous levez.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Levez-vous debout.

15 M. GUY GIONET :

16 Oui.

17

18

19

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14ième) jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY GIONET, consultant

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[1]** Alors, merci beaucoup, Madame la Greffière.

12 Bonjour, Monsieur Gionet.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Avant de poursuivre votre témoignage, je veux  
15 seulement revenir sur certains éléments hier qu'on  
16 a discuté en fin de journée. On a écouté... on a  
17 entendu monsieur Accurso, dans une écoute  
18 électronique provenant du projet Diligence qui  
19 était datée du dix-neuf (19) janvier deux mille  
20 neuf (2009), donc un peu avant la tempête  
21 médiatique, si on peut la qualifier d'ainsi, dans  
22 laquelle monsieur Accurso vous dit qu'il ne veut  
23 pas du tout faire affaire avec les Magi maintenant  
24 qu'ils sont dans le dossier.

25

Lors de cette conversation-là le dix-neuf

1 (19) janvier deux mille neuf (2009), savez-vous  
2 exactement qui est Tony Magi? Je parle... je veux  
3 dire ici au niveau de son implication ou ses liens  
4 avec le crime organisé.

5 R. En fait, je connais pas Tony Magi, je connaissais  
6 les deux frères. Je pense, ils sont trois frères,  
7 deux frères qui étaient directement liés à la  
8 construction. Et les Magi, c'étaient les deux  
9 frères qui sont reliés dans la construction  
10 directement, donc...

11 Q. **[3]** O.K. Dans ce dossier-là, est-ce que Tony Magi  
12 était impliqué ou c'étaient plutôt les deux frères?

13 R. C'étaient les deux frères. J'ai compris plus tard  
14 qu'il était aussi indirectement lié avec les deux  
15 frères.

16 Q. **[4]** Oui parce que monsieur Accurso semble...

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[5]** C'est la présence de Tony qui semble causer  
19 problème.

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[6]** Est-ce que vous saviez que... est-ce que vous  
22 saviez à ce moment-là que, le onze (11) août deux  
23 mille huit (2008), monsieur Tony Magi avait été  
24 victime d'une tentative de meurtre? Est-ce que vous  
25 saviez ça à ce moment-là?

1 R. Oui, dans les journaux, je l'ai appris dans les  
2 journaux. C'est à cette période-là que je lui avais  
3 redemandé d'ailleurs s'il était pas approprié de  
4 faire des enquêtes, des analyses plus poussées sur  
5 les débiteurs et les... les partenaires.

6 Q. **[7]** Vous avez demandé ça à qui?

7 R. À monsieur Lavallée.

8 Q. **[8]** Qu'est-ce que vous avait répondu monsieur  
9 Lavallée?

10 R. Bien, en principe, comme je l'ai mentionné hier,  
11 que le bilan social était là pour faire le travail  
12 de vérification.

13 Q. **[9]** Mais, vous nous avez quand même mentionné hier  
14 qu'à deux reprises - j'imagine, c'est une de ces  
15 deux fois-là - ...

16 R. Oui.

17 Q. **[10]** ... vous avez suggéré à monsieur Lavallée  
18 peut-être de... de bonifier l'enquête derrière le  
19 bilan social. Et quelle a été sa réponse à ce  
20 moment-là?

21 R. Bien, que le bilan social est là pour faire ce  
22 travail-là et que je devais me concentrer sur  
23 l'immobilier, structurer l'immobilier de façon à  
24 protéger le capital et le rendement, et que le  
25 bilan social, s'il y a de quoi d'important, il va

1 le ressortir.

2 Q. **[11]** O.K. Donc, en d'autres termes, que c'était  
3 « mêlez-vous de vos affaires, contentez-vous de  
4 faire votre travail qui est de structurer les  
5 projets, les ententes, de façon à protéger les  
6 actionnaires » et, en d'autres termes, de pas vous  
7 immiscer dans tout ce qui peut être politique,  
8 comme on a qualifié de politique, c'est-à-dire  
9 l'influence qu'il peut y avoir de part et d'autre.

10 R. Que c'était pas partie, effectivement, de mon  
11 mandat de... de président, de... de demander,  
12 effectivement, des enquêtes indépendantes autres  
13 que celui du bilan social.

14 (09:41:53)

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Q. **[12]** Donc, il vous a spécifiquement demandé ça  
17 relativement aux Magi et à Denis Vincent?  
18 Relativement à Denis Vincent?

19 R. Denis Vincent... en fait, il a demandé ça... c'est  
20 moi qui a demandé à...

21 Q. **[13]** C'est-à-dire Marina Brousseau.

22 R. C'est moi qui a demandé, et dans cette période-là,  
23 mais j'ai pas fait pointer aucun dossier, j'ai  
24 demandé : « Compte tenu... » Évidemment, mon début  
25 de ma fonction comme président : « Devrait-on

1 mettre en place des nouvelles structures d'enquête,  
2 de vérification des débiteurs et des partenaires? »

3 Donc...

4 Q. **[14]** O.K.

5 R. ... dans la période de Marina Brousseau et dans la  
6 période de... comme on vient de le mentionner,  
7 j'avais redemandé : « Est-il approprié de... de  
8 demander d'aller plus loin dans l'analyse de  
9 vérifications des débiteurs et des partenaires? »

10 Q. **[15]** Donc, ce que vous nous dites, là...

11 R. Oui.

12 Q. **[16]** ... maître Tremblay vous a dit : « Est-ce que  
13 vous l'avez demandé relativement aux Magi? Et vous  
14 dites, oui. » Puis là vous venez de me dire, non,  
15 vous l'avez pas demandé relativement à des dossiers  
16 spécifiques, mais de façon générale.

17 R. Bien, ce que je...

18 Q. **[17]** Est-ce qu'on...

19 R. Je m'excuse, Madame la Présidente, je ne voulais  
20 pas dire que je l'ai fait strictement pour Magi,  
21 mais on comprend bien que c'était l'ensemble des  
22 partenaires, pas seulement que Magi. Je voulais  
23 qu'il y ait une politique qui s'établisse à tous  
24 les partenaires que...

25 Q. **[18]** Mais, plus spécifiquement, l'avez-vous fait

1           relativement au Magi et l'avez-vous fait  
2           relativement... Bien, premièrement, cette question-  
3           là. L'avez-vous fait...

4       R. Non, je l'ai pas fait directement pour Magi. Dans  
5       cette période-là, j'ai dit, on devrait à ce moment-  
6       là, compte tenu de ce qu'on lit... évidemment, on  
7       me dit : « Ah! c'est une erreur sur la personne, il  
8       faut pas paniquer avec ça. » On essaie de me  
9       rassurer. Alors, j'insiste : « Est-ce qu'on devrait  
10      pas, à tout le moins, continuer à faire des  
11      enquêtes un peu plus poussées sur les débiteurs? »  
12      Donc, c'était... c'est incluant Magi, mais c'était  
13      pour s'appliquer pour l'ensemble des nouveaux  
14      partenaires chez SOLIM.

15      Q. **[19]** Mais vous aviez mentionné Magi?

16      R. Oui.

17      Q. **[20]** Puis vous aviez mentionné la Marina Brousseau?

18      R. La Marina, évidemment, c'est beaucoup avant, la  
19      Marina Brousseau, c'est au tout début. Compte tenu  
20      de la polémique...

21      Q. **[21]** Oui, puis le poste de monsieur Thériault...  
22      monsieur Marion.

23      R. Marion. Oui. Alors, plus près, évidemment, donc  
24      deux mille quatre (2004), compte tenu de la  
25      polémique autour de... de la Marina : « Serait-on

1            opportun de mettre en place une structure de  
2            vérifications autre sur les débiteurs puis les  
3            partenaires? » Donc, je l'ai fait à deux reprises,  
4            cette période-là et la période de Magi.

5            Me SIMON TREMBLAY :

6            Q. **[22]** Quand monsieur Lavallée refuse votre  
7            proposition, est-ce qu'il semble écarter du revers  
8            de la main de façon sournoise ou il est plutôt  
9            direct, en disant : « Oublie ça », puis de façon  
10           autoritaire et de façon indicative?

11           R. Bien, en fait, je l'ai... je sais pas si j'ai été  
12           assez clair. Monsieur Lavallée était mon patron,  
13           enfin, il se positionnait très bien comme étant mon  
14           patron immédiat en autorité sur moi, il dit que :  
15           « Les bilans sociaux (sic) ça se relève pas de toi,  
16           ça relève, évidemment, du Fonds. On fait le  
17           travail, s'il y a de quoi ça va sortir, alors  
18           continue à t'impliquer dans l'immobilier, à  
19           structurer le dossier immobilier. Implique-toi pas  
20           dans ce volet-là. » Donc, c'était clair.

21           Q. **[23]** Est-ce qu'il y a moyen de...

22           R. C'était clair, c'est une...

23           Q. **[24]** Allez-y.

24           R. C'était une autorité sur moi puis il dit :

25           « Écoutez, ces... » Il a l'autorité de décider si

1 on fait autre chose ou pas et il y a décidé que  
2 non.

3 Q. [25] Puis, avec monsieur Lavallée, est-ce qu'il y  
4 avait possibilité de pousser, c'est-à-dire de  
5 négocier et de dire : « Écoutez, vous êtes  
6 certain », puis d'insister? Est-ce que vous aviez  
7 le loisir d'insister avec lui, de mettre votre  
8 poing sur la table en disant : « Écoutez, c'est moi  
9 le pdg, il faut faire ça, il faut s'assurer...  
10 c'est une question dans l'intérêt des actionnaires,  
11 dans l'intérêt des investisseurs et tout »? Est-ce  
12 que c'est le genre de conversation que vous pouviez  
13 avoir avec monsieur Lavallée?

14 R. Non. En fait, monsieur Lavallée, juste pour peut-  
15 être mettre dans le contexte, c'est quand même un  
16 Dieu. Le terme est un peu fort, un Dieu à la FTQ et  
17 au Fonds, c'est quelqu'un de très très puissant. Il  
18 est là depuis le début de la création du Fonds. Il  
19 dit que c'est une personne qui a aidé à structurer  
20 le Fonds, qui a monté le Fonds, alors c'est son  
21 bébé. C'est quelqu'un de très puissant. Donc je  
22 n'ai aucune impression que je peux l'influencer sur  
23 cette décision-là. Je le comprends comme étant un  
24 ordre et se positionne comme mon patron puis il le  
25 dit.

1 Q. [26] Puis si vous le contestez, vous remettez en  
2 question les décisions, sa façon de faire, c'est  
3 quoi les conséquences pour vous? Comment... Qu'est-  
4 ce que vous pensiez qui allaient êtres les  
5 conséquences pour vous à ce moment-là si vous  
6 insistiez puis vous mainteniez votre bout, puis que  
7 vous essayez de le faire changer d'idée puis vous  
8 vous obstinieiez avec carrément?

9 R. Bien je pense, j'aurai été tout simplement mieux de  
10 démissionner puis trouver un emploi ailleurs, c'est  
11 tout. Les points de discussion importants où je  
12 pouvais pas évidemment lui accorder quoi que ce  
13 soit c'est sur le capital de rendement, s'il me  
14 confirme à chaque fois qu'on se parle que c'est mon  
15 volet et c'est ma responsabilité, bien je peux pas  
16 concéder si un dossier correspond pas à des  
17 critères de rendement et de capital.

18 Et ça il y a eu plusieurs discussions  
19 importantes, il y a des dossiers qui a pas  
20 fonctionné à cause de ça, parce qu'il pouvait pas  
21 dire que j'étais de mauvaise foi. C'est une  
22 question de fait. Surtout qu'on utilise de  
23 l'expertise externe pour valider évidemment le  
24 risque sur le capital et le rendement potentiel,  
25 bien c'est des trucs ça il acceptait, il a toujours

1           accepté, mais tout le volet qui entourait les  
2           autres éléments que le capital puis le rendement  
3           j'avais pas de mot à dire.

4           (09:47:45)

5           M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

6           Q. **[27]** Mais vous nous avez dit hier que vous en avez  
7           lu quand même plusieurs bilans sociaux vous?

8           R. Oui.

9           Q. **[28]** Bon et que vous avez jamais vraiment remarqué  
10          de mention quelconque par rapport à une  
11          préoccupation sur la réputation des partenaires  
12          avec qui vous étiez en train de faire affaire.  
13          Donc, de conclure que le bilan social c'était sa  
14          tâche de vérifier de telle réputation, vous avez  
15          aucune preuve de ça, là, vous prenez la parole de  
16          monsieur Lavallée, mais vous savez très bien qu'on  
17          fait pas en (inaudible), on a déposé en preuve hier  
18          le bilan social de la Marina Brousseau, là, où on  
19          pensait peut-être qu'il y avait de la mauvaise  
20          fréquentation. Dans le bilan social qu'on a vu  
21          hier, il y a absolument rien qui semble faire  
22          allusion qu'on a vérifié les mauvaises  
23          fréquentations de cette marina.

24                        Donc, vous avez, là, une preuve assez  
25          concrète que dans la Marina Brousseau, là, on

1           aurait pu s'inquiéter, on s'en est même pas  
2           intéressé dans le bilan social.

3                        Donc, quand vous vous faites répondre par  
4           monsieur Lavallée : « C'est le bilan social qui  
5           fait ça. » Vous avez quand même, en tout cas, du  
6           moins une preuve tangible que dans un dossier où il  
7           y avait de tels risques, qu'on en avait même pas  
8           fait aucune allusion. Et vous avez pas poussé plus  
9           loin en disant : « Monsieur Lavallée, êtes-vous sûr  
10          qu'on le fait dans le bilan social? », parce que  
11          dans les faits on le fait pas?

12          R. Non, j'ai pas poussé davantage.

13          Q. **[29]** Avec les frères Magi avec qui vous avez fait  
14          affaire, là, vous dites : « Je fais affaires avec  
15          les deux frères », vous êtes-vous au moins  
16          intéressé à savoir si ces deux frères-là avaient  
17          toujours des liens avec l'autre frère qui était pas  
18          nécessairement sur le bon côté de la force si on  
19          veut?

20          R. Bien en fait je connaissais pas même le frère qui  
21          était pas du bon côté de la force, c'est pas un  
22          milieu que je connais. Donc, pour moi ça sonnait  
23          aucune cloche.

24          Q. **[30]** Mais vous nous avez dit que vous le saviez  
25          dans le journal...

1 R. Oui.

2 Q. **[31]** ... que cet homme-là avait fait l'objet d'un  
3 attentat?

4 R. Oui.

5 Q. **[32]** Donc, là, vous faites affaires avec ces deux  
6 autres frères, c'est ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[33]** Puis vous ne posez pas de questions à ces deux  
9 personnes-là à savoir s'il peut y avoir un lien  
10 entre le Magi qui s'est fait attaquer puis les deux  
11 avec qui vous vous apprêtez à faire affaires?

12 R. Oui. Alors, ça c'est le dossier qu'on a vu hier, le  
13 dossier de LaSalle, évidemment qui a pas abouti.

14 Q. **[34]** Non, non?

15 R. Mais oui c'est une préoccupation et c'est pour ça  
16 évidemment que j'ai pointé davantage peut-être le  
17 besoin de faire ces vérifications-là puis toujours  
18 avec la confirmation que...

19 Q. **[35]** Qu'il fallait pas aller plus loin de la part  
20 de monsieur Lavallée, mais avec ces gens-là  
21 principaux, avec ces deux personnes-là est-ce que  
22 vous leur avez parlé quand même de l'aspect  
23 réputationnel qui est dans le dossier, puis c'est  
24 quoi leur lien qu'ils avaient encore avec le Magi  
25 qui s'était fait attaquer?

1 R. Les deux personnes, vous parlez des deux frères?

2 Q. **[36]** Oui, c'est ça?

3 R. Bien c'est ça. Eux me disaient : « C'est une erreur  
4 sur la personne, il a rien à se reprocher », mais  
5 évidemment c'est des frères.

6 Q. **[37]** Et vous vous êtes arrêté, là, quelqu'un se  
7 fait tirer dessus puis c'est une erreur sur la  
8 personne, c'est il y a rien à se reprocher du tout.  
9 C'est ça que dans les faits vous vous êtes arrêté  
10 après qu'on vous ait dit ceci?

11 R. Oui.

12 Q. **[38]** Et que monsieur Lavallée vous a dit de ne pas  
13 vous préoccuper...

14 R. C'est ça.

15 Q. **[39]** ... c'est le bilan social qui s'occupe de la  
16 réputation. Alors, que vous avez aucune preuve  
17 qu'il le fait dans un dossier très concret?

18 R. Aucune preuve.

19 Q. **[40]** J'imagine (inaudible).

20 R. Vous avez raison. J'ai aucune preuve qu'il le  
21 faisait, même si c'est pas marqué, c'est pas parce  
22 que c'est pas marqué qu'on vérifie pas. Alors,  
23 c'est des éléments qui fait partie évidemment de  
24 nos vérifications, mais j'avais aucune preuve, vous  
25 avez raison.

1 Q. **[41]** Dans un dossier concret comme la Marina  
2 Brousseau où on a des... des rumeurs de mauvaise  
3 fréquentation. S'il y a une place où ça aurait dû  
4 apparaître dans un bilan social, si on faisait  
5 cette vérification-là, c'est bien, là. Or, là, il y  
6 a absolument rien dans ça dans le document qui a  
7 été déposé?

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[42]** Donc, on peut penser que le bilan social ne  
10 visait pas, en tout cas, ne couvrait pas tant que  
11 ça la vérification de la réputation de vos  
12 partenaires, probablement pas, du moins  
13 certainement pas pendant... pendant toutes ces  
14 années-là.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[43]** Est-ce qu'on peut dire, dans le fond, avant le  
17 scandale médiatique qui va débiter, là, fin  
18 février, début mars avec notamment les factures de  
19 monsieur Dupuis, il va avoir d'autres, il va avoir  
20 beaucoup d'articles tant en mars qu'en avril,  
21 qu'avant ce moment-là la notion de risque  
22 réputationnel n'était pas vraiment une notion  
23 importante à la SOLIM qui était considérée?

24 R. Le risque réputationnel était pas considéré à la  
25 SOLIM dans la mesure où la SOLIM devait s'occuper

1 par son mandat spécifique de l'immobilier, je veux  
2 pas dire que le risque réputationnel n'a jamais été  
3 important, mais c'était pas un élément, je ne veux  
4 pas dire que le risque réputationnel n'a jamais été  
5 important, mais ce n'était pas un élément qu'on se  
6 penchait, puis qu'on vérifiait, puis qu'on  
7 contrôlait, parce que ça faisait partie du bilan  
8 social, même évidemment, comme vous le mentionnez,  
9 qu'il y avait beaucoup de... était très arrondi  
10 comme enquête. Donc, SOLIM ne s'occupait pas du  
11 côté crise médiatique et évidemment, avant la crise  
12 médiatique, du risque réputationnel par rapport aux  
13 dossiers qu'on faisait.

14 Q. **[44]** Et quand vous dites que, de toute façon, à la  
15 question de monsieur le commissaire Lachance, que,  
16 de toute façon, l'entente n'a pas abouti avec les  
17 Magi, vous êtes d'accord avec moi que la raison, la  
18 seule raison pourquoi cette entente-là n'a pas  
19 abouti avec les Magi, ce n'est pas parce qu'il y  
20 avait un risque réputationnel avec Tony Magi, mais  
21 c'est bel et bien parce que monsieur Accurso a  
22 dit : « Je n'embarque pas », et à ce moment-là, le  
23 deal était mort?

24 R. Oui, on l'a vu d'ailleurs hier dans l'écoute où  
25 monsieur Accurso s'est prononcé très clairement

1 qu'il débarquait du dossier, puis que le dossier ne  
2 se ferait pas. Donc le dossier est mort là.

3 Q. **[45]** Ça ne s'est pas fait?

4 R. Oui.

5 Q. **[46]** Donc, conséquemment, le dossier ne s'est pas  
6 fait?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[47]** Avant de poursuivre toujours, je veux revenir  
9 maintenant, à moins que...

10 (9:53:01)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[48]** Parce que monsieur Accurso l'a décidé?

13 R. Oui, parce que monsieur Accurso ne voulait plus  
14 être présent. Et si, effectivement, c'est lui qui  
15 avait commencé à mener le dossier, puis on continue  
16 avec un autre partenaire, ça a été très, très, très  
17 mal vu.

18 Q. **[49]** Alors, si je comprends bien, Monsieur Gionet,  
19 ce que vous nous dites depuis hier, c'est que  
20 monsieur Accurso avait beaucoup de place à la  
21 SOLIM, il avait ses entrées directement un peu  
22 partout. Vous nous avez dit aussi que vous ne  
23 vouliez pas lui déplaire...

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[50]** ... parce que c'était une personne qui avait

1 beaucoup d'influence et, dites-vous, il était là  
2 historiquement depuis la nuit des temps. Et vous  
3 nous avez dit aussi que, vous venez de nous dire  
4 que monsieur Lavallée, évidemment, était une  
5 personne très puissante. Alors, si je comprends  
6 bien, vous, comme président-directeur général de la  
7 SOLIM, quand monsieur Lavallée parlait ou que  
8 monsieur Accurso parlait, vous aviez peu de  
9 pouvoir?

10 R. J'avais peu de pouvoir...

11 Q. **[51]** Ou pas de pouvoir?

12 R. ... autre que, évidemment, le volet capital et  
13 rendement.

14 Q. **[52]** Autre que celui d'entériner leurs volontés?

15 R. Autre d'entériner les volontés, on comprend que le  
16 volet immobilier, c'est vraiment nous qui  
17 contrôlait la structuration...

18 Q. **[53]** Je comprends.

19 R. ... et demandes, et tout ça. Mais dire, je regarde  
20 ou pas tel dossier, lorsque monsieur Accurso ou  
21 Lavallée nous demandait de regarder des dossiers,  
22 on le regardait. On comprenait l'importance  
23 évidemment pour SOLIM et le pouvoir que monsieur  
24 Lavallée avait sur SOLIM que je devais regarder les  
25 dossiers. Donc, quand monsieur Accurso parlait,

1 c'est presque toujours...

2 Q. **[54]** Vous exécutiez ce que monsieur Accurso voulait  
3 et ce que monsieur Lavallée voulait?

4 R. C'est que les deux étaient au courant. Quand  
5 monsieur Accurso apportait des dossiers, c'est des  
6 dossiers où monsieur Lavallée était déjà au  
7 courant. Donc, c'était relativement la même voix.

8 Q. **[55]** C'est ce que je dis. Donc, vous n'aviez pas de  
9 décision à prendre quand l'un ou l'autre des... ou  
10 les deux ensemble décidaient quelque chose?

11 R. Toujours dans le cadre où je suis capable de  
12 démontrer que l'investissement correspond aux  
13 critères de protection de capital et rendement.  
14 Donc, il y a des dossiers qui n'ont pas été faits,  
15 qui ne correspondaient pas à ces critères-là. Mais  
16 est-ce que je pouvais dire « non, je ne vais pas  
17 analyser le dossier, ça ne m'intéresse pas » quand  
18 monsieur Lavallée me le demandait ou monsieur  
19 Accurso, non, je devais les analyser.

20 Q. **[56]** Ce que vous nous dites, c'est que c'est déjà  
21 arrivé où monsieur Accurso voulait quelque chose ou  
22 monsieur Lavallée voulait quelque chose, mais que  
23 vous les avez convaincus que ce n'était pas un bon  
24 placement?

25 R. Oui.

1 Q. **[57]** Quels dossiers?

2 R. Bien, des dossiers, par exemple, d'investissement  
3 privé dans des centres de soccer, par exemple,  
4 intérieur.

5 Q. **[58]** Des centres de quoi?

6 R. Fait du football à pied, du soccer...

7 Q. **[59]** Oui. O.K. Du soccer. O.K.

8 R. ... intérieur.

9 Q. **[60]** O.K.

10 R. Donc, faire un espèce de projet sportif, mais privé  
11 qu'il louerait à différentes entités, dont les  
12 villes. Il y avait un immense projet  
13 récréotouristique dans le coin de Mirabel très  
14 important où je ne voyais pas évidemment la  
15 rentabilité. J'essaie de me souvenir rapidement,  
16 mais il y a certains dossiers. Mais je ne le voyais  
17 pas comme étant très choquant pour eux, dans la  
18 mesure où on comprend que...

19 Q. **[61]** O.K. Donc, je comprends que vous agissiez plus  
20 comme conseiller, c'est ça?

21 R. Mais il fallait que non seulement que je conseille  
22 mais il fallait que je le fasse.

23 Q. **[62]** Oui, je comprends.

24 R. Il fallait que je le structure donc...

25 Q. **[63]** Je comprends ça.

1 R. ... je comprenais, effectivement, que ils n'ont  
2 jamais dit : « Le rendement est pas important, le  
3 capital est pas rendement. Le capital est pas  
4 important et le rendement est pas important » étant  
5 d'accord avec le fait qu'il fallait qu'on protège  
6 les deux puis je comprenais que c'était aussi sa  
7 façon de dire : « Écoutez, on fait beaucoup de  
8 dossiers ensemble. », « on va en faire beaucoup,  
9 pourquoi? Parce que regardez mes rendements  
10 historiques, je suis bon avec, bon partenaire.  
11 Regardez ce que j'ai fait. ». Donc, à quelque part,  
12 pour un dossier, il voulait pas risquer,  
13 évidemment, cette réputation-là donc dans les deux  
14 cas il était très attentif au fait que le risque de  
15 rendement et perte le capital est important dans  
16 ces dossiers-là. Donc il était réceptif à cette  
17 analyse-là, à ces recommandations-là.

18 Q. **[64]** C'est bien ce que je dis.

19 R. Oui.

20 Q. **[65]** Vous lui recommandiez des choses.

21 R. Oui.

22 Q. **[66]** Et c'est lui qui prenait la décision en bout  
23 de ligne parce que s'il avait décidé de le faire  
24 quand même, vous l'auriez fait.

25 R. Bien, écoutez, je... c'est important, j'insiste

1 peut-être, là, beaucoup, là, mais j'ai toujours  
2 refusé de faire des dossiers qu'il n'y avait pas  
3 de, le capital était pas protégé, le rendement  
4 était pas protégé et la décision revenait toujours  
5 au conseil d'administration.

6 Q. **[67]** O.K.

7 R. Je comprends que le conseil d'administration, comme  
8 je l'ai dit hier, ont toujours approuvé tous les  
9 dossiers, ça démontre peut-être la puissance,  
10 évidemment, l'importance de monsieur Lavallée au  
11 Fonds, à la SOLIM, au Fonds et à la FTQ.

12 Q. **[68]** O.K.

13 (09:58:39)

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[69]** Ça va? Donc dernier point avant de poursuivre  
16 avec les questions que j'avais à vous poser. Madame  
17 Blanchette, si vous pouviez exposer, là, l'onglet  
18 5, les transcriptions seulement donc de la  
19 conversation entre monsieur Accurso et Gionet du  
20 cinq (5) février deux mille neuf (2009) qui a été  
21 coté hier, mais la cote m'échappe.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1206.2.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[70]** Merci. 1206.2.

1 R. Je m'excuse, c'est quel?

2 Q. [71] C'est l'onglet 5. On l'a écouté hier, c'est la  
3 conversation dans laquelle monsieur Accurso, là,  
4 vous avez de nouvelles... Oui. C'est dans la  
5 feuille mobile...

6           Donc c'est la conversation dans laquelle  
7 monsieur Accurso vous dit de ne pas faire affaire  
8 avec monsieur Borsellino, il compare... Parce qu'il  
9 vous demande « Il y a deux Joe Borsellino, il y a  
10 celui du Groupe Petra, de Saputo, puis il y a  
11 l'autre Joe Borsellino de Garnier. » et donc  
12 lorsque vous identifiez bien que c'est lui de  
13 Garnier, bien il vous dit de ne pas faire affaire  
14 avec lui et, là, c'est la suite de la conversation  
15 sur laquelle je veux insister donc si on va à la  
16 ligne 26, à la deuxième page, Madame Blanchette, je  
17 vous donne quelques secondes pour le relire, dans  
18 le contexte, c'est que vous dites : « Bien, oui, il  
19 faut pas que je le... Oui, je dois pas faire  
20 avec... », mais vous dites que vous avez comme pas  
21 trop le choix de le rencontrer parce que c'est le  
22 grand chum à Jocelyn Dupuis, ou le « meilleur  
23 chum... » pour reprendre les propos de monsieur  
24 Accurso « ... à Jocelyn Dupuis ».

25           Donc prenez quelques secondes pour relire

1 les lignes 26 à 33, juste pour vous mettre dans le  
2 contexte.

3 R. Hum, hum.

4 Q. [72] O.K. Expliquez-moi, parce qu'à ce moment-là,  
5 on est le cinq (5) février deux mille neuf (2009).  
6 Monsieur Dupuis n'est plus le directeur général de  
7 la FTQ Construction depuis le douze (12) novembre,  
8 douze (12) ou treize (13) novembre mais je pense  
9 que c'est le douze (12) novembre deux mille huit  
10 (2008), puis à lire ça il semble, ça semble  
11 important que vous le rencontriez parce que  
12 monsieur Borsellino c'est le meilleur chum à  
13 Jocelyn Dupuis, vous avez semblé avoir une certaine  
14 crainte, pas des représailles, là, je n'irais pas  
15 jusque là, mais du fait que Dupuis va revenir à la  
16 charge et va insister, il ne sera pas content du  
17 fait que vous rencontriez pas Joe Borsellino.

18 Première question que je vous demande : qui  
19 est le porteur de ballon? Je sais qu'hier vous avez  
20 dit que c'était un projet. Je comprends que c'est  
21 un... C'est pas un projet plutôt, c'est-à-dire que  
22 c'est une première rencontre pour voir s'il y a des  
23 possibilités d'entente sauf qu'on va convenir d'une  
24 chose : vous ne commencerez pas à travailler à  
25 monter des dossiers si vous le savez ultimement

1 qu'ils vont être refusés parce que monsieur  
2 Borsellino et monsieur Dupuis, à ce moment-là dans  
3 l'histoire, ne sont pas nécessairement encore en  
4 très bons termes avec monsieur Lavallée et donc  
5 avec monsieur Accurso. D'ailleurs, je pense que ça  
6 transpire très bien...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[73]** ... de la conversation à l'effet que monsieur  
9 Accurso puis monsieur Borsellino ça fonctionne pas  
10 du tout. Donc est-ce que, hier je vous ai posé la  
11 question, je la repose encore, vous avez sans doute  
12 réfléchi hier soir, est-ce qu'il y a un porteur de  
13 ballon? Est-ce que c'est monsieur Lavallée qui dit  
14 « C'est correct, Jocelyn Dupuis, même si je  
15 m'entends plus avec, même si c'est la guerre, même  
16 s'il y a eu une élection avec un résultat qu'on  
17 peut qualifier de déchirant, est-ce que monsieur  
18 Lavallé est d'accord, selon vous, ou est porteur de  
19 ballon, de mémoire, dans le cadre de cette  
20 rencontre-là? C'est-à-dire pour permettre à Jocelyn  
21 Dupuis que son meilleur chum, monsieur Borsellino,  
22 ou l'un de ses meilleurs chums, toujours selon  
23 Accurso vous rencontre pour éventuellement avoir un  
24 projet de financement? Est-ce que monsieur Lavallée  
25 était au courant?

1 R. Je comprends. Il faut remettre évidemment dans le  
2 contexte où c'est une période où il y avait  
3 vraiment une chicane, une guerre entre monsieur  
4 Lavallée et monsieur Dupuis. C'est une période très  
5 mouvementée où chacun se positionnait. Monsieur  
6 Lavallée était encore présent avec monsieur  
7 Accurso, c'est la continuité. Donc je comprenais  
8 que dans la démarche que monsieur Dupuis tentait de  
9 faire c'est de prendre évidemment ses relations à  
10 la FTQ et positionner ses gens en place dont  
11 monsieur Borsellino.

12 Q. [74] Donc...

13 R. Donc je ne crois pas que monsieur Lavallée était au  
14 courant ou qu'il a donné l'aval à monsieur Dupuis.

15 Q. [75] Parfait, donc ce qui ferait du sens si on  
16 prend le contexte, compte tenu évidemment de ce que  
17 vous venez de décrire. Donc si c'est pas monsieur  
18 Lavallée, est-ce que c'est monsieur Bolduc qui  
19 permet, qui donne l'aval à monsieur Dupuis ou il  
20 vous donne l'aval à vous à ce que monsieur Dupuis  
21 aille voir directement avec son ami, monsieur  
22 Borsellino, pour une première rencontre prospective  
23 pour voir si éventuellement comment ça fonctionne à  
24 la SOLIM. Donc est-ce que monsieur Bolduc est au  
25 courant de ces démarches-là?

1 R. Je crois pas. Non.

2 Q. [76] Mais à ce moment-là, expliquez-moi, hier vous  
3 nous avez dit en début de témoignage que monsieur  
4 Bolduc ou monsieur Lavallée peuvent vous suggérer  
5 d'étudier des dossiers donc permettre à certaines  
6 personnes d'aller vous voir directement. Donc si  
7 c'est pas monsieur Lavallée ni monsieur Bolduc ici  
8 qui permet à Dupuis, pourquoi avez-vous une telle  
9 crainte de ne... vous ne dites pas tout simplement,  
10 non monsieur Borsellino, je veux pas vous  
11 rencontrer, que vous allez le rencontrer, que vous  
12 allez faire une, si on veut, une fausse rencontre  
13 pour, puis essayer de jouer la « game » comme vous  
14 le dites, je vais plutôt jouer la « game » à la  
15 ligne 32 et là monsieur Accurso dit : « puis tu  
16 peux chiâler, tu peux patiner pis toute la  
17 patente ». Donc je comprends moi de votre... de la  
18 conversation que vous allez rencontrer, vous allez  
19 dire des choses un peu dans l... un peu du vent de  
20 façon à gagner du temps puis à dévier si on veut  
21 monsieur Borsellino de la voie qui va le mener à la  
22 SOLIM.

23 Pourquoi avez-vous encore peur de monsieur  
24 Dupuis à ce moment-là si monsieur Lavallée ne le  
25 supporte pas, si monsieur Bolduc ne le supporte

1 pas, qu'ils sont selon vous vos... les deux patrons  
2 qui peuvent peut-être vous suggérer l'étude de  
3 dossier...

4 R. Hum, hum.

5 Q. [77] ... et par surcroît, je vous rappelle que  
6 monsieur Dupuis, ça fait déjà trois mois qu'il est  
7 même plus impliqué à la FTQ Construction.

8 Expliquez-moi pourquoi vous allez le rencontrer,  
9 vous allez faire une rencontre, si je peux utiliser  
10 l'expression « phony », donc factice, c'est-à-dire  
11 juste pour la forme, pour pas frustrer, pour ne pas  
12 fâcher monsieur Dupuis?

13 R. Je comprends que, je pense que je l'ai mentionné  
14 hier, j'ai pas besoin d'une autorisation de la  
15 haute direction pour rencontrer les gens, donc  
16 monsieur Borsellino. Lorsque monsieur Dupuis me  
17 demande de rencontrer monsieur Borsellino, il est  
18 au courant que s'il y a des projets éventuellement,  
19 il devra les faire valider par des... des  
20 instances, soit monsieur Lavallée qui était  
21 toujours à cette période-là, je pense, président...

22 Q. [78] Oui, président du conseil.

23 R. ... alors soit monsieur Lavallée ou une des trois  
24 personnes j'ai mentionnées. Alors si évidemment ça  
25 aboutit éventuellement sur un projet à être

1           présenté et porté par monsieur Dupuis, il aurait dû  
2           à ce moment-là obtenir ces... ces autorisations  
3           d'analyse, mais pas lors de la rencontre. Pas pour  
4           rencontrer quelqu'un.

5           Q. [79] Est-ce qu'on pourrait dire aussi qu'en  
6           contactant monsieur Accurso, en vous informant  
7           auprès de monsieur Accurso, c'est un peu  
8           l'équivalent aussi de s'informer auprès de monsieur  
9           Lavallée? Dans le fond, vous savez que de pas  
10          mettre trop d'efforts sur cette personne-là parce  
11          que, à tout événement, ça passera jamais au  
12          conseil?

13          R. Il m'avait effectivement informé évidemment de la  
14          chicane, la guerre qui semblait s'installer et  
15          que... que Dupuis sans doute va tenter de mettre  
16          évidemment ses joueurs en place et de l'informer  
17          effectivement... de l'informer effectivement  
18          quelles sont les personnes qui me donnaient le  
19          « feedback ». Donc forcément que monsieur Lavallée  
20          était au courant à ce moment-là de cette rencontre-  
21          là et la position de monsieur Accurso était, je  
22          présume, la même que monsieur Lavallée.

23          Q. [80] Monsieur Lavallée.

24          R. Oui.

25          Q. [81] O.K. Parfait. Donc on va, juste il y a une

1 petite coquille hier qui s'était glissée au niveau  
2 du caviardage. Donc on va substituer la  
3 transcription qu'on voit à l'écran avec celle qui  
4 avait été déposée hier s'il vous plaît.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Ça va conserver la même cote?

7 Q. [82] Oui s'il vous plaît.

8 (10:06:38)

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. [83] Si vous avez écouté les travaux du témoignage  
11 de monsieur Dupuis, vous avez pu entendre que  
12 monsieur Dupuis avait des fréquentations qu'on peut  
13 parfois qualifier de douteuses auprès de certains  
14 membres du crime organisé. Est-ce que ces  
15 fréquentations de monsieur Dupuis étaient connues  
16 de vous lorsque vous étiez à la SOLIM? Qu'on savait  
17 que monsieur Dupuis avait des amis spéciaux, si on  
18 veut?

19 R. En fait, l'ami de monsieur Dupuis, qu'il parlait  
20 beaucoup, c'est monsieur Beaulieu. Oui,  
21 effectivement, il était connu qu'il avait eu un  
22 passé... en fait, il était déjà accusé et condamné.  
23 Et la... le débat qu'on a eu sur ce dossier-là, ou  
24 monsieur Beaulieu, c'est à l'effet que, oui, mais  
25 juste à peine. Puis maintenant il est en affaires.

1           Donc...

2           Q. **[84]** Et par rapport à monsieur Desjardins?

3           R. Desjardins, je le connaissais pas du tout.

4           Q. **[85]** Vous saviez pas du tout que monsieur Dupuis...

5           R. Non.

6           Q. **[86]** ... le fréquentait?

7           R. Non. Évidemment, par la suite, vers la fin,  
8           aujourd'hui, quand... évidemment, les journaux ont  
9           sorti, ils ont fait... j'ai fait, évidemment, le  
10          lien avec la compagnie de... de décontamination et  
11          la présence de monsieur Dupuis dans cette  
12          compagnie-là, qui, semble-t-il, était propriétaire  
13          de... un des propriétaires était monsieur  
14          Desjardins.

15          Q. **[87]** Par la suite, mais en deux mille neuf (2009),  
16          que vous êtes à la SOLIM, vous ne savez pas que  
17          monsieur Dupuis peut avoir comme fréquentation  
18          Reynald Desjardins ou d'autres membres des Hells  
19          Angels? Ou des membres Hells Angels?

20          R. C'est-à-dire, je connaissais, évidemment, sa  
21          relation avec monsieur Beaulieu, je connaissais la  
22          relation avec monsieur Bertolo. Je connaissais pas,  
23          évidemment, sa... son lien... je sais qu'il le  
24          connaissait parce que, forcément, avec monsieur  
25          Bertolo qui connaissait monsieur Desjardins, je

1           comprenais, là, que c'était des gens qui se  
2           connaissaient bien.

3           Q. **[88]** Donc, vous saviez que monsieur Dupuis  
4           connaissait monsieur Desjardins, si j'essaie de  
5           comprendre vos phrases un peu?

6           R. Oui, mais ce que j'essaie de vous dire c'est que je  
7           savais pas que monsieur Desjardins était dans le  
8           crime organisé, à cette période-là.

9           Q. **[89]** Donc, vous savez que monsieur Dupuis connaît  
10          monsieur Desjardins mais vous ne savez pas que  
11          monsieur Desjardins est dans le crime organisé à ce  
12          moment-là, c'est ça?

13          R. C'est ça. Oui.

14          Q. **[90]** Mais pourquoi vous vous rappelez que vous  
15          connaissiez quelqu'un, qui s'appelle monsieur  
16          Desjardins, puis, à ce moment-là, vous dites : « Je  
17          savais vraiment pas ce qu'il faisait dans la vie »,  
18          pourquoi vous saviez qu'il connaissait monsieur  
19          Desjardins si vous avez pas rien de particulier à  
20          retenir sur lui?

21          R. Bien, en fait, c'est que... où j'ai fait sa  
22          connaissance c'est que monsieur Bertolo, qui était  
23          des partenaires dans un des dossiers de  
24          développement de terrains, m'a demandé de le  
25          rencontrer parce que c'est quelqu'un qui... qui

1           offrait des services de décontamination de  
2           terrains, il a une société de décontamination.  
3           Alors, j'ai expliqué, évidemment, qu'on est pas  
4           vraiment des donneurs d'ouvrage, on est pas dans la  
5           construction directement, on est des partenaires.  
6           Puis il voulait, évidemment, qu'on encourage son  
7           entreprise dans les autres dossiers qu'on a avec  
8           les autres développeurs, pour la promotion de ses  
9           services de décontamination de terrains.

10          Q. **[91]** Bon. Vous savez que monsieur Bertolo a peut-  
11          être un passé discutable, il vous présente monsieur  
12          Desjardins, si je comprends bien, mais vous ne  
13          savez pas que monsieur Desjardins, lui, a aussi un  
14          passé discutable, c'est ça que vous nous dites?

15          R. Bien, monsieur Bertolo, je savais pas qu'il avait  
16          un dossier discutable. Lorsqu'on a fait le... le  
17          partenariat avec lui, compte tenu ce que j'ai dit,  
18          bilan social des gens, monsieur Lavallée me  
19          recommande le dossier, le bilan social, je  
20          structure les dossiers pour protéger le capital et  
21          le rendement, mais je savais pas que monsieur  
22          Bertolo était quelqu'un de discutable à ce moment-  
23          là.

24          Q. **[92]** Donc, monsieur Lavallée vous a recommandé le  
25          dossier, là, de la décontamination? Monsieur

1 Lavallée? Qu'est-ce que vous voulez me dire?

2 R. C'est-à-dire c'était le dossier de Ville St-Pierre,  
3 qui était avec monsieur Bertolo.

4 Q. [93] Oui, puis c'est monsieur Lavallée qui vous  
5 avait...

6 R. Oui.

7 Q. [94] ... recommandé de le regarder un peu.

8 R. Oui.

9 Q. [95] Est-ce que monsieur Lavallée vous a déjà dit  
10 que Jocelyn Dupuis avait des fréquentations qu'on  
11 pourrait qualifier un peu de discutables parfois?

12 R. Oui, mais, évidemment, il appuyait, évidemment, la  
13 thèse que, oui, ces gens-là ont purgé leur peine  
14 puis ils ont le droit d'être en affaires comme tout  
15 le monde maintenant.

16 Q. [96] Monsieur Lavallée vous a dit ça aussi?

17 R. Oui.

18 Q. [97] C'est pas seulement Jocelyn Dupuis, là, qui a  
19 cette approche-là...

20 R. Oui.

21 Q. [98] ... vis-à-vis les gens du crime organisé, là?

22 R. Oui.

23 Q. [99] C'était une fois la peine purgée...

24 R. Oui.

25 Q. [100] ... on n'avait pas d'inquiétude, vous, au

1 Fonds ou comme à la SOLIM, de faire affaire avec  
2 ces gens-là, si je comprends bien?

3 R. Oui. C'est ça.

4 Q. **[101]** À cause du fait qu'on disait qu'ils étaient  
5 phase de réhabilitation. Est-ce que vous avez aussi  
6 ces conversations-là avec monsieur Bolduc, à  
7 l'effet que lui aussi croyait que, dans les faits,  
8 une fois la peine purgée, on peut faire affaire  
9 avec des gens du... des anciennes personnes du  
10 crime organisé? Est-ce que monsieur Bolduc croyait  
11 ça aussi? Vous me dites, monsieur Lavallée avait  
12 cette croyance, Depuis a cette croyance...

13 R. Oui.

14 Q. **[102]** ... est-ce que monsieur Bolduc, qui siège au  
15 conseil de la SOLIM, avait aussi cette mentalité-  
16 là?

17 R. Vous faites référence à... à monsieur Louis Bolduc  
18 ou monsieur Yvon...

19 Q. **[103]** Yvon Bolduc.

20 R. Non. Jamais.

21 Q. **[104]** Dans le sens qu'il vous a jamais dit ceci?

22 R. Non.

23 Q. **[105]** Il vous a jamais dit de vous éloigner  
24 également des...

25 R. Non.

1 Q. **[106]** ... dossiers ou ça jamais été l'objet d'une  
2 discussion entre...

3 R. Non.

4 Q. **[107]** ... vous des fréquentations de monsieur  
5 Dupuis?

6 R. Non.

7 Q. **[108]** Mais, avec monsieur Lavallée, vous en avez  
8 eu?

9 R. Oui.

10 Q. **[109]** Qui est le président du conseil de la SOLIM,  
11 et lui vous dit : « J'ai pas de problème à faire  
12 affaire avec eux en autant qu'ils ont purgé leur  
13 peine. On peut passer à autre chose », c'est ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[110]** Est-ce qu'avec monsieur Louis Bolduc vous  
16 avez eu ces conversations-là aussi?

17 R. Oui.

18 Q. **[111]** Lui aussi avait la même mentalité...

19 R. Oui.

20 Q. **[112]** ... qu'on peut faire affaires avec ces gens-  
21 là?

22 R. Oui.

23 Q. **[113]** Donc, il y a deux membres du conseil, est-ce  
24 que ça vous a pas tenté d'en parler à monsieur Yvon  
25 Bolduc qui lui quand même présidait le Fonds que

1 vous vous avez peut-être un peu d'inquiétude à  
2 cette façon de fonctionner?

3 R. Je me suis pas posé la question. Je comprenais ou  
4 j'avais l'impression qu'il devait aussi avoir ce  
5 même type de discussion que j'ai eue, mais j'ai pas  
6 poussé davantage ou j'ai pas demandé, j'ai pas  
7 insisté auprès de monsieur Yvon Bolduc.

8 Q. **[114]** Alors, compte tenu que monsieur Lavallée vous  
9 avait dit que lui avait cette mentalité-là, vous  
10 avez décidé de pas aller plus loin, puis vous étiez  
11 prêt, dans le fond, à faire des dossiers avec lui  
12 dans la mesure où monsieur Lavallée vous avait  
13 donné sa bénédiction d'en faire, si je comprends  
14 bien?

15 R. C'est ça.

16 (10:12:40)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[115]** Mais vous c'était quoi votre opinion  
19 relativement à ça, est-ce que vous trouviez qu'il y  
20 avait pas de problème de faire affaires avec le  
21 crime organisé?

22 R. Bien évidemment, j'ai jamais eu l'impression de  
23 faire affaires avec le crime organisé. Vous  
24 comprendrez que si j'étais certain qu'on était en  
25 train de faciliter l'infiltration du crime

1 organisé, j'ai d'autres choses à faire dans la vie,  
2 je serais parti ailleurs, tu sais. J'aurais  
3 travaillé pour une autre institution comme je l'ai  
4 fait toute ma vie. Évidemment dans le contexte où à  
5 chaque fois on semble me rassurer, évidemment, là,  
6 avec tout ce que je sais, j'aurais tout simplement  
7 foutu le camp de l'institution, j'aurais pas tenté  
8 à gratter davantage.

9 Évidemment quand je... les gens me  
10 rassurent, c'est quelqu'un de très puissant, j'ai  
11 l'impression que tout le monde est au courant, même  
12 au niveau de mon conseil, personne s'objecte à  
13 rien, personne dit : « Aie, écoutez, peut-être  
14 quelqu'un, il est peut-être dans le crime. »  
15 Jamais, jamais. Jamais. Tous les dossiers ont été  
16 approuvés par l'ensemble du conseil. Donc, les gens  
17 du conseil c'est qui, c'est les gens du Fonds, les  
18 gens de la FTQ, comme vous connaissez la  
19 composition.

20 Il y a jamais eu de commentaires, il y a  
21 jamais eu de : « Il faut pas, il faut faire  
22 attention, il faut aller plus loin ». Donc, devant  
23 ça, je me suis dit à tort ou à erreur, bon les gens  
24 sont au courant, les gens sont d'accord et  
25 confortables.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[116]** Monsieur Bolduc est-ce qu'il... quand c'était  
3 des dossiers à monsieur Lavallée, est-ce qu'il  
4 passait un commentaire du genre : « Bon, ça c'est  
5 encore des histoires à Johnny ». Est-ce qu'il  
6 passait le genre de commentaire, là?

7 R. Oui, je dirais pas tout le temps, c'est arrivé à  
8 quelques reprises qu'il dit : « Ça c'est un dossier  
9 de Jean Lavallée ».

10 Q. **[117]** Puis qu'est-ce que ça sous-entendait selon  
11 vous, est-ce que vous en discutiez avec lui :  
12 « Qu'est-ce que tu veux dire par, là, Yvon? » Est-  
13 ce qu'il y avait ce genre de conversation, là, est-  
14 ce que vous cherchiez à savoir pourquoi il dit  
15 ça...

16 R. Bien en fait...

17 Q. **[118]** ... ou c'était clair pour vous?

18 R. En fait souvent il me disait : « Tu es certain des  
19 chiffres, tu es certain évidemment des calculs, de  
20 la vérification ». Si je le recommande c'est parce  
21 qu'au niveau des chiffres, au niveau de la  
22 structuration, oui je suis confortable.

23 Q. **[119]** Il vous disait ça en plein conseil ou il  
24 allait vous voir dans votre bureau avant ou après?

25 R. Souvent avant comme j'ai mentionné, on recevait, on

1           devait envoyer cinq jours avant les documents de  
2           conseil et soit que je le croisais ou on se voyait  
3           avant qu'il me demandait tel dossier ça c'est le  
4           dossier de Lavallée, Jean Lavallée. Donc, oui,  
5           j'acquiesçais à la question.

6           Q. **[120]** Puis en conseil lorsque c'était les dossiers  
7           de monsieur Lavallée, monsieur Yvon Bolduc en  
8           conseil est-ce qu'il posait plus de questions, est-  
9           ce qu'il semblait plus hostile, est-ce qu'il  
10          semblait plus réfractaire à ce genre de dossier,  
11          là, contrairement à un dossier qu'on pourrait  
12          qualifier de régulier, là, qui est un partenaire  
13          donné qui a pas nécessairement profité de monsieur  
14          Lavallée comme porteur de ballon?

15          R. Il a posé, il posait des questions, il faisait des  
16          recommandations, mais particulièrement sans doute  
17          dans ces dossiers-là, évidemment j'ai pas fait le  
18          décompte, mais ça serait logique de croire que  
19          c'est particulièrement vu évidemment qu'il  
20          s'informait que c'était des dossiers de monsieur  
21          Lavallée, qui posait spécifiquement des questions  
22          sur ces... ces dossiers-là.

23                        Mais il y a aussi des questions que je  
24          répondais avant compte tenu que les gens avaient le  
25          cahier pendant cinq jours. Évidemment je recevais

1 des appels pour répondre à des questions de  
2 certains membres du conseil. Mais si on parle  
3 directement au conseil, oui, il posait des  
4 questions spécifiques sur les dossiers, notamment  
5 les dossiers de monsieur Lavallée.

6 Q. **[121]** Est-ce que c'est des questions au niveau des  
7 chiffres ou c'est des questions au niveau plus  
8 réputationnel, qui est derrière ça, qui sont les  
9 partenaires?

10 R. Plus les chiffres, très peu sur les partenaires.

11 Q. **[122]** Madame Blanchette, si vous pouviez nous  
12 montrer l'onglet 4 qui est une écoute subséquente  
13 qu'on va produire immédiatement, Madame la  
14 greffière, encore une fois, transcription et  
15 écoute. C'est une écoute du quatre (4) février deux  
16 mille neuf (2009) entre monsieur Accurso et  
17 monsieur Gionet. Il est neuf heures (9 h) le matin.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Ce sera la cote 1207.1, .2.

20

21 112P-1207.1 : Écoute électronique 08-0469\_692  
22 du 4 février 2009

23

24 112P-1207.2 : Transcription de l'écoute  
25 électronique 08-0469\_692 du 4

1 février 2009

2

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Ce n'est pas très long. On va distribuer les  
5 transcriptions aux parties.

6

7 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

8

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[123]** Deux, trois petites questions, Monsieur  
11 Gionet. De quoi on parle exactement quand on parle  
12 d'un « tax scheme » avec un terrain à Terrebonne?  
13 Pouvez-vous nous décrire un peu de quel dossier on  
14 parle ici?

15 R. C'est un dossier d'un terrain vacant qui portait le  
16 nom - Pépinière Terrebonne, qui est un immense  
17 terrain vacant pour redéveloppement résidentiel à  
18 Terrebonne, dont on était, de mémoire,  
19 copropriétaire, partenaire dans la détention du  
20 terrain.

21 Q. **[124]** Quand vous dites « on », on parle de la SOLIM  
22 et une entreprise de monsieur Accurso?

23 R. C'est ça, oui.

24 Q. **[125]** Et, là, je dois comprendre que, pour des fins  
25 fiscales, il demande à ce que le terrain soit

1 transféré à lui personnellement pour une période de  
2 six mois, un an?

3 R. Bon. Oui. En fait, il semble que c'est une  
4 structure fiscale pour lui, en fait pas pour la  
5 SOLIM.

6 Q. **[126]** Non, ça, définitivement pas.

7 R. Alors, c'est une structure fiscale pour maximiser  
8 l'impact fiscal, ou minimiser plutôt l'impact  
9 fiscal pour lui dans son entreprise.

10 (10:20:53)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[127]** Est-ce que c'est une pépinière?

13 R. C'était une ancienne pépinière. Ce n'est plus  
14 exploité comme pépinière. Le but de l'acquisition  
15 était pour redévelopper, faire un développement  
16 résidentiel.

17 Q. **[128]** Est-ce que c'était acquis à ce moment-là que,  
18 auprès de la Ville, que c'était pour être, pour  
19 faire du développement immobilier? Est-ce que le  
20 terrain avait été... Est-ce que dans la... On avait  
21 approuvé que ce terrain-là serait changé en projet  
22 immobilier?

23 R. Je ne suis pas certain au niveau du processus de  
24 dézonage.

25 Q. **[129]** Oui, c'est ça.

1 R. Il y a eu une demande de dézonage, parce que les  
2 opérations de pépinière avaient cessé depuis un  
3 bout de temps. Donc, il n'y avait plus d'opérations  
4 commerciales. C'était un grand terrain vacant. Et  
5 je comprenais que, dans la démarche, il fallait  
6 redemander et obtenir une autorisation en  
7 changement de zonage pour un projet de  
8 développement, évidemment, à présenter. Donc  
9 c'était dans ce processus-là de dézonage du terrain  
10 pour faire approuver le plan de réaménagement.

11 Q. **[130]** Donc, si je comprends bien, les terrains ont  
12 été vendus combien à monsieur Accurso? Combien  
13 avez-vous vendu vos parts à monsieur Accurso? Ou  
14 vous avez même pas vendu, vous avez juste fait un  
15 changement, un « flip » de noms?

16 R. Vous parlez au niveau de sa demande?

17 Q. **[131]** Oui.

18 R. En fait, on était déjà partenaires. Ma vérification  
19 suite à l'appel c'est de vérifier avant tout s'il y  
20 avait un impact fiscal pour nous et il y avait un  
21 impact fiscal. On peut pas, on peut pas être  
22 propriétaire puis plus être propriétaire sans, il y  
23 a pas d'impact fiscal donc j'en avais parlé à  
24 monsieur Lavallée que je peux pas faire de  
25 transaction sans avoir un impact fiscal et je sais

1 pas...

2 Q. **[132]** Négatif?

3 R. C'était négatif donc on n'a pas fait, on n'a pas  
4 fait ce qui, cette transaction-là.

5 (10:24:15)

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[133]** Donc le « tax... Ce qui est le « tax scheme »  
8 proposé par monsieur Accurso finalement ne s'est  
9 pas concrétisé?

10 R. Non.

11 Q. **[134]** Puis ça s'est pas concrétisé avant votre  
12 départ donc avant le premier (1<sup>er</sup>) mai ça... Le  
13 projet avait échoué.

14 R. Ah! Je sais pas si c'est fait après mais ma  
15 connaissance c'était pas possible de le faire sans  
16 avoir un impact fiscal pour la SOLIM donc...

17 Q. **[135]** Là, je suis un peu perplexe. Vous dites « Je  
18 le sais pas si ça c'est fait après ou avant mon  
19 départ. ». Vous, est-ce que vous vous rappelez  
20 avoir...

21 R. Non.

22 Q. **[136]** ... dit « Non, non, non, ça se passera pas. »  
23 ou...

24 R. En fait, j'en ai parlé à monsieur...

25 Q. **[137]** Lavallée.

1 R. ... Lavallée pour lui expliquer, effectivement, on  
2 ne voit pas comment faire une transaction sans  
3 qu'il y ait un impact fiscal sur SOLIM et, par la  
4 suite, le dossier s'est pas fait.

5 Q. **[138]** Mais vous savez pas s'il s'est pas fait sous  
6 votre, pendant votre présidence ou après? Non?

7 R. Je le sais si...

8 Q. **[139]** Vous vous en souvenez plus?

9 R. ... s'il s'est fait après.

10 Q. **[140]** O.K.

11 R. Durant que j'étais là, ça s'est pas fait.

12 Q. **[141]** O.K.

13 R. Je sais pas s'il s'est fait après.

14 Q. **[142]** À la ligne...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[143]** Vous avez été conseiller pendant quatre ans  
17 après alors, et on vous a gardé, justement, pour  
18 faire le suivi des dossiers que vous aviez faits  
19 alors je comprends est-ce que ce dossier-là est  
20 revenu dans vos quatre ans?

21 R. Non. Non.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[144]** Corrigez-moi si je me trompe : vos tâches de  
24 consultant de deux mille neuf (2009) à deux mille  
25 treize (2013) c'était purement pour les dossiers,

1 des dossiers qui avaient été réalisés ou des  
2 dossiers que monsieur Bolduc a qualifié de  
3 toxiques. C'est-à-dire c'était pas pour des  
4 nouveaux dossiers, c'était pas pour faire des  
5 nouvelles ententes.

6 R. J'avais pas un mandat de développement des  
7 affaires, de faire de nouveaux dossiers.  
8 Évidemment, le mandat était d'assister la SOLIM  
9 dans le suivi des dossiers qui étaient faits durant  
10 ma présidence et d'assurer la continuité et,  
11 particulièrement, de supporter la SOLIM dans les  
12 dossiers qui pourraient être litigieux ou les  
13 dossiers, évidemment, qui auraient des négociations  
14 avec les propriétaires en place, les partenaires en  
15 place, compte tenu que c'est moi qui avait été  
16 négociateur ou participer dans les négociations, alors  
17 faire le suivi, évidemment, de cette période  
18 tumultueuse qui... C'est pour ça, j'étais occupé  
19 beaucoup plus les premières années, beaucoup moins  
20 les années par la suite.

21 Q. [145] À la ligne 36 de l'écoute quand vous dites  
22 « C'est ça, c'est ça. » quand monsieur Accurso,  
23 pardon, dit « C'est ça, c'est ça. Regarde ça  
24 comment ça peut être représenté puis on en parlera  
25 à Johnny, on expliquera ça comme il faut à Johnny,

1 là. ». Est-ce que j'ai raison de croire que, dans  
2 le fond, monsieur Accurso, quand vous dites  
3 monsieur Accurso, monsieur Lavallée sont au courant  
4 des projets, mais que ça arrive aussi que monsieur  
5 Accurso vous appelle directement, il dit, il  
6 propose quelque chose puis après ça il dit « Bien,  
7 si ça fonctionne, on va en parler à Johnny  
8 après. ».

9 R. Hum. Je comprenais que monsieur Lavallée était déjà  
10 au courant. Même s'il disait « On en parlera  
11 après. », j'aurais pas testé si c'est vrai qu'il en  
12 parlait pas à monsieur Lavallée. Dans mon...

13 Q. **[146]** Oui, excusez-moi.

14 R. Oui. En fait, pour moi les deux étaient toujours  
15 très, très, très liés. Ce que je comprends, il  
16 testait voir, évidemment, si son projet avait un  
17 certain sens.

18 Q. **[147]** Puis si ça avait un certain sens, bien à ce  
19 moment-là il aurait expliqué ça comme il faut à  
20 Johnny, là.

21 R. Il aurait...

22 Q. **[148]** Si je me fie encore à l'expression.

23 R. D'après, évidemment, je peux pas dire s'il y en  
24 n'avait pas parlé mais d'après la conversation, il  
25 aurait, avec cet avis-là, appuyé le dossier auprès

1 de monsieur Lavallée.

2 Q. [149] Donc c'est pas un... Ça arrivait, en d'autres  
3 termes, c'était ma question de base, ça arrivait  
4 que monsieur Accurso sondait un peu le terrain de  
5 votre côté pour voir si c'était possible, si vous  
6 êtes capable d'attacher ça, de structurer ça puis  
7 après ça, si on voyait qu'il y avait une  
8 possibilité, bien à ce moment-là on pourrait en  
9 parler après à monsieur Lavallée.

10 R. Dans ce dossier-là, oui. Il y en a sûrement  
11 d'autres, particulièrement les dossiers que j'ai  
12 mentionnés tantôt où il voulait savoir  
13 effectivement si ça avait une logique immobilière,  
14 là, certains projets dont ceux que je vous ai  
15 mentionnés ou j'ai donné carrément mon opinion et  
16 ça... je peux pas dire s'il en avait parlé ou pas à  
17 monsieur Lavallée mais ça s'est arrêté là. Il a pas  
18 insisté ou j'ai pas eu d'appel de monsieur Lavallée  
19 pour dire écoute, il a parlé de tel dossier. Peut-  
20 on se rencontrer? Ça avait arrêter là tout  
21 simplement.

22 Q. [150] Donc on... je sais pas si ça a été coté  
23 Madame la greffière l'écoute en question?

24 LA GREFFIÈRE :

25 Oui, oui.

1 Q. [151] Oui? Parfait.

2 10:37:30

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [152] Peut-être avant qu'on quitte...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Oui.

7 Q. [153] ... qu'on quitte cette écoute, quand on  
8 écoute le ton de la voix de monsieur Accurso, là,  
9 on vous propose une transaction peut-être un « tax  
10 scheme » parfois, ça peut être interprété comme  
11 étant un peu une transaction un peu artificielle  
12 afin justement de contourner un peu les lois  
13 fiscales pour éviter un peu de payer un certain  
14 fardeau fiscal. C'est un peu ça qu'on sent dans  
15 l'offre qu'il vous fait, là. Là, vous vous dites,  
16 je vais regarder ça quand même. Donc dans le fond,  
17 pendant un temps, un an, là, on va faire semblant  
18 que c'est moi qui est le propriétaire à cent pour  
19 cent (100 %) puis après ça on va s'organiser pour  
20 les retourner vos terrains. Vous savez pas que ça  
21 ne donne pas une invitation un peu à participer à  
22 ce qui pourrait s'appeler, en tout cas, une forme  
23 d'évitement fiscal ou même de fraude fiscale. Vous  
24 avez pas ce sentiment-là quand il vous propose ça?

25 R. Bien évidemment je... j'ai pas discuté beaucoup sur

1 ce qui... il comprend comme « scheme ». Ma première  
2 préoccupation, dès l'appel, je voyais déjà pas - je  
3 lui ai pas dit mais - je voyais pas comment qu'on  
4 peut faire un transfert d'actif sans... pas avoir  
5 un impact fiscal, tu sais. Peu importe évidemment  
6 l'avantage ou le projet qu'il avait en tête, il  
7 faudrait que je regarde évidemment pour nous, pour  
8 SOLIM, quel était le premier impact. Puis le  
9 premier impact était simple c'est que, il y aurait  
10 un impact fiscal donc on paie de l'impôt.

11 Q. [154] Mais là si je prends votre jugement, là, avec  
12 ce que vous venez de dire là, ça veut dire s'il n'y  
13 en aurait pas eu, pas d'impact fiscal pour vous,  
14 vous auriez été prêt à entrer dans une transaction  
15 d'apparence, artificielle, pour permettre à  
16 monsieur Accurso de, entre guillemets, de faire un  
17 peu d'évitement fiscal. En autant que la SOLIM  
18 était pas impactée, vous étiez prêt à danser le  
19 jeu, là, certainement, là? C'est le raisonnement  
20 que vous venez de me dire, là.

21 R. Oui, bien en fait, j'étais prêt à regarder  
22 davantage ce qu'il proposait. C'était quoi la  
23 structure qu'il propose et il y aurait eu une  
24 validation de ce qu'il proposait parce que ça a  
25 été, ça devait passer au conseil. Donc il y aurait

1 eu une validation si c'était légal ou pas.

2 Q. [155] Oui, mais vous, là, présentement, ce que vous  
3 venez de dire c'est que compte tenu qu'il y avait  
4 un impact fiscal, ça l'aurait arrêté là.

5 R. Oui.

6 Q. [156] Mais s'il y avait pas eu d'impact fiscal, ce  
7 genre de propositions-là, de faire semblant pendant  
8 un certain temps, là, de... d'être... qu'il soit  
9 propriétaire à cent pour cent (100 %) des terrains,  
10 ça semblait pas, en tout cas, pas le ton que vous  
11 avez...

12 R. Non, non.

13 Q. [157] ... de vous scandaliser trop, trop, là. Même  
14 si c'était juste pour faire un, comme il dit, un  
15 « tax scheme », là.

16 R. En fait, ce qu'il faut comprendre c'est que, dans  
17 la discussion, je devais vérifier évidemment si  
18 c'était possible puis la première possibilité de  
19 continuer le dossier c'est de connaître l'impact  
20 fiscal chez SOLIM. Après, si ça fonctionnait, si  
21 j'ai pas d'impact négatif, s'agissait de comprendre  
22 le « scheme » pour voir effectivement si c'est  
23 légal puis présentable au conseil parce que...

24 Q. [158] Oui, si je vous proposais le raisonnement  
25 contraire. Ça aurait pas été mieux de dire dès le

1           départ à monsieur Accurso, on ne va pas jouer dans  
2           un jeu de faire semblant d'une transaction. Si  
3           c'est ça que tu proposes, on prend même pas le  
4           temps de la regarder même s'il y a pas un impact  
5           fiscal pour nous. C'est pas cette mentalité-là  
6           qu'on décode de vos propos. On a plutôt  
7           l'impression que s'il y a pas d'impact fiscal,  
8           après ça on est peut-être parlable. Mais avec un...  
9           mais dans un contexte où dans les faits la SOLIM,  
10          étant dans le fond le fonds bénéficiant des crédits  
11          d'impôt, donc de l'aide gouvernementale, est-ce que  
12          c'est pas mieux de dire bon, écoute nous on peut  
13          certainement pas se permettre aucune transaction  
14          d'apparence juste pour te permettre de sauver de  
15          l'impôt. C'est pas ça plutôt le raisonnement qu'il  
16          aurait fallu avoir dès le départ plutôt que de  
17          dire, on va aller voir ce qu'on faire de notre  
18          côté? Est-ce que c'est pas ça?

19         R. Bien peut-être dans la mesure qu'on comprend que le  
20         « scheme » était illégal mais je comprenais pas que  
21         le « scheme » était illégal.

22         Q. [159] C'est quand il vous dit, je vais faire  
23         semblant... donnez-moi le terrain pendant un an. Je  
24         vais... après ça je m'organise pour les  
25         retourner...

1 R. Hum, hum.

2 Q. [160] ... C'est certainement pas une transaction  
3 qu'on veut sur du long terme, là. On veut juste  
4 faire temporairement quelque chose pour revenir à  
5 la normale et ça, on décode ça assez facilement  
6 cette proposition-là puis j'ajouterais, puis c'est  
7 de l'interprétation de ma part...

8 R. Hum, hum.

9 Q. [161] ... le ton de la voix aussi est assez amusant  
10 à entendre, là. On sent que c'est quelqu'un qui  
11 propose quelque chose... « J'ai peut-être quelque  
12 chose à faire, là. Peux-tu voir si tu peux pas  
13 m'accommoder » quelque chose comme ça, là.

14 R. Hum, hum.

15 Q. [162] Vous sentez pas ça dans...?

16 R. Bien c'est sûr que, il le faisait pour être  
17 accommodé au niveau fiscal. Donc je comprenais de  
18 sa proposition, c'est une structure qui permettrait  
19 évidemment de... d'avoir un avantage fiscal sur une  
20 nouvelle transaction. Mais évidemment c'est pas...  
21 malgré le ton de la voix, là, je comprends pas  
22 écoutez on va faire quelque chose d'illégal, il  
23 faut participer dans le... dans une structure  
24 illégale et non... et non acceptée par les  
25 autorités parce que la... en fait, pas faire

1 évidemment une tempête avec... avec monsieur  
2 Accurso. Et la première chose, c'est qu'il fallait  
3 que, un, je lui indique si sa transaction est  
4 recevable par rapport à nous et donc vérifier  
5 l'impact sur nous puis sachant que la deuxième  
6 étape était pour vérifier si la proposition tenait  
7 la route.

8 (10:32:18)

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Q. **[163]** Alors, c'est toujours ça, vous ne voulez pas  
11 faire de tempête avec monsieur Accurso.

12 R. Hum, hum.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[164]** Vous avez terminé, Monsieur le commissaire.  
15 En d'autres termes, ça répond un peu à... ça fait  
16 écho plutôt un peu à ce que vous nous dites depuis  
17 hier. C'est que monsieur Accurso et monsieur  
18 Lavallée vous disent « faites ça ». Vous, vous ne  
19 posez pas de question à savoir si c'est  
20 politiquement correct ou non. Vous regardez si, au  
21 niveau financier, c'est faisable. Et, là, votre  
22 réponse ici, c'est que c'était... bien, c'était  
23 faisable, mais qu'il y avait des conséquences  
24 fiscales et donc l'aspect financier ici, vous avez  
25 été capable de convaincre monsieur Lavallée et de

1           dire que c'était pas profitable pour les  
2           actionnaires. À ce moment-là, toujours selon votre  
3           témoignage, le deal a été mis de côté...

4           R. Hum, hum.

5           Q. **[165]** ... parce que, au niveau le financier, il y  
6           avait des problèmes, mais si, comme l'a dit  
7           monsieur Lachance, si au niveau financier vous  
8           auriez pu le structurer de façon viable, à ce  
9           moment-là, puisque c'est une demande qui venait de  
10          monsieur Accurso et de monsieur Lavallée par la  
11          bande, vous l'auriez fait.

12          R. Il faut comprendre, je n'ai pas l'expertise de la  
13          fiscalité. Alors, ça...

14          Q. **[166]** Non, mais, je ne parle pas de l'expertise, je  
15          parle de transférer le terrain à monsieur Accurso  
16          personnellement...

17          R. En fait,

18          Q. **[167]** ... dans la mesure qu'il n'y a pas d'impact  
19          négatif...

20          R. Oui.

21          Q. **[168]** ... pour la SOLIM, votre... dans vos tâches,  
22          vous, c'est de vous assurer de protéger les avoirs  
23          des actionnaires et pas vous assurer si cette  
24          entente-là est correcte moralement ou non parce  
25          qu'elle vient d'Accurso et de monsieur Lavallée, à

1 ce moment-là, vous essayez de la structurer. Si  
2 vous êtes capable, le projet passe, si vous n'êtes  
3 pas capable, comme ici parce qu'il y avait des  
4 impacts fiscaux négatifs, à ce moment-là le dossier  
5 n'a pas eu lieu. C'est bien ça?

6 R. Oui. En fait, juste pour résumer, donc s'il y a pas  
7 d'impact négatif sur SOLIM, on peut regarder le  
8 dossier, la proposition de monsieur Accurso. Compte  
9 tenu c'est... la complication est pas une  
10 complication de nature immobilière, mais fiscale,  
11 ça prend évidemment un rapport d'un fiscaliste pour  
12 évidemment autoriser ce type de transaction-là. Je  
13 peux pas vous dire si le conseil l'aurait accepté,  
14 mais j'aurais pu le monter et le recommander si un  
15 fiscaliste nous dit que c'est... c'est correct  
16 d'agir ainsi, là. Est-ce qu'il aurait été approuvé?  
17 Ça, c'est autre chose. J'ose pas... je pense pas  
18 que j'aie la prétention de connaître les intentions  
19 du conseil d'administration. Je peux pas vous dire  
20 si le conseil d'administration l'aurait accepté.

21 Q. **[169]** Mon point, c'est compte tenu de l'ascendant  
22 de monsieur Accurso et de monsieur Lavallée, vous  
23 pouviez pas dire « non, on fait pas des tax  
24 scheme ». Vous auriez allé (sic) chercher une  
25 opinion externe d'un expert qui aurait dit « bien,

1           voici, on peut pas le faire », mais, vous, vous  
2           aviez pas l'autorité auprès de monsieur Accurso et  
3           de monsieur Lavallée pour dire « on fait ça, c'est  
4           pas correct » parce que, vous...

5           R. Non. Non.

6           LA PRÉSIDENTE:

7           Q. [170] Non, il avait l'autorité, mais il avait pas  
8           le caractère parce que vous étiez président-  
9           directeur générale.

10          Me SIMON TREMBLAY :

11          Q. [171] Mais, l'autorité morale... je sous-entendais  
12          l'autorité morale pour convaincre monsieur Lavallée  
13          ou monsieur Accurso de ne pas aller dans cette  
14          voie-là.

15          R. Effectivement, j'ai pas dit... dès le départ vous  
16          l'entendez d'ailleurs que je regarderai pas le  
17          dossier. Je comprenais que la façon de procéder et  
18          la façon évidemment qu'on s'attendait de moi, donc  
19          avant tout, regarder évidemment les impacts  
20          financiers puis après, évidemment proposer,  
21          autoriser, demander l'autorisation d'un dossier.

22                    Oui, effectivement, je comprends que  
23          j'aurais pu, dans ces dossiers-là comme les autres,  
24          dire « je m'objecte », mais je comprenais dès le  
25          départ que si je faisais ça, je ferais mieux tout

1 simplement de partir, c'est pas... c'est pas...

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[172]** Non, mais sa vous objecter, vous auriez pu  
4 dire « nous, nous à la SOLIM, on peut pas embarquer  
5 dans une transaction d'apparence pour vous  
6 permettre de sauver de l'impôt », point. Parce que  
7 c'est une transaction d'apparence, de toute  
8 évidence, qu'ils vous proposent. Il vous dit  
9 « temporairement, je veux avoir les terrains, après  
10 ça, je vous les retourne ».

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[173]** Donc, c'est une transaction d'apparence,  
13 essentiellement pour les fins... puis vous êtes en  
14 affaire pendant tellement longtemps, vous  
15 connaissez probablement la notion d'évitement  
16 fiscal. On essaie, en faisant... en tordant un peu  
17 les lois fiscales, de leur faire dire ce qu'elles  
18 ne veulent pas dire vraiment.

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[174]** Et de cette façon-là, c'est à la limite de la  
21 légalité, ce dont le législateur essaie souvent de  
22 se défendre.

23 Q. **[175]** Hum, hum.

24 R. Ce qu'il vous propose là, c'est une transaction  
25 d'apparence. Et vous dites, vous l'avertissez pas

1 que vous entrez pas dans ça. Vous dites « je vais  
2 la regarder », puis vous nous dites « on avait un  
3 impact pour nous, donc on a arrêté là. »

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[176]** Cette culture-là, dans le fond, de dire « on  
6 bénéficie de l'aide gouvernementale, on va quand  
7 même pas entrer dans une transaction d'apparence  
8 pour vous permettre de sauver de l'impôt ». C'est  
9 le genre de culture organisationnelle qu'on  
10 pourrait peut-être s'attendre d'un organisme comme  
11 le vôtre qui justement vit des fonds publics.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[177]** Lui, ce qu'il cherche à faire, c'est de les  
14 garder pour lui les fonds... les fonds publics, là.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[178]** Vous trouvez pas?

17 R. Oui, mais comme je vous dis, je veux pas défendre  
18 mon conseil, mais on l'a pas présenté au conseil,  
19 donc... si on pose la question...

20 (10:36:53)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[179]** Plutôt que de lui faire face, vous avez  
23 décidé d'agir...

24 R. Oui.

25 Q. **[180]** ... par en arrière, si on veut, avec la

1           méthode douce plutôt que de lui dire...

2           R. C'est ça.

3           Q. **[181]** ... face à face : « Non, ça marchera pas ton  
4           histoire. » C'est ça?

5           R. Oui.

6           Me SIMON TREMBLAY :

7           Q. **[182]** On va aborder maintenant... donc, il y a le  
8           scandale... Monsieur Gionet, le scandale médiatique  
9           et là le nom de monsieur Accurso retentit dans les  
10          médias de façon assez importante. Et, à ce moment-  
11          là, il va y avoir une stratégie pour sortir des...  
12          surtout en ce qui vous concerne, au niveau de la  
13          SOLIM, mais pour sortir des dossiers d'Accurso,  
14          donc pour se dissocier des investissements faits  
15          avec monsieur Accurso.

16                    Pouvez-vous nous expliquer quel était...  
17          qu'est-ce qui a été mis en place, quelle a été la  
18          stratégie, à ce moment-là, pour... ou des mesures  
19          qui ont été prises dans le cadre... en pleine  
20          tempête médiatique, là, pour dire : « Bon, bien,  
21          parfait, monsieur Accurso, on va désinvestir avec  
22          monsieur Accurso »?

23                    Donc, premièrement peut-être, est-ce qu'il  
24          y a un comité qui est fait ou est-ce qu'il y a une  
25          équipe qui est faite pour voir qu'est-ce qu'on va

1 faire, quels sont les dossiers de monsieur Accurso,  
2 qu'est-ce qu'on va faire avec ces dossiers-là,  
3 dites-nous?

4 R. Évidemment, dans la... le tumulte médiatique il y a  
5 une espèce de comité de crise, là, qui essaie de  
6 comprendre, évidemment, la nature, évidemment,  
7 les... les articles de journaux, l'impact, qu'est-  
8 ce qu'on fait? Comment on répond? Donc, beaucoup de  
9 demandes d'informations pour structurer une réponse  
10 à... aux journalistes, pour répondre aux  
11 journalistes, mais le plus... avec le plus  
12 d'informations possibles. Donc, sans doute, ce qui  
13 peut venir après, après la première réponse, puis  
14 les conséquences, évidemment, d'une réponse plutôt  
15 qu'une autre.

16 Donc, beaucoup de demandes d'informations  
17 pour... auprès, évidemment, du Fonds, pour être  
18 capable de répondre. Parce que c'est avant tout le  
19 Fonds qui répond aux journalistes, c'est pas la  
20 SOLIM directement, c'est vraiment le Fonds qui  
21 répond également pour SOLIM aux journalistes. Donc,  
22 beaucoup des demandes d'informations pour préparer,  
23 structurer les... les réponses. Donc, c'est la même  
24 chose pour les dossiers de monsieur Accurso. Alors,  
25 beaucoup d'informations concernant le dossier de

1 monsieur Accurso pour répondre aux journalistes.

2 Q. **[183]** Qui est le chef d'orchestre de cette gestion  
3 de crise là? Qui donne les directives, qui dit :  
4 « Bien, on va faire ci, on va faire ça, on va  
5 acheter monsieur Accurso, on va vendre », peu  
6 importe, là?

7 R. Bien, évidemment, le Fonds est directement impliqué  
8 dans cette crise-là. C'est évidemment... le patron  
9 est monsieur Yvon Bolduc. Qui, évidemment, est  
10 conseillé par les Relations publiques. Les  
11 Relations publiques structurent les réponses. Mais,  
12 évidemment, monsieur... monsieur Bolduc est  
13 impliqué directement, c'est lui qui parle aux  
14 journalistes. À certaines occasions aussi il se  
15 fait appeler directement. Mais je... il intervient,  
16 à ce moment-là, au niveau du comité des relations  
17 publiques pour structurer cette crise médiatique  
18 là. Donc, je vois pas... je vois pas monsieur  
19 Lavallée du tout dans cette crise-là.

20 Q. **[184]** C'est...

21 R. C'est vraiment le Fonds, donc monsieur Yvon Bolduc.

22 Q. **[185]** Donc, votre patron, selon vous toujours, là,  
23 ce n'est plus, à ce moment-là, en pleine crise  
24 médiatique, c'est plus monsieur Lavallée, votre  
25 patron devient monsieur Bolduc. C'est-à-dire les

1 échanges sont plus fréquents avec monsieur Bolduc,  
2 c'est lui qui va vous dire...

3 R. Oui.

4 Q. **[186]** ... « Bon, on fait ci, on fait ça. » C'est  
5 lui qui va guider un peu la façon de faire de la  
6 SOLIM dans la crise médiatique?

7 R. Oui.

8 Q. **[187]** Est-ce que je me trompe en disant, on l'a  
9 effleuré tout à l'heure, que le risque  
10 réputationnel, qui est une notion peut-être un peu  
11 floue jusqu'à ce jour, devient quelque chose  
12 d'important et on ne tolère plus, à ce moment-là,  
13 les dossiers que monsieur Bolduc lui-même, on le  
14 verra tout à l'heure, qualifiera... et on l'a déjà  
15 vu d'ailleurs, qualifiera de toxiques.

16 Donc, à ce moment-là, il est vraiment... on  
17 pourrait dire qu'on trace une ligne puis on dit :  
18 « À partir de maintenant, on sort les dossiers  
19 toxiques de la SOLIM », en ce qui vous concerne et  
20 du Fonds par la bande, est-ce que je me trompe en  
21 affirmant ça?

22 R. Oui, effectivement, durant cette période-là, on a  
23 décidé donc, les dossiers que j'appellerais des  
24 risques de... qui représentent un risque  
25 réputationnel, devra prendre des mesures pour

1 structurer notre sortie de ces dossiers-là.

2 Q. [188] Et comment... de votre côté, vous, comment  
3 entendez-vous vous gouverner, c'est-à-dire comment  
4 entendez-vous agir pour sortir monsieur Accurso? On  
5 a y aller avec monsieur Accurso, on va parler des  
6 autres dossiers toxiques, là, au courant de la  
7 journée, mais pour l'instant on va peut-être se  
8 concentrer davantage sur monsieur Accurso. C'est  
9 quoi la stratégie qui est adoptée?

10 R. Bien, je pense que monsieur Accurso, j'ai quand  
11 même continué à... à faire attention à sa  
12 sensibilité par rapport aux dossiers. J'ai tenté de  
13 voir effectivement comment qu'on pourrait amorcer  
14 une démarche de négociation qui est un peu... un  
15 peu particulier, assez difficile de mettre fin à  
16 des relations d'affaires dans l'immobilier en  
17 développement. Un immeuble existant c'est facile on  
18 le fait évaluer puis chacun des parts est  
19 facilement démontrable. Mais en développement il y  
20 a toute la structure des dossiers en cours, si on  
21 est partenaire en équité, mais aussi en prêt  
22 mezzanine, il faut qu'il rembourse les deux. Enfin,  
23 il y a une complexité qui fait que c'est pas...  
24 c'est beaucoup moins facile en développement de  
25 sortir d'un dossier qu'un immeuble existant où on

1 peut tout simplement continuer à s'opérer, puis  
2 elle peut se vendre, on peut tous les deux vendre  
3 l'immeuble ensemble.

4 Dans le cas du développement ça prend un  
5 développeur qui reste là, ça prend quelqu'un qui  
6 est capable de gérer un développement et donc,  
7 c'est des périodes difficiles à négocier une  
8 rupture. Donc, je me positionne comme étant... ça  
9 peut se faire d'une façon convenable et il va y  
10 avoir, il va avoir contribution acceptable par les  
11 parties incluant monsieur Accurso. Donc, ça va se  
12 faire avec un bris, mais il sera pas pénalisé  
13 financièrement, il va avoir un dédommagement par  
14 rapport à notre demande de sortir.

15 Donc, le dédommagement prend différentes  
16 formes. La première forme est la valeur marchande.  
17 Les autres c'est selon l'impact qu'on a sur le  
18 projet. Si, par exemple, on a déjà un cautionnement  
19 sur un financement puis le retrait de la caution  
20 entraîne le retrait du financement, mais qu'est-ce  
21 qu'on fait, on le remplace. Donc, s'assurer  
22 évidemment que tous ces volets-là vont être  
23 couverts pour pas mettre en péril aucun des  
24 investissements.

25 Q. [189] Donc, on prépare, en d'autres termes, on

1 prépare une sortie en douceur avec les dossiers de  
2 monsieur Accurso, mais toujours de la façon à  
3 structurer, il faut que les ententes soient bien  
4 structurées et ce sont pas, si je me fie toujours à  
5 votre réponse, ce ne sont pas nécessairement des  
6 choses faciles, on peut pas dire : « Demain matin  
7 bon l'immeuble vaut quatre millions (4 M), bon  
8 c'est moitié-moitié, je te donne deux millions  
9 (2 M), tu me donnes deux millions (2 M), puis c'est  
10 réglé, là. » Donc, il y a une certaine négociation  
11 à y avoir, des discussions qu'il doit y avoir?

12 R. En effet.

13 Q. **[190]** Donc, c'est inhérent à ça, ça prend un  
14 certain délai, j'imagine?

15 R. Oui.

16 Q. **[191]** Pour pouvoir aller vers ça. C'était quoi la  
17 priorité pour monsieur Bolduc, est-ce que c'était  
18 de protéger les actionnaires ou de sortir monsieur  
19 Accurso le plus vite possible en pleine tempête  
20 médiatique dans le contexte des dossiers d'Accurso  
21 toujours?

22 R. Bien je suppose les deux, là. Mais je pense il y  
23 avait une priorité d'agir rapidement, d'agir très  
24 rapidement pour montrer effectivement que ce qu'on  
25 vient d'apprendre est important et il y a une

1 réaction rapide du Fonds dans ce qu'il vient  
2 d'apprendre. Donc, exécuter assez rapidement.

3 Q. **[192]** Est-ce que vous avez procédé vous-même au  
4 rachat de... au rappel d'investissement, je veux  
5 pas utiliser la mauvaise terminologie, mais on va-  
6 tu dire « rachat » ou « vente » de dossiers de  
7 monsieur Accurso ou vous étiez parti quand ces  
8 achats-là ou ces ventes-là ont été concrétisés?

9 R. J'étais parti à cette époque-là.

10 Q. **[193]** Donc, vous avez pas pu profiter de... pas  
11 profiter, mais vous avez pas pu participer, pardon,  
12 à aucun des rachats ou d'une vente ou d'un rappel  
13 de financement, peu importe la terminologie  
14 employée?

15 R. Non.

16 Q. **[194]** Est-ce que je me trompe en disant, qu'à ce  
17 moment-là, du jour au lendemain alors qu'on a vu  
18 qu'encore au mois de janvier et mars et février  
19 deux mille neuf (2009), on voit que monsieur  
20 Accurso prend ses aises, si je peux utiliser cette  
21 expression-là, donc, vous parle, vous dit on va  
22 regarder le terrain, le « tax scheme », puis après  
23 ça en février il vous dit Borselino, fais  
24 attention. Donc, on voit qu'il est encore très  
25 présent, que monsieur Lavallée est très présent.

1 Et donc, ma question, est-ce que je me  
2 trompe en disant que du jour au lendemain lorsque  
3 la tempête éclate médiatique, monsieur Accurso est  
4 rendue une personne... une persona non trata,  
5 c'est-à-dire une personne indésirable, si on peut  
6 traduire ça ainsi, à la SOLIM en ce qui vous  
7 concerne et au Fonds indirectement?

8 R. Oui, toute la crise médiatique a entraîné le Fonds  
9 à prendre une position assez claire dans les  
10 dossiers toxiques ou réputationnels incluant  
11 monsieur Accurso. Donc, il était clair comme  
12 directives qu'on cessait de faire affaires avec  
13 monsieur Accurso. Et non seulement qu'on cessait à  
14 faire affaires avec monsieur Accurso, mais qu'on  
15 sortait des dossiers.

16 Q. **[195]** À ce moment-là, est-ce que monsieur Accurso,  
17 est-ce que vous vous souvenez était accusé de quoi  
18 que ce soit ou c'était seulement les médias qui  
19 parlaient?

20 R. C'est les médias, c'est vraiment la crise  
21 médiatique que... concernant le traitement fiscal  
22 de certains dossiers de monsieur Accurso.

23 Q. **[196]** Et vous dites que monsieur Yvon Bolduc, donc  
24 semble, je vais utiliser l'expression « chef  
25 d'orchestre », c'est peut-être pas approprié, mais

1 je veux dire, c'est la personne qui semble gérer,  
2 de votre point de vue du moins, la crise. Est-ce  
3 que monsieur Arsenault, savez-vous s'il est  
4 impliqué également dans la gestion de la crise  
5 médiatique, à votre connaissance personnelle  
6 toujours? On ne va pas spéculer.

7 R. Je comprenais qu'il était mis au courant, mais je  
8 ne pense pas que c'est un acteur direct dans la  
9 gestion. Mais je comprenais qu'il était au courant  
10 à titre quand même président du conseil  
11 d'administration. Je ne pense pas qu'il... Ma  
12 compréhension est à l'effet, je ne pense pas qu'il  
13 aurait agi sans informer le président du conseil  
14 d'administration.

15 Q. **[197]** Mais votre interlocuteur, quant à vous, votre  
16 interlocuteur...

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[198]** ... c'était vraiment monsieur Yvon Bolduc?

19 R. Oui. Et les gens des relations publiques.

20 Q. **[199]** Louis Bolduc, lui, il était au courant quand  
21 même de ce qui se passait?

22 R. Louis Bolduc était au courant de ce qui se passait.  
23 Évidemment, il siégeait sur notre conseil  
24 d'administration. Donc, Louis Bolduc est au  
25 courant, mais pas vraiment actif dans cette gestion

1 de crise, pas au même titre que le Fonds. Ce n'est  
2 pas quelqu'un qui est au Fonds, c'est quelqu'un qui  
3 est au syndicat à la FTQ. Donc, si la crise a été  
4 gérée davantage par le Fonds, il est au courant,  
5 mais je ne l'ai pas senti comme un acteur important  
6 là-dedans.

7 Q. [200] C'est peut-être important à ce moment-ci  
8 d'écouter, Madame Blanchette, l'onglet numéro 8.  
9 C'est une conversation que vous avez avec Louis  
10 Bolduc. On se rappellera que la tempête médiatique,  
11 la tempête se lève, si je peux utiliser cette  
12 expression-là, fin février, début mars. Début mars,  
13 il y aura le reportage de journalistes relativement  
14 aux factures de monsieur Dupuis. À partir de là,  
15 tout va... ça va faire un effet boule de neige.  
16 Donc, il y aura articles, après reportages, après  
17 émissions de télévision relativement à ce qu'on  
18 appelle, pour les fins de votre témoignage, de la  
19 tempête ou le scandale médiatique de mars/avril  
20 deux mille neuf (2009) qui va culminer au premier  
21 (1er) mai avec la fin de votre présidence. Donc, il  
22 s'agit d'une conversation. On pourrait tout de  
23 suite la coter, Madame la Greffière.

24 LA GREFFIÈRE :

25 La cote 1208.1, .2.

1           **112P-1208.1** :       Écoute électronique 08-0469\_2056  
2    du 3 avril 2009

3  
4           **112P-1208.2** :       Transcription de l'écoute  
5    électronique 08-0469\_2056 du 3  
6    avril 2009

7

8           Me SIMON TREMBLAY :

9           Q. **[201]** Donc, pendant que ma collègue distribue les  
10    transcriptions aux parties, on peut peut-être  
11    mettre en contexte cette écoute-là. Donc, comme je  
12    le disais, c'est une écoute entre monsieur Louis  
13    Bolduc, qui siège sur votre conseil, vous avez  
14    parlé hier qu'il était vice-président, un des  
15    vices-présidents de la FTQ centrale, je crois.  
16    C'est ça que vous avez dit hier?

17           R. TUAC.

18           Q. **[202]** Qui est président des TUAC?

19           R. Peut-être pas président, mais vice-président.

20           Q. **[203]** Haute direction des TUAC?

21           R. Oui.

22           Q. **[204]** Savez-vous s'il siège également sur le  
23    conseil d'administration du Fonds à ce moment-là?

24           R. Oui.

25           Q. **[205]** Il siège également sur le conseil

1 d'administration du Fonds?

2 R. Oui.

3 Q. [206] Donc, c'est une conversation que vous avez  
4 avec lui à sept heures (7 h) le soir le trois (3)  
5 avril deux mille neuf (2009). Ça dure environ six  
6 minutes. Sauf qu'on a enlevé une partie qui n'était  
7 pas pertinente pour les fins de nos travaux. Donc,  
8 les parties ayant les transcriptions, on va en  
9 faire l'écoute. Madame Blanchette, je vous en prie.

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 (10:54:28)

14 Donc si on revient, au début de l'écoute, à la  
15 ligne 8, et c'est pas la seule fois, on va le voir  
16 plus tard dans la journée, vous avez une  
17 conversation à un moment donné avec Yvon Bolduc, et  
18 ça commence un peu pareil, à l'effet que monsieur  
19 Bolduc et vous semblez un peu effrayés, je pense,  
20 je peux utiliser ce terme-là, effrayés à l'idée que  
21 Jocelyn Dupuis va aller rencontrer les  
22 journalistes. C'est plus clair de l'autre écoute,  
23 on va y venir tantôt, mais la question va se poser  
24 quand même : de quoi avez-vous peur à ce moment-là,  
25 Yvon Bolduc, Louis Bolduc et vous, notamment, de

1           Jocelyn? Qu'est-ce que vous avez... Vous avez peur  
2           que Jocelyn aille dire quoi exactement?

3           R. Bien, en fait, une espèce de vengeance qu'il aille,  
4           évidemment, dire des, de l'information qui est  
5           fausse sur SOLIM ou sur le Fonds, qu'on était au  
6           courant ou qu'on acquiesçait tout ou une espèce de  
7           vengeance de monsieur Dupuis.

8           Q. **[207]** Vous me dites que votre crainte c'est qu'il  
9           aille dire des faussetés...

10          R. Hum, hum.

11          Q. **[208]** ... et non qu'il aille dire des choses vraies  
12          qui se passent comme on fait état depuis une  
13          journée et demie.

14          R. Bien, en fait, on fait les deux mais, évidemment,  
15          en plus s'il veut se venger, il commence à déformer  
16          la vérité, là. Donc...

17          Q. **[209]** Mais de quoi...

18          R. Parce qu'il s'accuse lui-même...

19          Q. **[210]** Peut-être ça, on va prendre pour acquis,  
20          juste...

21          R. Oui.

22          Q. **[211]** ... excusez-moi, je vais préciser ma  
23          question. Prenons pour acquis que c'est sûr que  
24          s'il va dire des faussetés, tout le monde a peur.

25          R. O.K.

1 Q. **[212]** Moi, c'est plus les choses vraies qu'il  
2 pourrait dire. Et surtout de la part de monsieur  
3 Bolduc, bien en fait les deux Bolduc, Louis Bolduc  
4 et Yvon Bolduc, on va le voir après la pause, je  
5 crois, pour Yvon Bolduc, là, mais Yvon Bolduc et  
6 Louis Bolduc ont très peur de ce que Dupuis  
7 pourrait aller déballer. Puis je suis pas certain  
8 que c'est juste des faussetés parce que si c'est  
9 des faussetés, ils ont déjà eu des crises, ils  
10 seraient capables de la gérer. Il y a certainement  
11 des choses vraies qu'ils ont peur que monsieur  
12 Dupuis aille dire et ça, je parle de...

13 R. Oui.

14 Q. **[213]** ... Yvon et Louis Bolduc. De quoi s'agit-il  
15 exactement selon vous?

16 R. Bien ce que je comprends c'est deux choses l'une :  
17 soit monsieur Dupuis veut demeurer dans  
18 l'organisation donc à ce moment-là il se positionne  
19 puis il va tenter de témoigner sur des trucs qui  
20 sont peut-être fausses (sic) ou carrément dévoiler  
21 ce qu'on discute aujourd'hui : voici comment ça se  
22 passait, les dossiers, les approbations, le fait  
23 que je supportais des dossiers puis on les  
24 approuvait. Donc il y avait deux volets. Il y a la  
25 possibilité évidemment qu'il comptait se protéger

1 en disant des faussetés ou bien qu'il vienne  
2 dévoiler ce qu'il a dévoilé devant vous puis ce que  
3 je dévoile là.

4 10:57:15

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [214] Quelles faussetés craigniez-vous?

7 R. Pardon?

8 Q. [215] Quelles faussetés craigniez-vous qu'il dise?

9 R. Bien par exemple que tout le monde avait, acceptait  
10 ses partenaires et l'historique de ses partenaires  
11 et qu'il était d'accord au fait que il était  
12 également syndiqué et partenaire dans des dossiers  
13 par exemple. Donc il était... il faisait avancer  
14 les dossiers où il était lui-même dans le  
15 partenariat. Donc il... Donc c'est comme un conflit  
16 d'intérêt.

17 Q. [216] Mais c'était pas une fausseté, c'était vrai.

18 R. Pardon?

19 Q. [217] Est-ce que c'était vraiment une fausseté ça  
20 ou c'était vrai?

21 R. Bien évidemment que je comprends qu'il n'était pas  
22 partenaire dans les dossiers immobiliers, enfin ce  
23 que je comprenais, et qu'il agissait beaucoup plus  
24 comme démarcheur ou intermédiaire mais il peut  
25 avoir eu une entente cachée qui fait que dans le

1           fond, il était partenaire sans le dire à personne.  
2           Dans tout ce qui est... dans le volet immobilier,  
3           il était plus comme intermédiaire dans les dossiers  
4           que partenaire, que développeur ou autre. Donc là-  
5           dedans c'est difficile à me rappeler évidemment  
6           quelles étaient les craintes mais je comprends  
7           qu'il y a peut-être deux natures; dire  
8           effectivement ce qu'on entend aujourd'hui et... ou  
9           carrément déformer la vérité, là.

10          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11          Q. [218] Ça serait des faussetés que tout le monde  
12           acceptait ses partenaires, vous voulez dire quoi,  
13           là, par ça?

14          R. Bien que, par exemple, quand vous mentionnez des  
15           noms qui étaient connus, qui... directement liés au  
16           crime organisé...

17          Q. [219] Donc ça... vous avez dit tout à l'heure que  
18           monsieur Lavallée était au courant et ça le  
19           dérangeait pas, que monsieur Louis Bolduc était au  
20           courant et ça le dérangeait pas, que monsieur Yvon  
21           Bolduc était pas au courant, qu'il en a jamais  
22           parlé. Donc c'est-tu vraiment une fausseté que tout  
23           le monde acceptait ses partenaires?

24          R. Bien évidemment...

25          Q. [220] Êtes-vous capable de nommer une personne qui

1 n'acceptait pas justement ce genre de  
2 fréquentations-là?

3 R. Oui, en fait dans le sens où l'explication qu'il  
4 donnait c'est que ces gens-là, même s'ils étaient  
5 liés au crime organisé, ils avaient purgé leur  
6 peine puis ils étaient en affaires. Donc un  
7 exemple, c'est de dire, non il est au courant qu'il  
8 était pas en affaires puis il va... il était  
9 toujours dans le crime organisé donc, on p...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [221] Donc vous le saviez que les gens étaient dans  
12 le crime organisé?

13 R. Moi je le savais pas, non.

14 Q. [222] Vous dites qu'il disait toujours que les  
15 gens...

16 R. J'essaie d'expliquer quels sont les éléments qu'il  
17 aurait pu dire. C'est difficile pour moi. J'essaie  
18 d'expliquer évidemment cette phrase-là, quel est le  
19 risque qu'on pouvait encourir dans le témoignage de  
20 monsieur Dupuis. J'essaie de voir le risque. Le  
21 risque c'est d'une part donner des faussetés.  
22 J'essaie de trouver des exemples.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. [223] De dire que c'est une fausseté qu'on  
25 acceptait ses partenaires tel qu'ils avaient été et

1 qu'ils étaient, là vous venez de me dire tout à  
2 l'heure que monsieur Lavallée ça le dérange pas,  
3 monsieur Bolduc ça le dérange pas. On trouve  
4 quasiment plus de personnes que ça dérange pas que  
5 de gens que ça dérange vraiment dans... dans votre  
6 dossier, vous trouvez pas?

7 R. Bien en fait sur le conseil, sur le conseil  
8 d'administration mais dans l'ensemble de  
9 l'organisation, peut-être pas.

10 Q. [224] Le conseil d'administration c'est les  
11 décideurs qui sont là, là.

12 R. Oui.

13 Q. [225] Donc eux ça les dérange pas trop. En tout  
14 cas, Dieu, monsieur Lavallée...

15 R. Oui.

16 Q. [226] ... et monsieur Bolduc Louis.

17 R. Monsieur Louis Bolduc.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. [227] Mais j'ai un peu de la misère avec votre  
20 explication Monsieur Gionet.

21 R. Oui.

22 Q. [228] Quand vous dites que vous aviez peur que  
23 monsieur Dupuis aille se dénoncer. Connaissant  
24 monsieur Dupuis, on l'a entendu tous ici pendant  
25 quelques journées, c'est pas trop le genre à aller

1 se dénoncer. Moi j'explorerais plus avec vous  
2 qu'est-ce qu'il pourrait dire, parce que vous  
3 l'avez dit vous-mêmes encore ce matin, il y a deux  
4 clans, là. On est... À ce moment-là, il y a la  
5 « gang » à Dupuis, il y a la « gang » à Lavallée,  
6 c'est-à-dire qu'il y a une guerre ouverte, vous  
7 l'avez dit vous-mêmes, pour reprendre vos propos,  
8 entre les deux. Donc monsieur Dupuis semble fâché,  
9 là c'est Louis Bolduc, à moins que je me trompe,  
10 est plus proche de monsieur Lavallée que de  
11 monsieur Dupuis?

12 R. Hum, hum.

13 Q. [229] Bon, qui vous dit, Jocelyn va aller témoigner  
14 puis là vous dites, au paragraphe 10, là, vous  
15 dites « tabarnak ». Donc on s'entend que c'est pas  
16 que vous êtes content. Donc moi j'aimerais ça qu'on  
17 explore davantage qu'est-ce qu'il pourrait aller  
18 dire concernant le clan Lavallée. Est-ce que dans  
19 le fond, ça serait pas plutôt qu'il aille tout  
20 dénoncer le fait que monsieur Lavallée et monsieur  
21 Accurso contrôlent la SOLIM? On va dire les vraies  
22 choses, là...

23 R. Non.

24 Q. [230] ... ils contrôlent la SOLIM.

25 R. Oui.

1 Q. **[231]** Vous avez peur qu'il aille expliquer tout ça  
2 comme de quoi qu'Accurso fait ce qu'il veut à la  
3 SOLIM, que monsieur Lavallée passe qu'est-ce qu'il  
4 veut à la SOLIM puis il fait ce qu'il veut à la  
5 SOLIM?

6 R. Oui. Dans le cadre de la guerre entre les deux  
7 clans, c'est évident que... que monsieur Dupuis,  
8 son arme a été de dévoiler tout ce qui se passe  
9 autour de monsieur Lavallée, la structuration des  
10 dossiers, l'autorisation avec monsieur Accurso.  
11 Donc, c'est évident que ça... un exemple où c'était  
12 excessivement dangereux pour l'organisation, enfin,  
13 pour le... pour monsieur Lavallée puis  
14 l'organisation de monsieur Lavallée.

15 Q. **[232]** Quand vous dites « l'organisation de monsieur  
16 Lavallée », vous voulez dire ce que...

17 R. Bien, avec monsieur...

18 Q. **[233]** ... ce qui a été qualifié de « la filière à  
19 Johnny », c'est-à-dire les gens près de monsieur  
20 Lavallée, donc Denis Vincent, monsieur Accurso...

21 R. Oui.

22 Q. **[234]** ... Louis Bolduc.

23 R. Oui.

24 Q. **[235]** C'est ce que vous parlez quand vous parlez de  
25 l'organisation...

1 R. Oui.

2 Q. **[236]** ... de Johnny Lavallée. Toujours dans la même  
3 écoute, donc on comprend que monsieur André Bramos  
4 qui est le chargé de projet, vous nous disiez hier,  
5 de monsieur Accurso...

6 R. Oui.

7 Q. **[237]** ... dans la compagnie Marton.

8 R. Oui.

9 Q. **[238]** Il vient vous voir avec donc, cinq projets  
10 que vous avez dit « compte tenu de la tempête  
11 médiatique, c'est... on oublie ça, faites aucun  
12 projet avec monsieur Accurso. »

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[239]** Monsieur Bolduc est d'accord avec votre façon  
15 d'agir.

16 R. Oui.

17 Q. **[240]** Louis Bolduc. Pardon. Et il va même vous  
18 expliquer que Yvon Bolduc a bloqué un dossier avec  
19 Gastier. Gastier à ce moment-là appartient à Tony  
20 Accurso? On est en... on est en avril deux mille  
21 neuf (2009).

22 R. Je pense que oui.

23 Q. **[241]** Et à ce moment-là, donc il va vous informer  
24 que monsieur Bolduc a invectivé, pour rester poli,  
25 un employé...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[242]** ... qui avait démontré une ouverture, en  
3 disant « on touche pas à monsieur Accurso. »

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[243]** Si on va à la dernière page, à la page 4,  
6 monsieur Bolduc, Louis, vous dit :

7 Ah mais r'garde, j'sais pas si c'est à  
8 toi que j'ai dit ça mais eux autres là  
9 y sont rendus c'est on se venge.

10 C'est qui « eux autres »? Est-ce que c'est la gang  
11 à Dupuis?

12 R. Oui.

13 Q. **[244]** Le clan Dupuis. Puis quand il dit à la ligne  
14 64, est-ce que je dois comprendre quand il dit :

15 [...] tant qu'à avoir les culottes  
16 mouillées [...]

17 il blasphème, peu importe

18 ... tout l'monde à l'eau [...]

19 Donc, ça veut dire, dans le fond, monsieur Dupuis  
20 et son clan ont été un peu expulsés, si on veut, de  
21 la FTQ et, à ce moment-là, votre conversation  
22 toujours, là...

23 R. Oui.

24 Q. **[245]** ... je vous dis pas que c'est la vérité, mais  
25 votre conversation est à l'effet que, bon, bien,

1 maintenant qu'ils ont pu... qu'ils ont pu accès au  
2 Fonds, bien, ils vont essayer de couler le bateau.  
3 C'est-à-dire ils ont été expulsé dehors... dehors  
4 du bateau, si on veut, de la SOLIM...

5 R. Oui.

6 Q. **[246]** ... et de la... de l'influence qu'il pouvait  
7 y avoir de la part de monsieur Lavallée et Accurso.  
8 Et à ce moment-là, il dit « bien, moi, si je coule,  
9 vous allez couler avec moi ». Donc, c'est ce que  
10 vous craignez que monsieur Dupuis va aller dire,  
11 c'est ce que vous parlez quand vous parlez de « eux  
12 autres » qui vont se venger?

13 R. Oui, effectivement. Si monsieur Dupuis se sent  
14 écarté, il a pu d'accès évidemment au Fonds, il dit  
15 « si c'est ça, bien, personne va avoir accès, en  
16 tout cas, sûrement pas monsieur Lavallée ».

17 Q. **[247]** Il est onze heures et dix (11 h 10) tout  
18 près, je pense que ce serait le temps de prendre la  
19 pause du matin.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Parfait.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

25 \_\_\_\_\_  
(11:47:07)

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Gionet, vous êtes toujours sous le même  
3 serment.

4 R. Oui.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[248]** Alors, on va poursuivre avec une autre écoute  
7 électronique, toujours tirée du projet Diligence.  
8 C'est l'onglet 10, Madame Blanchette. Bon. Le temps  
9 que les transcriptions sont distribuées, on va  
10 mettre en contexte... on pourrait peut-être d'abord  
11 le coter... la coter. Pardon.

12 LA GREFFIÈRE :

13 100... 1209.1, 1209.2.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Merci.

16

17 112P-1209.1 : Écoute électronique 08-0469\_2153  
18 du 9 avril 2009

19

20 112P-1209.1 : Transcription de l'écoute  
21 électronique 08-0469\_2153 du 9  
22 avril 2009

23

24 Q. **[249]** Donc, il s'agit d'une conversation, Monsieur  
25 Gionet, que vous avez avec Yvon Bolduc le neuf (9)

1           avril deux mille neuf (2009) en matinée, entre neuf  
2           et onze (9 h 11) et neuf heures vingt-six (9 h 26).  
3           L'écoute dure une quinzaine de minutes, donc  
4           c'est... on va peut-être l'interrompre, là, de  
5           façon ponctuelle pour couvrir certains aspects de  
6           la conversation, de façon à ne pas, là, revenir  
7           après le quinze (15) minutes, un peu hors contexte.  
8           Donc, vous pouvez y aller, Madame Blanchette.  
9           (11:46:33)

10

11           ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13           Me SIMON TREMBLAY :

14           On peut peut-être arrêter, Madame Blanchette. On  
15           sera rendu à la ligne 9.

16           Q. **[250]** Quand monsieur Bolduc vous dit qu'il faut  
17           faire attention, là, en prévision de votre  
18           rencontre avec monsieur Denis Vincent, qu'est-ce  
19           que... qu'est-ce que vous en comprenez?

20           R. Hum... Bon. Évidemment, j'en comprends qu'il faut  
21           également ménager... ménager la façon qu'on doit  
22           approcher Denis Vincent sur la séparation de...  
23           qu'on envisage dans les dossiers dont il est  
24           impliqué, donc...

25           Q. **[251]** Pour quelle raison qu'il faut faire attention

1           à monsieur Vincent, qui est un partenaire?

2           R. Bien, en fait, d'une part, au niveau médiatique, il  
3           faut contrôler au niveau médiatique la façon qu'on  
4           sort les dossiers. Évidemment, c'est des  
5           partenaires évidemment va sur les médias pour  
6           commencer à faire, évidemment, une crise, une autre  
7           crise médiatique par-dessus ça. Il faut donc tenter  
8           de faire cette démarche-là d'une façon la plus  
9           coulante possible pour que ça se fasse bien. Et je  
10          comprends aussi que monsieur Lavallée est toujours  
11          impliqué avec Denis Vincent dans... dans la  
12          négociation de ces dossiers-là.

13          Q. **[252]** O.K. Mais, quand monsieur Yvon Bolduc, qui  
14          est votre penchant, mais au niveau du Fonds de  
15          solidarité, quand il vous dit :

16                            Ce gars-là parte en peur. Ben, fais  
17                            attention, je veux pas que...

18          on revient à ça, il dit :

19                            ... parce que je veux pas que ce gars-  
20                            là parte en peur puis parce que là,  
21                            là...

22          et c'est surtout ici que je veux insister :

23                            ... la « game » avec Johnny Lavallée  
24                            est pas finie.

25          Qu'est-ce que vous comprenez de la conversation que

1 vous avez avec monsieur Bolduc quand il vous dit  
2 que « la 'game' avec Johnny est pas finie? » Là, je  
3 vous remets dans le contexte, on est le neuf (9)  
4 avril. Monsieur Lavallée ne préside plus votre  
5 conseil, donc il n'est plus impliqué à la SOLIM, à  
6 moins que je me trompe.

7 R. Neuf (9) avril, il n'est plus impliqué à la SOLIM.

8 Q. **[253]** O.K. Savez-vous à ce moment-là s'il est  
9 encore impliqué au niveau du Fonds, s'il a encore  
10 un siège sur le Fonds?

11 R. Je peux pas vous dire.

12 Q. **[254]** Vous savez pas.

13 R. Non.

14 Q. **[255]** Donc, qu'est-ce que vous comprenez, vous,  
15 quand qu'il dit « la 'game' avec Johnny Lavallée  
16 n'est pas finie » parce que vous dites :

17 Non, non, c'est pour ça que, regarde

18 [...]

19 Donc, vous semblez...

20 R. Oui.

21 Q. **[256]** ... comprendre. Vous dites pas « quelle  
22 'game' vous voulez dire? » Vous demandez pas ça à  
23 monsieur Bolduc, vous dites pas « quelle 'game' tu  
24 veux dire, Yvon? » Non, non, vous dites :

25 Non, non, c'est pour ça que [...]

1           Donc, vous comprenez que la « game » n'est pas  
2           finie. Laquelle « game » on parle? Parce qu'il est  
3           plus là, là.

4           R. Oui. Je comprends évidemment le pouvoir, le pouvoir  
5           de faire de la pression, le pouvoir évidemment au  
6           niveau décisionnel.

7           Q. **[257]** Et qui, par l'entremise de qui monsieur  
8           Lavallée peut exercer du pouvoir dans la mesure où  
9           qu'il n'a plus de siège, là? Je comprends qu'il a  
10          encore peut-être un aura à la FTQ Construction. Ça,  
11          je n'ai pas l'information s'il est encore au Fonds  
12          de solidarité rendu au neuf (9) avril. Mais, en ce  
13          qui vous concerne, la SOLIM, là, il est peut-être  
14          encore président de la FIPOE, il est peut-être  
15          encore impliqué d'une façon ou d'une autre à la FTQ  
16          Construction. Mais, chose est certaine, il a  
17          plus... il a plus de pouvoir, là. Théoriquement, il  
18          a plus de pouvoir à la SOLIM, donc en quoi il peut  
19          continuer à tirer les ficelles? Est-ce qu'il y a  
20          quelqu'un qui tire les ficelles pour lui? Est-ce  
21          qu'il y a des collaborateurs ou des gens qui...

22          R. Bien, je comprends que...

23          Q. **[258]** ... qui l'aident encore?

24          R. ... qu'il garde encore des liens très près avec le  
25          milieu syndical. Donc, des liens sans doute avec

1 Louis Bolduc, des liens évidemment, sans doute,  
2 avec toute la direction de la FTQ. Il est encore  
3 très présent, qui connaît encore très bien ces  
4 gens-là. Il continue sans doute à discuter avec ces  
5 gens-là pour que les dossiers se règlent comme  
6 qu'il le veut bien, là, t'sais.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Q. **[259]** Ça lui donne quoi... Si vous me permettez.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Oui, allez-y.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Q. **[260]** Ça lui donne quoi à Johnny Lavallée de  
13 continuer d'avoir des liens? Est-ce qu'il en tire  
14 un profit?

15 R. En fait, c'est le pouvoir, évidemment qu'il peut  
16 exercer de dire qu'on traite mal les gens, qu'on  
17 traite mal les dossiers, qu'on... qu'on est  
18 cavalier par rapport au traitement des dossiers qui  
19 étaient supportés par lui, là.

20 Q. **[261]** Non, mais je comprends pas comment que...  
21 qu'est-ce que ça rapporte que monsieur Lavallée  
22 continue de tirer des ficelles même s'il fait plus  
23 partie de ça, de l'organisation?

24 R. Euh... Je comprends pas bien votre question.

25 C'est...

1 Q. **[262]** Que... où est situé monsieur Lavallée à ce  
2 moment-là?

3 R. Si?

4 Q. **[263]** Où est-il?

5 R. Monsieur Lavallée, il est... je suis pas certain  
6 s'il est toujours à la FIPOE, dans l'organisation.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[264]** Ah! Il est toujours à la... il est toujours à  
9 la FIPOE.

10 R. Il est toujours dans l'organisation syndicale à la  
11 FIPOE. Il est toujours responsable de la FIPOE.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Q. **[265]** O.K.

14 R. Donc, il agit toujours, évidemment, dans... dans la  
15 famille ou l'organisation de la FTQ en... et des  
16 syndicats.

17 Q. **[266]** O.K.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[267]** Vous avez posé l'hypothèse que Louis  
20 Bolduc... parce que Louis Bolduc, il est encore sur  
21 le conseil de la SOLIM après les départs?

22 R. Oui, c'est exact, oui.

23 Q. **[268]** Et vous soumettez, vous proposez que, via  
24 Louis Bolduc, il exerce encore une influence.

25 Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer ça

1           aujourd'hui?

2           R. Bien, évidemment c'est... c'est vraiment mon  
3           impression. Il était prêt avant la crise, ça  
4           fait... il fait partie du milieu syndical, je sais  
5           qu'ils se parlent toujours. Donc, c'est sans doute  
6           une façon de monsieur Lavallée de continuer à avoir  
7           de l'information ou de... d'être près de la SOLIM.

8           Q. **[269]** Est-ce que vous avez déjà eu une conversation  
9           avec monsieur Antonio Accurso à l'effet que Louis  
10          Bolduc était la personne qui était prévue pour  
11          remplacer monsieur Lavallée comme président du  
12          conseil de la SOLIM? C'était lui le dauphin de  
13          monsieur Lavallée pour contrôler la SOLIM. Qu'est-  
14          ce que je vous dis...

15          R. Je me souviens...

16          Q. **[270]** ... est-ce que ça vous dit quelque chose?

17          R. Je me souviens plus de la conversation, mais  
18          effectivement monsieur Accurso était très près,  
19          lorsqu'il y avait des élections, de la relève. Puis  
20          effectivement, monsieur Accurso m'a déjà informé  
21          que sans doute que Louis Bolduc était pour être  
22          partie de la relève de la haute direction du  
23          syndicat.

24          Q. **[271]** Quand il vous dit ça, est-ce que je dois  
25          comprendre que c'est dans une optique de conserver

1 l'emprise ou du moins l'ascendant qu'il a dans la  
2 SOLIM?

3 R. Oui.

4 Q. **[272]** C'est comme ça vous l'avez compris.

5 R. Oui.

6 Q. **[273]** Madame Blanchette, à moins que vous avez des  
7 questions, Madame Blanchette, on peut poursuivre,  
8 on était rendu à la ligne 9. Donc, Monsieur Gionet,  
9 là, disait :

10 Non, non, c'est pour ça [...]

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE (suite)

13

14 On va arrêter, Madame Blanchette. Merci.

15 Q. **[274]** Si on revient donc, à la ligne 18. Monsieur  
16 Bolduc, il dit qu'il a parlé à Michel Arsenault,  
17 que : « Tu fais ça - que - tu fais ça. » Quand il  
18 dit « Tu fais ça », qu'est-ce que vous faites  
19 exactement? Est-ce qu'on parle de commencer à...

20 R. Discuter avec les partenaires, qu'on considère des  
21 partenaires plus désirables. Donc, l'ensemble des  
22 dossiers, là, qu'on a qualifiés de toxiques, donc  
23 monsieur Accurso, Denis Vincent. On a commencé à  
24 discuter avec eux sur... sur une stratégie de  
25 sortie mais en... d'une façon assez... assez

1           coulante, là, on voit bien, pour pas créer une  
2           autre crise additionnelle par-dessus le fait qu'on  
3           doit annoncer qu'on sort assez rapidement des  
4           dossiers, mais un peu qu'ils soient quand même  
5           satisfaits du traitement qu'on va leur donner.

6           Q. [275] À la ligne 24, quand monsieur Bolduc dit à...  
7           « Il prendra toutes les poursuites puis peut-être  
8           qu'il va sortir de là blanchi, là », là il parle de  
9           monsieur Accurso, selon toute vraisemblance. « Mais  
10          nous, on a le risque réputationnel pareil puis ça,  
11          là, c'est pas acceptable. » Encore une fois, là  
12          c'est monsieur Bolduc qui dit ça, c'est pour ça que  
13          je vous pose la question, est-ce que j'ai raison de  
14          croire que, quand les médias se mêlent de la  
15          partie, en pleine tempête médiatique, le risque  
16          réputationnel n'est plus acceptable? Ça serait  
17          plutôt ça, quand il dit « n'est pas acceptable »,  
18          c'est qu'il n'est plus acceptable parce qu'il y a  
19          pas eu de changement. Je comprends que les médias  
20          parlent de monsieur Accurso mais, au neuf (9)  
21          avril, là, corrigez-moi si je me trompe, mais est-  
22          ce qu'il y a des accusations qui pèsent contre  
23          monsieur Accurso?

24          R. Je ne crois pas qu'il a des accusations. Je pense  
25          c'est très médiatique à cette période-là.

1 Q. **[276]** On parle de lui, de l'influence qu'il peut  
2 avoir?

3 R. Oui.

4 Q. **[277]** Mais il y a pas nécessairement d'accusation  
5 de déposée?

6 (11:56:29)

7 Me ANDRÉ RYAN :

8 Maître Tremblay, je m'excuse. Il semble clairement  
9 parler de monsieur Vincent à la ligne 24. C'est du  
10 moins l'impression qu'on a ici.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[278]** Peut-être relire, Monsieur Gionet, nous dire  
13 de qui vous parlez parce qu'à la ligne 9, on parle  
14 qu'il voulait appeler Tony, mais qu'il l'a pas  
15 appelé. Donc, moi, j'ai l'impression qu'il parle de  
16 Tony mais c'est vous qui pouvez nous le dire,  
17 Monsieur Gionet, parce que c'est vous qui parlez.  
18 Prenez le temps de relire le début pour voir si je  
19 me trompe ou maître Ryan a raison. En fait, parlez-  
20 vous des deux aussi de façon générale, je...

21 R. Oui, évidemment, on parle ici, juste avant, de  
22 Place Québec où c'est monsieur Accurso.

23 Q. **[279]** Parce que Telus... monsieur Vincent est dans  
24 Place Telus et monsieur Accurso est dans Place  
25 Québec?

1 R. C'est ça.

2 Q. [280] Et là on parle de Place Québec.

3 R. Oui.

4 Q. [281] « J'ai parlé à Michel. » On parle de Place  
5 Québec, on dit qu'on a parlé à Michel de ce que  
6 vous faisiez.

7 R. Donc, évidemment, c'est... je peux pas être sûr à  
8 cent pour cent (100 %), mais on semble parler de  
9 Place Québec, la continuité de Place Québec et  
10 Place Québec c'est monsieur Accurso.

11 Q. [282] À tout événement...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vois que maître Ryan se rallie à votre...

14 Me ANDRÉ RYAN :

15 Q. [283] Je remercie le témoin d'avoir fait la  
16 vérification. Merci.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. [284] Mais, à tout événement, ma question demeure,  
19 que ce soit le risque réputationnel relié à Denis  
20 Vincent ou le risque réputationnel relié à monsieur  
21 Accurso, toujours est-il qu'à partir du moment où  
22 qu'il y a la tempête médiatique, et c'était  
23 l'essence de ma question, il y a une ligne qui est  
24 tracée, à ce moment-là on vérifie le risque  
25 réputationnel et celui-ci n'est plus acceptable.

1           Donc, le moindrement qu'on a un individu qui semble  
2           avoir un passé douteux ou, du moins, qui est  
3           détéint dans les médias comme ayant des pratiques  
4           questionnables, à ce moment-là on sort ces gens-là  
5           de la SOLIM. On sort ces gens-là des  
6           investissements qu'on pouvait avoir avec?

7           R. Oui, c'est exact.

8           Q. **[285]** Et tout ça dans une optique de valeur  
9           marchande, comme vous l'avez dit précédemment, et  
10          monsieur Bolduc le répète, là, à la ligne 26. Avant  
11          de poursuivre, quand vous dites que... que vous  
12          vous faites payer de belles rinces par eux autres,  
13          qui sont « eux autres »?

14          R. Sans doute je faisais allusion à ceux avec qui ont  
15          devait négocier, en principe.

16          Q. **[286]** Donc, ça serait, ici, Denis Vincent...

17          R. C'est ça.

18          Q. **[287]** ... monsieur Accurso...

19          R. C'est ça.

20          Q. **[288]** ... monsieur Beaulieu, Ronny... les dossiers  
21          de...

22          R. Oui.

23          Q. **[289]** ... Ronny Beaulieu?

24          R. Oui.

25          Q. **[290]** Principalement. Il y a également, je crois,

1 on va les voir tout à l'heure, après-midi,  
2 vraisemblablement, Marina Brousseau aussi qui était  
3 problématique?

4 R. Oui.

5 Q. **[291]** Et, dans le fond, tous les dossiers amenés...

6

7 R. Tous les dossiers...

8 Q. **[292]** ... par monsieur Dupuis?

9 R. Tous les dossiers, en fait, qui faisaient l'objet  
10 d'une crise médiatique, donc il y en avait, de  
11 mémoire, peut-être quatre, cinq. En tout cas,  
12 quelques-uns, dont Marina Brousseau.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 On peut poursuivre, Madame Blanchette, s'il vous  
15 plaît. Ah! pardon.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[293]** Je voulais juste savoir, qu'est-ce que  
18 c'est... qu'est-ce que... qu'est-ce qu'on veut dire  
19 quand on parle « on va peut-être faire des  
20 " swaps " de propriétés »?

21 R. Bien, des échanges. J'ai une propriété, on est  
22 partenaire; vous avez une propriété, on est  
23 partenaire, on veut se séparer, on peut tout  
24 simplement échanger les propriétés qui ont des  
25 valeurs similaires. Avec des échanges plutôt que...

1 monétaire plutôt des actifs.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[294]** Parfait. Merci. Donc, Madame Blanchette, on  
4 peut poursuivre, s'il vous plaît.

5

6 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE (suite)

7

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 On peut peut-être arrêter ici, Madame Blanchette.

10 Q. **[295]** À la ligne 39, Monsieur Gionet, quand vous  
11 dites « on va s'assurer que... », bien, pas  
12 s'assurer mais « ça va être fait correctement »,  
13 mais d'un point de vue du partenaire.

14 « Correctement », comment je dois comprendre votre  
15 définition de « fait correctement » dans ce  
16 contexte-là où vous parlez que vous voulez pas  
17 fâcher... pas brimer, mais être désagréable avec  
18 une partenaire?

19 R. « Correctement », c'est financier. C'est la  
20 proposition financière pour... pour qu'il sorte,  
21 évidemment, de la transaction, pour racheter ses  
22 parts.

23 Q. **[296]** Est-ce que ça veut dire aussi généreusement,  
24 c'est-à-dire lui faire une offre... pas généreuse,  
25 je veux pas sous-entendre quoi que ce soit, mais je

1           veux dire, ça sera pas à rabais, là. Si la personne  
2           doit partir rapidement parce qu'on a peur pour le  
3           risque réputationnel de l'organisation on peut  
4           minimalement prendre pour acquis que vous le  
5           rachèterez pas à rabais?

6           R. Évidemment. Évidemment, il y a une grande  
7           différence entre... en immobilier, une liquidation  
8           ordonnée puis une liquidation forcée. Lorsqu'on  
9           doit forcer une transaction, évidemment la  
10          négociation n'est pas favorisée. Donc, celui qui  
11          est favorisé c'est celui qui est devant nous puis  
12          qu'il doit négocier. Donc, il va croire qu'il peut  
13          demander une prime à cette séparation-là.

14          Q. **[297]** Est-ce que dans les faits, dans les dossiers  
15          que vous avez pilotés, parce que je vais vous  
16          parler en connaissance de cause bien entendu, dans  
17          les dossiers que vous avez pilotés de rachat, dans  
18          ce contexte-là bien entendu, jusqu'à votre départ  
19          le premier (1<sup>er</sup>) mai, est-ce que cette situation-là  
20          s'est concrétisée?

21          R. Non. Ça s'est concrétisé par la suite, mais j'ai  
22          pas participé dans la négociation de chiffres bien  
23          précis avec eux.

24          Q. **[298]** À la ligne 44, peut-être nous clarifier, on  
25          parle monsieur Bolduc puis vous semblez comprendre,

1 c'est pour ça que j'aimerais ça clarifier pour être  
2 certain qu'on se comprenne bien. Michel Arsenault  
3 rencontrait donc le matin du neuf (9) avril deux  
4 mille neuf (2009) à neuf heures trente (9 h 30)  
5 monsieur Lavallée et Michel veut lui annuler sa  
6 démission, là. Puis après ça monsieur Bolduc dit :  
7 « On sait pas s'il va démissionner, s'il  
8 démissionne pas bien on va le destituer de la SOLIM  
9 I, II et le Fonds DIM », qui se trouve être, dans  
10 le fond, les trois organes de la SOLIM. Pouvez-vous  
11 nous contextualiser un peu, à ce moment-là, qu'est-  
12 ce que vous en savez, qu'est-ce que vous vous  
13 rappelez de ce qui se passait?

14 R. Enfin je lis à la 44 que... à la mi-44 que monsieur  
15 Lavallée veut faire annuler la démission demandée  
16 sur le conseil de SOLIM, il veut rester sur SOLIM.  
17 Et là, monsieur Bolduc répond : « S'il veut pas,  
18 s'il empêche ce qui était prévu, on va le  
19 destituer. »

20 (12:05:06)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[299]** Est-ce qu'on comprend que Michel Arsenault,  
23 lui, voulait que Johnny Lavallée ne démissionne  
24 pas? Il ne voulait pas que Johnny Lavallée  
25 démissionne?

1 R. Oui.

2 Q. **[300]** Parce qu'il dit?

3 R. Oui.

4 Q. **[301]** C'est ça?

5 R. Oui, il voulait, c'est pour ça que je comprends que  
6 la rencontre, je lis textuellement :

7 Écoute, Michel Arsenault ce matin,  
8 neuf heures trente (9 h 30), puis  
9 Michel veut, veut...

10 C'est comme si... je le comprends comme si lui,  
11 puis monsieur Lavallée lui veut annuler la  
12 démission, mais je comprenais pas...

13 Q. **[302]** Oui, puis Michel Arsenault est d'accord avec  
14 ça?

15 R. Moi je comprenais pas qu'il était d'accord avec ça.

16 Q. **[303]** Mais c'est parce qu'il dit...

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Je pense qu'on devrait réécouter ce passage-là  
19 parce que je ne suis pas sûr que le transcript...

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Non, j'ai vérifié à deux fois plutôt qu'une, parce  
22 que je trouvais ça bizarre d'annuler une démission.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Je pensais que c'était « annoncer » sa démission.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Mais il dit vraiment, monsieur Bolduc dit vraiment,  
7 là, annuler. On peut le réécouter si vous voulez,  
8 mais comme j'ai vérifié à deux, trois reprises, il  
9 dit vraiment « annuler sa démission ». C'est pour  
10 ça que je demande au témoin, puis il dit : « Oui,  
11 oui ». Donc, je veux savoir lui qu'est-ce qu'il  
12 comprenait, c'est peut-être aussi une erreur de  
13 mots par monsieur Bolduc évidemment.

14 Q. **[304]** Mais sensiblement je pense que l'essence de  
15 votre réponse c'est qu'il est faux, monsieur  
16 Lavallée démissionne, sinon monsieur Bolduc vous  
17 informe qu'il a l'intention de le destituer, c'est-  
18 à-dire de le tasser de tous les conseils de la  
19 SOLIM?

20 R. Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais, Maître Tremblay, puisque le commissaire  
23 Lachance demande.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 On peut le réécouter. On peut peut-être, Madame

1 Blanchette, remettre, là la troisième minute.

2

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE (suite)

4

5 Q. [305] Peut-être arrêter de nouveau.

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 C'est correct. L'important, dans le fond, c'est  
8 qu'on veut que monsieur... on veut que monsieur  
9 Lavallée.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Ça je pense que c'est clair que monsieur  
12 Arsenault...

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 De mon point de vue, là, « lui » signifie Jean  
15 Lavallée et non pas Arsenault, c'est pour ça que ce  
16 n'est pas bien grave...

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Ça il va y avoir...

19 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

20 ... l'important le message c'est que monsieur  
21 Lavallée les gens décident qu'il doit quitter.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 C'est pour ça que je suppose que c'est monsieur  
24 Bolduc qui peut-être s'est trompé dans ses termes,  
25 mais je pense que l'essence du propos effectivement

1 c'est monsieur Arsenault veut qu'il démissionne.

2 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

3 C'est ça.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. [306] Ça va. C'est ce que vous comprenez aussi?

8 R. Oui.

9 Q. [307] Que monsieur Lavallée doit démissionner?

10 R. Oui.

11 Q. [308] Expliquez-moi parce que depuis une journée et

12 demie vous nous expliquez que monsieur Bolduc

13 semblait au courant de ce que faisait monsieur

14 Lavallée, du contrôle qu'il avait sur la SOLIM.

15 Pourquoi du jour au lendemain c'est plus acceptable

16 pour monsieur Bolduc puis qu'il va, il vous informe

17 qu'il va le destituer du conseil. Alors, que c'est

18 une pratique, c'est pas nouveau, je pense pas

19 que... du moins si je me fie à votre témoignage et

20 les écoutes qu'on a entendus à l'instant et qu'on

21 va entendre encore dans le reste de la journée,

22 monsieur Bolduc il sait ce qui se passe, là, du

23 moins en partie?

24 R. Hum, hum.

25 Q. [309] Pourquoi du jour au lendemain il faut

1           absolument destituer monsieur Lavallée, puis il  
2           faut absolument qu'il sorte?

3           R. Bien parce qu'il a un lien direct avec les dossiers  
4           qu'on parle, puis le fait que c'était des dossiers  
5           supportés par monsieur Lavallée. Donc, étant les  
6           dossiers qui sont supportés par monsieur Lavallée,  
7           donc, le risque est relié au fait que monsieur  
8           Lavallée, (inaudible) au fait que monsieur Lavallée  
9           supportait ces dossiers-là. Donc, je comprends  
10          qu'il fallait de pair que dans le ménage il fallait  
11          que monsieur Lavallée sorte du conseil de SOLIM.

12          Q. **[310]** Il fallait... il fallait le tasser?

13          R. Oui.

14          Q. **[311]** Est-ce que vous... O.K. Il fallait le tasser.  
15          On peut peut-être poursuivre...

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Juste une petite minute.

18          Me SIMON TREMBLAY :

19          Oui.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Q. **[312]** Je voudrais juste vous poser la question.

22          Vous votre but en appelant les banques c'était  
23          quoi?

24          R. Bon, en fait une des façons de convaincre le  
25          partenaire qu'on est rendu pas à faire des

1 caprices, mais au niveau financier avoir  
2 l'obligation de s'entendre au niveau de la sortie.  
3 Si, par exemple, je donnais l'exemple Telus, si  
4 Telus n'est pas confortable avec un propriétaire  
5 qui passe dans les journaux avec un risque  
6 réputationnel de X ou Y, bien Telus voudra plus  
7 signer de bail. Donc, à ce moment-là, ça met  
8 complètement en péril la transaction avec...

9 Q. **[313]** Oui, mais les banques?

10 R. Bien la même chose, Place Québec, qui sont  
11 évidemment dans l'acquisition de Place Québec, on  
12 va chercher du financement et les banques refusent  
13 de financer.

14 Q. **[314]** Donc, quand vous appelez les banques,  
15 qu'est-ce que vous leur disiez aux banques?

16 R. Bien carrément, écoutez, on est partenaire à Place  
17 Québec avec monsieur Accurso, est-ce que vous êtes  
18 ouvert à financer.

19 Q. **[315]** Ou à continuer?

20 R. Oui.

21 Q. **[316]** Et vous saviez bien que la réponse serait  
22 non?

23 R. La réponse était non.

24 Q. **[317]** Puis vous le saviez que la réponse serait  
25 non?

1 R. J'avais des grands doutes.

2 Q. **[318]** Donc, ça c'était votre stratégie à eux pour  
3 leur présenter : « Regarde, on a pu de... on a pu  
4 de garantie, on a un risque réputationnel, il faut  
5 que tu sortes. C'est pas de notre faute, il faut  
6 que tu sortes. »

7 R. Il faut s'entendre...

8 Q. **[319]** C'est ça?

9 R. ... pour le sortir. Oui.

10 Q. **[320]** O.K.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Donc, Madame Blanchette, on peut poursuivre avec  
13 l'écoute, s'il vous plaît. On était rendu à la  
14 ligne 52, 53.

15

16 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE (suite)

17

18 (12:26:58)

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 On va arrêter ici, Madame Blanchette.

21 Q. **[321]** Si on revient un peu. Donc, je comprends  
22 qu'au début de la conversation, le message vient de  
23 Michel Arsenault, c'est monsieur Lavallée, bien  
24 qu'il n'a pas encore démissionné ou a été destitué,  
25 là, vous cessez de lui envoyer les documents du

1 conseil?

2 R. Oui, c'est ça.

3 Q. **[322]** Est-ce que, finalement, monsieur Lavallée  
4 vous a relancé avec ça? Parce que vous dites : «  
5 S'il m'appelle, je fais quoi? » Puis monsieur  
6 Arsenault, via monsieur Bolduc, bien, en fait, je  
7 pense que vous avez parlé directement à monsieur  
8 Arsenault, monsieur Arsenault dit : « S'il vous  
9 cause problème, il m'appellera, je vais parler avec  
10 lui. » Est-ce que ça a causé problème finalement?

11 R. Il me semble que non.

12 Q. **[323]** Non. À la ligne 77, là, dans le fond, vous  
13 expliquez après ça, dans le cours de la  
14 conversation, comment vous allez gérer ça avec  
15 monsieur Accurso. Corrigez-moi si je me trompe,  
16 mais c'est ma compréhension, à la ligne 66 :

17 Puis, comment tu vas pogner Tony?

18 Là, vous expliquez un peu. À 77, vous dites, vous  
19 simulez un peu une conversation avec monsieur  
20 Accurso, vous dites :

21 Puis, regarde, tu ne perdras pas,  
22 personne va perdre la face.

23 Quand vous dites « tu ne perdras pas », est-ce que  
24 c'est toujours dans une optique d'offrir la valeur  
25 marchande?

1 R. Ne perdras pas au niveau financier, effectivement.

2 Q. **[324]** Ça veut dire qu'il ne sera pas perdant. Mais  
3 est-ce qu'il va être gagnant, on pourrait dire?

4 R. Évidemment, dans la négociation, comme je l'ai  
5 mentionné, si on oblige un partenaire de sortir, il  
6 faut s'attendre à payer peut-être plus.

7 Q. **[325]** On a fait des vérifications pendant qu'on  
8 écoutait l'écoute. Vous dites que monsieur Accurso,  
9 il y a des accusations, il n'est pas coupable. Si  
10 je vous suggérais plutôt que le huit (8) avril deux  
11 mille neuf (2009), ce sont des perquisitions, ce  
12 n'est pas écrit dans l'écoute, ça, c'est le neuf  
13 (9) avril, le lendemain, ce sont plutôt des  
14 perquisitions de l'Agence de revenu du Canada chez  
15 Simard-Beaudry qui ont eu lieu, est-ce que ça  
16 serait possible ou vous vous rappelez  
17 spécifiquement d'accusations criminelles ou  
18 pénales?

19 R. Je me souviens tout simplement de, par rapport à la  
20 conversation, ce que je comprenais par rapport aux  
21 journaux, mais je ne me souviens pas de la date de  
22 la perquisition.

23 Q. **[326]** De la perquisition, puis quand vous dites  
24 « coupable, les accusations » non plus?

25 R. Non.

1 Q. **[327]** Après ça, autour des lignes... bien, à 92,  
2 monsieur Bolduc réitère qu'il faut aller... je dois  
3 comprendre qu'il réitère qu'il faut aller  
4 rapidement, il ne faut pas perdre trop de temps...

5 R. Oui.

6 Q. **[328]** ... dans le rachat ou du moins dans la  
7 séparation entre monsieur Accurso et la SOLIM.

8 R. Oui.

9 Q. **[329]** Après ça, à 97, on parle :

10 La Ville a suspendu le contrat.

11 Si je vous suggère qu'on parle du contrat des  
12 compteurs d'eau, est-ce que c'est possible?

13 R. Oui, c'est ça.

14 Q. **[330]** Et à la toute fin, avant qu'on suspende,  
15 lignes 107 à 109, vous réitérez votre crainte que  
16 vous devez aborder monsieur Accurso avec...  
17 monsieur Vincent, pardon...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[331]** C'est monsieur Vincent. Excusez-moi! Avec un  
20 certain tact. Vous, vous dites ça au sens figuré ou  
21 au sens propre? C'est-à-dire, est-ce que vous avez  
22 vraiment peur qu'il soit violent avec vous ou si  
23 c'est une façon de parler que vous utilisez plutôt?

24 R. Je ne pensais pas que j'avais des risques pour ma  
25 santé. Il faut comprendre que je n'étais pas...

1 j'étais loin d'être certain qu'il est vraiment dans  
2 les Hells à cette période-là. Même cette période-  
3 là, il y a des accusations de sa proximité. Je ne  
4 sentais pas que j'avais une menace physique. Mais  
5 par contre, au niveau verbal puis au niveau  
6 négociation, oui, mais pas, j'ai pas craint pour ma  
7 vie, j'aurais peut-être dû, mais non, j'ai pas...

8 Q. **[332]** C'est plus au niveau, donc, d'être engueulé  
9 ou de...

10 R. Oui.

11 Q. **[333]** ... d'avoir des propos...

12 R. Puis de pas avoir de résultats aussi parce qu'il  
13 faut qu'on ait des résultats, il faut que...  
14 qu'on... non seulement qu'on discute, mais qu'on  
15 conclut une transaction.

16 Q. **[334]** Quand vous me dites qu'après votre départ en  
17 mai deux mille neuf (2009) vous avez agi comme  
18 consultant, notamment pour faire des suivis sur des  
19 dossiers, est-ce que vous avez été impliqué dans le  
20 rachat de soit monsieur Vincent, de monsieur  
21 Accurso, de monsieur Beaulieu ou des autres  
22 dossiers de monsieur Dupuis à titre de consultant?

23 R. Dans le type de consultant, ils m'ont jamais  
24 approché pour participer dans la négociation ou la  
25 fixation des prix durant cette période-là donc

1 j'étais, j'ai aucune idée, évidemment, de la  
2 négociation parce qu'ils m'ont jamais appelé pour  
3 participer, même préliminairement, à ces  
4 discussions-là.

5 Q. **[335]** Est-ce que vous avez été informé ou consulté  
6 après les négociations en disant « Voici l'entente,  
7 est-ce que ça a du sens? » ou?

8 R. Non plus.

9 Q. **[336]** On vous a demandé votre... On vous a jamais  
10 demandé votre opinion relativement aux dossiers  
11 toxiques?

12 R. Non.

13 Q. **[337]** Dans le fond, pratico pratique, on vous a  
14 demandé votre opinion pour quoi après mai deux  
15 mille neuf (2009)?

16 R. Hum. C'est...

17 Q. **[338]** Parce que si on enlève tous les dossiers  
18 toxiques, il y a-tu vraiment eu beaucoup de  
19 consultation?

20 R. Bien, évidemment, pour faire le suivi des dossiers  
21 en cours, faire la passation, évidemment de... au  
22 niveau directeur de l'ensemble des dossiers en  
23 cours, la négociation, le personnel, la  
24 structuration, l'organisation de SOLIM et surtout  
25 appuyer la défense, évidemment, dans le dossier où

1 les partenaires pourraient prendre des actions,  
2 donc supporter tous les dossiers légaux.

3 Q. [339] On peut poursuivre avec la suite de l'écoute.  
4 On est rendus à la ligne... On parle maintenant, on  
5 va aborder la Marina Brousseau à la ligne 110.

6 (12:21:04)

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE (suite)

9

10 La première question qui me vient à l'esprit,  
11 Monsieur Gionet, c'est à la ligne 156-157, à la  
12 page 8, on voit que, dans le fond, vous avez  
13 discuté...

14 (12:26:58)

15 Q. [340] Première question qui me vient à l'esprit  
16 Monsieur Gionet c'est, à la ligne 156-157, à la  
17 page 8, on voit, là, que dans le fond vous avez  
18 discuté principalement de stratégie de sortie dans  
19 trois dossiers, dans les dossiers d'Accurso, les  
20 dossiers de Vincent et le dossier Marina Brousseau.  
21 Je sais pas lequel, si monsieur Bolduc parle de un  
22 précisément ou les trois, mais quand il dit : « Je  
23 pense ben. Faut pas... faut pas que tu dises que ça  
24 vient de moi tout ça là parce que ça va me mettre »  
25 puis là on entend « dans » là ça... c'est des

1           inaudibles, mais on entend quand même le « dans »,  
2           on peut présumer que c'est me mettre dans de beaux  
3           draps pour rester poli, mais dans la merde pour  
4           présumer ce qu'il dit. Pourquoi monsieur Bolduc dit  
5           ça parce que vous semblez comprendre « non, non,  
6           non, non, je... » donc vous semblez lui dire que  
7           non, non, je parlerai pas que ça vient de toi.  
8           C'est où la problématique à ce que de telles  
9           instructions ou une telle conversation provienne  
10          d'Yvon Bolduc puis il faut pas que ça se sache?

11         R. Bien je comprends que c'est des dossiers très  
12          délicats, des négociations très délicates aussi.  
13          Donc il préférerait de pas être mêlé directement aux  
14          rencontres puis aux discussions...

15         Q. [341] Mais ça je comprends qu'il veut pas être mêlé  
16          aux rencontres, mais ça va plus loin, là, je veux  
17          dire, il veut même pas que son nom sorte, il veut  
18          même pas qu'on sache que ça vient de lui la  
19          conversation puis le reste de la conversation.

20         R. Bien je comprends que c'est tellement délicat qu'il  
21          aimerait pas avoir les appels directement de ces  
22          gens-là, pas être... pas vouloir négocier  
23          directement et d'une part, puis d'autre part il  
24          voulait se donner comme une marge de manoeuvre si  
25          jamais les dossiers dérapent pour être capable de

1           revenir à une proposition ou à des ententes.

2           Q. [342] Donc il voulait en quelque sorte, si je  
3           comprends votre réponse, se dissocier de la  
4           stratégie que vous établissez dans ce cour... pas  
5           ce courrier-là, pardon, dans cette écoute-là, il  
6           voulait se dissocier pour peut-être plus tard...

7           R. Oui.

8           Q. [343] ... utiliser ça à bon escient?

9           R. Bien en fait pour être capable de revenir avec un  
10          autre... un autre volet de négociations, donc sans  
11          doute dire bien, je suis pas tout à fait d'accord,  
12          on reprend les négociations, on peut se donner une  
13          marge de manoeuvre additionnelle. Donc même s'il  
14          était d'accord, je comprends qu'il voulait pas  
15          qu'on mentionne son nom d'une part parce qu'il  
16          voulait pas... il voulait se garder cette marge de  
17          manoeuvre-là additionnelle.

18          Q. [344] Mais c'est... on parle quand même du  
19          président-directeur général du Fonds de solidarité  
20          comme... qui, comme vous l'avez dit, je veux dire,  
21          il, sans en faire un argument légal là-dessus, là,  
22          c'est... la SOLIM appartient en quelque sorte au  
23          Fonds de solidarité donc c'est un peu la maison-  
24          mère ou le grand fonds, le fonds principal donc  
25          qu'est-ce qu'il y a de mal à ce qu'il soit impliqué

1 dans cette stratégie-là surtout que vous m'avez dit  
2 plus tôt dans votre témoignage que c'est un peu le  
3 chef d'orchestre, c'est-à-dire c'est le terme que  
4 j'utilisais, mais vous avez pas nié, c'est-à-dire  
5 c'est la personne qui s'occupe de gérer la crise  
6 médiatique. J'ai de la misère à saisir dans votre  
7 réponse la logique derrière le fait qu'il veut, que  
8 monsieur Bolduc veut pas que ça se sache qu'il est  
9 impliqué.

10 R. C'est difficile évidemment à être certain  
11 évidemment de la logique pour laquelle qu'il me  
12 donne cette instruction-là, mais je comprenais  
13 qu'il voulait pas être impliqué directement pour se  
14 garder cette marge de sortie-là et de pas... pas  
15 informer aucun des partenaires dont Accurso, Denis  
16 Vincent qui étaient impliqués directement dans les  
17 négociations. Je comprenais que les gens auraient  
18 compris que c'est lui qui va être le décideur, pas  
19 moi.

20 Q. [345] O.K. Donc c'était votre compréhension dans le  
21 cadre...

22 R. Oui.

23 Q. [346] ... de cette conversation-là. Bien. À 159,  
24 vous exprimez encore une fois, là, dans un concept,  
25 là je crois que vous parlez dans les quatre

1 premières lignes de monsieur Vincent, corrigez-moi  
2 si je me trompe, parce que vous dites « après ça la  
3 même chose à Tony ». Donc je présume c'est monsieur  
4 Vincent. Quand vous dites que vous allez lui dire  
5 que « c'est pour te protéger », qu'est-ce que vous  
6 sous-entendez quand vous...?

7 R. Évidemment, dans... on l'a vu un peu dans la nature  
8 de l'écoute, évidemment tous les dossiers qu'il y a  
9 un risque réputationnel, c'est connu, c'est public,  
10 alors tous les intervenants autour de ces dossiers-  
11 là pourraient avoir des réactions qui pourraient  
12 nuire à l'investissement. J'avais mentionné Telus  
13 qui veut pas signer de bail, les banques qui  
14 veulent plus financer. Donc j'apportais ce volet-là  
15 pour dire écoutez, si on s'entend pas pour faire  
16 une négociation rapide et convenable, tout le monde  
17 va perdre, lui également.

18 Q. [347] Et à la fin de ce paragraphe-là, quand vous  
19 dites, en simulant cette fois-ci une conversation  
20 avec monsieur Accurso : « Je peux te donner un  
21 ajustement, mais regarde tu perdras pas pis moi non  
22 plus ». Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous  
23 lui, bien là c'est une conversation hypothétique,  
24 là, mais que vous lui offririez un ajustement?

25 R. Une forme de bonification, là, s'il y a des

1 dommages, surtout lorsqu'on négocie la valeur d'une  
2 propriété et puis le partenaire dit, bien écoute on  
3 pourrait, on aurait pu l'amener à tel niveau, on  
4 aurait pu louer davantage, on aurait pu donc, là je  
5 vais perdre tout cet avantage-là de créer cette  
6 valeur-là, donc je comprenais que je devais sans  
7 doute attendre à payer une bonification, compenser  
8 pour...

9 Q. [348] Le départ, en tout cas la fin de la relation  
10 contractuelle...

11 R. Oui.

12 Q. [349] ... de façon prématurée.

13 R. Oui.

14 Q. [350] Dernière question avant qu'on prenne la pause  
15 pour le midi. À la ligne 118, en fait 110 et  
16 suivantes, au début du dernier extrait qu'on a  
17 écouté, vous parlez de la Marina Brousseau. C'est  
18 intéressant de noter que, on dit, monsieur Bolduc  
19 dit, Yvon Bolduc à la ligne 118 « ton nom »...  
20 « son nom est pas sorti » en parlant de la Marina  
21 Brousseau, que donc, je comprends qu'à ce stade-là,  
22 dans les médias, on parle pas encore de la Marina  
23 Brousseau. Comment pouvez-vous le fichier ou le  
24 classifier comme un dossier toxique alors qu'on a  
25 pas encore parlé de ce dossier-là dans les médias

1 et de qui pouvait, qui peut fréquenter la marina ou  
2 les problématiques réputationnelles reliées à la  
3 Marina Brousseau?

4 R. Je comprenais en fait que tous les dossiers qui  
5 étaient reliés, supportés à monsieur Lavallée ou  
6 Dupuis ou les deux, étaient potentiellement des  
7 dossiers toxiques dont la Marina Brousseau.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [351] Oui mais là c'est pas la question qui vous  
10 est posée. Monsieur Bolduc dit : « Là ton nom est  
11 pas sorti là, mais, tsé » en supposant qu'il était  
12 pour parler, le nom dont il parle c'est le nom de  
13 Ronnie Beaulieu?

14 R. Je comprenais que c'était Marina Brousseau.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. [352] Non, non, non. C'est la mari... Moi je  
17 comprends...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [353] Oui.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. [354] ... que c'est la Marina Brousseau. Donc le  
22 nom de la Marina Brousseau est pas sorti dans les  
23 médias mais malgré ça, ils veulent le sortir.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [355] Mais le propriétaire de la Marina

1 Brousseau...

2 R. C'est monsieur Brousseau.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. [356] C'est monsieur Brousseau.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [357] Monsieur Brousseau, excusez. Alors donc,  
7 c'est quoi le problème comme dit maître... maître  
8 Tremblay? Il est où le problème du fait que c'est  
9 pas sorti le nom de la Marina Brousseau si vous  
10 pensez qu'il y a pas de risque?

11 R. Bien je comprenais que lors de la crise médiatique,  
12 tous les dossiers qui semblaient être près de  
13 monsieur Lavallée et Dupuis faisaient l'objet d'une  
14 crise médiatique et c'est un dossier qui était  
15 supporté par monsieur Dupuis. Donc le potentiel  
16 était évident que c'est sans doute un dossier qui  
17 va sortir. Il y a pas eu de discussion, oui mais je  
18 pense qu'on... les Hells sont vraiment là ou il y a  
19 vraiment le crime organisé à l'intérieur, c'est  
20 strictement le lien, ma compréhension était le lien  
21 qu'il faisait directement entre les dossiers amenés  
22 par monsieur Lavallée et monsieur Dupuis et ça  
23 c'est un dossier de monsieur Dupuis. Donc il y  
24 avait un risque...

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [358] De monsieur Lavallée, parce qu'on a vu qu'en  
3 deux mille quatre (2004), du moins au premier  
4 financement, on va le voir après-midi, là, les  
5 détails du financement, mais le premier  
6 financement, c'est monsieur Lavallée.

7 R. Oui.

8 Q. [359] Il a même mis, en tout cas c'est ce que  
9 monsieur Marion a dit puis vous semblez pas le  
10 contredire...

11 R. Oui.

12 Q. [360] ... que monsieur Marion a notamment perdu son  
13 poste parce qu'il a pas accepté la demande de  
14 monsieur Lavallée de fournir, de financer dis-je la  
15 Marina Brousseau. Mais peut-être aussi ça  
16 s'explique par le fait qu'à ce moment-là, les deux  
17 étaient main dans la main aussi. Donc c'est peut-  
18 être...

19 R. Oui.

20 Q. [361] ... un dossier qui peut être conjoint ou que  
21 monsieur Lavallée était le porteur de ballon de  
22 monsieur Dupuis. Est-ce que c'est possible?

23 R. Oui et effectivement quand je dis, un et l'autre,  
24 il y a une grande période où les deux étaient  
25 ensemble, là. Donc oui effectivement, il était

1 supporté par monsieur Lavallée mais tout le monde  
2 savait que monsieur Dupuis aussi supportait le  
3 dossier.

4 Q. [362] Donc il est midi presque quarante (12 h 40).  
5 Je pense que, tout le monde a faim? Bon appétit.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors bon appétit.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

---

(14:04:06)

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur Gionet, vous êtes toujours sous le même  
14 serment.

15 R. Oui.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. [363] Dans la dernière écoute qu'on a entendue  
18 avant la suspension pour le lunch était datée du  
19 neuf (9) avril et ce qui transpire de l'écoute - et  
20 vous l'avez confirmé - c'est qu'à ce moment-là le  
21 dossier Marina Brousseau n'est pas encore sorti  
22 publiquement, c'est bien ça?

23 R. Effectivement, oui.

24 Q. [364] Ça veut donc dire ce n'est pas sorti  
25 publiquement, il y a pas de nouvelle donnée, il y a

1 pas de nouvelle informations que ce soit vous ou  
2 monsieur Bolduc possédez. C'est-à-dire puisque  
3 c'est pas sorti médiatiquement, c'est vous avez les  
4 mêmes informations que vous avez toujours eues  
5 relativement au dossier.

6 R. Effectivement.

7 Q. **[365]** O.K. À ce moment-là, on va écouter l'écoute  
8 numéro 15, Madame Blanchette, c'est une écoute  
9 qui... c'est le soir avant, c'est à dix-neuf heures  
10 (19 h 00) le huit (8) avril deux mille neuf (2009).  
11 On peut peut-être la coter immédiatement ou le  
12 quinze (15)...

13 LA GREFFIÈRE :

14 1210.1 et 1210.2.

15 (14:05:51)

16

17 112P-1210.1 : Écoute électronique 08-0469\_2149  
18 du 8 avril 2009

19

20 112P-1210.2 : Transcription de l'écoute  
21 électronique 08-0469\_2149 du 8  
22 avril 2009

23

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[366]** Donc, pendant que ma collègue distribue aux

1 parties la transcription, c'est une écoute toujours  
2 entre monsieur Bolduc, Yvon, et Guy Gionet. C'est  
3 la veille de l'autre écoute, donc toujours... on  
4 peut présumer que c'est avant que le dossier Marina  
5 Brousseau fasse l'objet d'articles ou de reportages  
6 dans les médias et donc, c'est à dix-neuf heures  
7 trois (19 h 03), ça dure environ une demi-heure. On  
8 a coupé, bien entendu, là, une partie pour extraire  
9 seulement ce qui concerne la Marina Brousseau. Et  
10 j'aimerais bien qu'on garde à l'esprit que ce n'est  
11 pas sorti publiquement. Merci. Allez-y, Madame  
12 Blanchette .

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. [367] Monsieur Gionet, à la ligne 350, lorsque  
18 monsieur Bolduc vous propose comme raison pour  
19 sortir de la Marina Brousseau... Vous y êtes. Donc,  
20 lorsque monsieur Bolduc vous propose comme motif à  
21 dire à monsieur Brousseau pour sortir de la Marina  
22 c'est de lui dire : « J'ai entendu parler que  
23 t'avais eu des " partys " de Hells. » Est-ce qu'on  
24 peut prendre pour acquis, compte tenu que le  
25 dossier Marina Brousseau n'est pas encore sorti

1 dans les médias, que monsieur Bolduc, Yvon Bolduc  
2 le savait, bien avant la tempête médiatique, que la  
3 Marina Brousseau était liée avec les Hells Angels  
4 puis qu'il y avait des « partys » de Hells Angels  
5 notamment à cet endroit-là?

6 R. Oui, effectivement.

7 Q. **[368]** Et si on recule à la page 17 maintenant,  
8 juste pour bien... peut-être pour clarifier un peu,  
9 là, à 141 et suivants, vous faites l'inventaire des  
10 dossiers qui viennent de Jocelyn. Monsieur Bolduc  
11 les appelle, « les cochonneries qui venaient de  
12 Jocelyn », fin de la citation. Et vous dites :  
13 « Pascal, lui il décide d'exclure Pascal. » Est-ce  
14 que sa justification c'est simplement que Pascal,  
15 le prêt vient à échéance bientôt, donc c'est un  
16 dossier réglé ou, tout simplement, il considère  
17 que, Pascal, ce n'est pas un dossier toxique parce  
18 qu'il était notamment le porteur de ballon dans ce  
19 dossier-là?

20 R. Pascal, en fait, il y a deux dossiers Pascal.

21 Q. **[369]** Celui à la SOLIM, toujours.

22 R. Oui, oui, c'est ça.

23 Q. **[370]** Parce que je pense qu'en quelque part, il  
24 parle de la SOLIM...

25 R. C'est ça.

1 Q. [371] ... il ne parle pas du fonds de commerce, là,  
2 je parle de l'immeuble avec l'option, là...

3 R. Effectivement. Donc, Pascal - SOLIM, c'est  
4 l'immeuble, le bâtiment. Puis il considère,  
5 évidemment, le bâtiment comme étant suffisamment  
6 bien situé au niveau stratégique pour être  
7 confortable de demeurer dans Pascal.

8 Q. [372] Malgré le fait que monsieur Ronny Beaulieu,  
9 Ronald Beaulieu, dont on connaît l'historique, est  
10 impliqué dans ce dossier-là?

11 (14:13:47)

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Je m'excuse, Madame la Commissaire, je me suis fait  
14 un devoir de ne pas intervenir beaucoup mais la...  
15 la preuve disponible révélerait que la SOLIM est  
16 propriétaire de l'immeuble depuis juin deux mille  
17 huit (2008). Alors, au moment où la question est  
18 posée, en ce qui a trait à Pascal, monsieur  
19 Beaulieu n'est plus dans l'immeuble. Donc, en toute  
20 équité pour le témoin, cette preuve-là est  
21 disponible au titre.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 C'est ce que j'essaie de voir avec... merci pour  
24 votre commentaire.

25

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Merci.

3 (14:14:18)

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[373]** C'est ce que j'essaie de voir aussi avec le  
6 témoin pourquoi monsieur Bolduc dit que le dossier  
7 Pascal qui selon toute vraisemblance si on peut  
8 prendre pour acquis qui a été amené par Jocelyn  
9 Dupuis pourquoi il n'est plus problématique. Maître  
10 Ryan, procureur du Fonds, suggère peut-être parce  
11 que monsieur Beaulieu n'est plus impliqué depuis  
12 juin deux mille huit (2008). Ici monsieur Bolduc  
13 semble suggérer qu'on va remplir le prêt à temps de  
14 toute façon c'est août puis septembre, ça fait  
15 qu'on est correct.

16 C'est quoi la raison pourquoi elle est  
17 exclue, est-ce que c'est la raison que suggère  
18 maître Ryan, la raison que suggère monsieur Bolduc  
19 ou encore d'autres raisons qui feraient en sorte  
20 que le dossier Pascal on le considère réglé, à ce  
21 moment-là?

22 R. Dans notre dossier Pascal effectivement lors de  
23 l'acquisition, on devait être partenaire avec  
24 monsieur Beaulieu, mais compte tenu d'une clause de  
25 défaut croisée entre son occupation de l'immeuble

1 en terme de locataire et de partenaire faisait  
2 qu'il perdait ses droits, qu'on devenait  
3 propriétaire seul de l'immeuble.

4 Q. **[374]** Donc, comme le suggère maître Ryan, à  
5 partir... aux environs de juin deux mille huit  
6 (2008)?

7 R. Je n'ai pas la date, c'est possible.

8 Q. **[375]** Mais, à ce moment-là, j'ai de la misère à  
9 comprendre pourquoi le dossier Pascal peut être un  
10 dossier litigieux dans ce cas-là si vous... dans le  
11 fond, je comprends que la SOLIM est seule  
12 propriétaire de l'immeuble en question?

13 R. Bien le fait qui origine évidemment d'une relation  
14 d'affaires avec Beaulieu et poussée par monsieur  
15 Jocelyn Dupuis.

16 Q. **[376]** Et si on tourne la page précédente, à la page  
17 5, encore une fois on a le fait que monsieur Dupuis  
18 a l'intention de sortir médiatiquement. Je suis aux  
19 lignes 93 à 98 et particulièrement la ligne 98  
20 quand monsieur Bolduc, Yvon Bolduc dit : « Ben, là,  
21 moi, moi s'ils sortent pas » donc, je comprends que  
22 « s'ils sortent pas » le topo avec monsieur Dupuis  
23 « j'vas le sortir moi-même, là, t'sais », puis, là,  
24 vous répondez : « Oui, c'est ça. » Est-ce qu'on  
25 parle toujours encore une fois, bien de quoi on

1           parle en fait?

2           R. On parle de la Marina Brousseau.

3           Q. **[377]** O.K. Exclusivement?

4           R. Parce qu'évidemment on parle à partir de la ligne  
5           90 de la Marina Brousseau, donc, on discute du  
6           dossier de Marina Brousseau, puis avec la  
7           conviction en fait d'après ce que je peux voir de  
8           monsieur Bolduc, que de toute façon les  
9           journalistes ont l'information, puis ils vont la  
10          sortir. Alors, plutôt que d'attendre, bien je vais  
11          la sortir l'information, oui, on est impliqué dans  
12          le dossier de Marina Brousseau.

13          Q. **[378]** Parfait.

14          R. C'est comme ça que je la comprends. Donc, ne pas  
15          attendre que ça sorte ou ne pas attendre que  
16          monsieur Dupuis devant les journalistes, de  
17          immédiatement commencer à négocier avec monsieur  
18          Brousseau pour sortir du dossier.

19          Q. **[379]** Savez-vous ultimement quand la SOLIM va  
20          sortir de la Marina Brousseau, est-ce que vous êtes  
21          au courant?

22          R. Je ne suis pas au courant, ça s'est pas fait durant  
23          que j'étais à la SOLIM.

24          Q. **[380]** On va y venir tout à l'heure, on approche de  
25          regarder les dossiers de monsieur Dupuis plus en

1 profondeur. Toujours dans l'optique de la crise  
2 médiatique, il y a une écoute électronique qui a  
3 été entendue avec l'enquêteur Michel Comeau dans le  
4 cadre de son témoignage à l'automne. C'est pas de  
5 mon intention de revenir sur les écoutes qui ont  
6 déjà jouées, le temps est très précieux, sauf que  
7 ça dure une quinzaine de minutes, en fait vingt-  
8 trois (23) minutes, mais la première partie,  
9 j'aimerais ça qu'on la réécoute ensemble et  
10 entendre vos commentaires.

11           Donc, Madame Blanchette, c'est pour les  
12 parties c'est la pièce 108P-1130.2. Donc, 108P-  
13 1130.2, c'est une écoute entre Denis Vincent et  
14 monsieur Gionet du vingt et un (21) avril deux  
15 mille neuf (2009), le matin assez tôt, à six heures  
16 quarante-cinq (6 h 45) jusqu'à sept heures et huit  
17 (7 h 08). Et j'aimerais ça, Madame Blanchette, que  
18 vous nous fassiez réécouter les vingt premières  
19 lignes. Donc, jusqu'au temps que monsieur Gionet  
20 dise à la ligne 20, O.K. Après ça, Monsieur Gionet,  
21 j'aimerais ça avoir vos commentaires sur cette  
22 conversation-là que vous avez avec monsieur  
23 Vincent.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[381]** On va changer de sujet à ce moment-là. Peut-  
3 être nous expliquer un peu votre pensée, Monsieur  
4 Gionet, lorsque vous expliquez à Denis Vincent vos  
5 préoccupations à l'effet que si, effectivement,  
6 monsieur Accurso, les accusations sont fondées, on  
7 dirait que, dans votre propos, ça franchit une  
8 ligne, ça vient changer comparativement au bateau  
9 où que, ça, ça fait partie peut-être des relations  
10 publiques selon ce que je me fie à l'écoute.

11 J'aimerais ça juste avoir peut-être votre pensée ou  
12 vos commentaires relativement à cette écoute-là.

13 R. Je comprends que si on est partenaire dans une  
14 société, puis celui qui gère la société fait des  
15 gestes évidemment qui fait la société est en défaut  
16 au niveau fiscal, ou il a fait des structures  
17 fiscales non légales, bien forcément, comme  
18 partenaire, on est lésé, on est pénalisé. Et je  
19 comprends que le Fonds n'était pas au courant,  
20 dûment au courant de ces agissements-là à  
21 l'intérieur des sociétés de monsieur Accurso.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[382]** Ce que vous me dites, c'est que ça donnerait,  
24 s'il y avait accusation, accusation prouvée, ça  
25 donnerait donc un droit au Fonds de poursuivre

1 monsieur Accurso parce que, dans les faits...

2 R. Oui.

3 Q. **[383]** ... ce que vous dites, c'est aussi avoir  
4 fraudé le Fonds?

5 R. Oui.

6 Q. **[384]** C'est ça votre point de vue?

7 R. Oui.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[385]** Est-ce que, pour les dossiers de monsieur  
10 Accurso, il y avait un bilan social aussi?

11 R. Oui.

12 Q. **[386]** À tous les dossiers?

13 R. Oui.

14 Q. **[387]** Est-ce que c'était toujours... Est-ce que  
15 vous vous souvenez si c'était toujours le même  
16 bilan, copié-collé, puisque c'est la même personne?

17 R. Je ne me souviens pas. Mais tellement connu que  
18 c'était évidemment assez rapide. Je ne peux pas  
19 vous dire évidemment si chacun des bilans sociaux  
20 était le même « wording » ou la même structure.  
21 Mais c'était habituellement assez rapide.

22 Q. **[388]** Parlant de monsieur Accurso, on va écouter  
23 une autre écoute avec lui. Cette fois, c'est  
24 l'onglet 13, Madame Blanchette, Madame la  
25 Commissaire, Monsieur le Commissaire. Pendant que

1 ma collègue donne une copie des transcriptions aux  
2 parties, donc je vais la contextualiser. Peut-être,  
3 à tout seigneur tout honneur, la coter  
4 effectivement avant.

5 LA GREFFIÈRE :  
6 1211.1, 1211.2.

7  
8 112P-1211.1 : Écoute électronique 08-0469\_2639  
9 du 28 avril 2009

10  
11 112P-1211.2 : Transcription de l'écoute  
12 électronique 08-0469\_2639 du 28  
13 avril 2009

14  
15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[389]** Donc, il s'agit d'une écoute le vingt-huit  
17 (28) avril deux mille neuf (2009). Le contexte est  
18 assez clair, vous allez voir. Monsieur Accurso  
19 apprend dans les médias certaines choses. Et donc  
20 ça dure environ six minutes. Ça se passe en fin de  
21 journée à cinq heures trente (5 h 30), donc comme  
22 je disais, le vingt-huit (28) avril. C'est beau.  
23 Donc, on peut y aller, Madame Blanchette.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Q. [390] La ligne coupe. Si on retourne à la page 1,  
2 encore quelques petites questions d'éclaircissement  
3 relativement à cette écoute-là. À la cinquième  
4 ligne on dit « Mais tu sais... », vous dites,  
5 pardon, « Mais tu sais c'est, c'est ce que je te  
6 disais. Ce « trend »-là où tout d'un coup-là y  
7 jouent, euh, y jouent à la veuve offensée. ».  
8 Quand vous dites « y », peut-être « ils », là, vous  
9 parlez de qui?

10 R. Je parle du Fonds.

11 Q. [391] Du Fonds?

12 R. Oui.

13 Q. [392] Est-ce qu'il y a quelqu'un en particulier au  
14 Fonds ou vous voulez...

15 R. Non, mais...

16 Q. [393] ... juste dire le Fonds?

17 R. Oui, je comprends que c'est une, c'est que c'est  
18 une déclaration de monsieur Yvon Bolduc qui est  
19 informé qu'il sortirait des dossiers de monsieur  
20 Accurso. Alors c'est originaire de cette réaction-  
21 là, cet appel-là.

22 Q. [394] Quand vous dites « y jouent à la veuve  
23 offensée »...

24 R. Bon, évidemment, moi j'essaie de me positionner,  
25 vous comprendrez pour être capable de continuer à

1            négocier avec lui. Est-ce que je me positionne à  
2            dire « Oui, écoute, il va falloir qu'on te paie. ».  
3            On sort, j'essaie de le faire parler et il parle  
4            pas beaucoup, c'est rien que moi qui parle, ou à  
5            peu près.

6            (14:30:13)

7            LA PRÉSIDENTE :

8            Q. **[395]** On peut dire que vous avez été vite sur  
9            celle-là. Vous avez essayé de, d'un côté, vous avez  
10           dit à SOLIM qu'il fallait lui donner un petit peu  
11           plus puis vous vous arrangez pour trouver ou donner  
12           une voie de sortie à monsieur Accurso en lui  
13           disant, cette fois-ci, c'est lui qui vous demande  
14           des conseils, « Comment faire pour me sortir de  
15           là? » alors, dans le fond, vous agissez comme  
16           négociateur entre les deux.

17           R. J'essaie d'être un négociateur avec lui, ou  
18           demeurer négociateur avec lui pour être capable de  
19           répondre, évidemment, au fait qu'on veut sortir  
20           rapidement avec lui puis qu'il continue à me  
21           parler, il continue à négocier avec moi donc c'est  
22           évident que pour sortir rapidement quelqu'un, il  
23           faut payer une prime, c'est un peu ça que je suis  
24           prêt à...

25           Q. **[396]** Mais, là, pourquoi vous voulez continuer

1 d'avoir de bons contacts avec monsieur Accurso?

2 R. Pour la suite de la négociation avec lui.

3 Q. **[397]** Juste pour ça?

4 R. Oui.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[398]** Et quand vous dites « y jouent à... », et je  
7 vous cite en disant ça, « y jouent à la veuve  
8 offensée » vous voulez dire que du jour au  
9 lendemain, un peu comme j'exprimais ce matin, du  
10 jour au lendemain, alors qu'on a des relations avec  
11 Accurso de longue date, du jour au lendemain ça  
12 fait plus, il faut sortir Accurso absolument puis,  
13 là, ils font « Oh! Ça a pas de bon sens, ça a pas  
14 de bon sens, il faut sortir, il faut sortir de tous  
15 les dossiers d'Accurso. ». C'est ça que vous voulez  
16 dire?

17 R. C'est ça. Oui.

18 Q. **[399]** Et à la ligne, si on tourne la page, à la  
19 ligne 20, à la quatrième ligne, quand vous...  
20 Encore une fois, vous faites un peu un monologue,  
21 qu'est-ce que Accurso devrait dire puis vous dites  
22 « Il faut que je sois compensé », ça, encore une  
23 fois, c'est pour recouper ce que vous venez de dire  
24 et que vous avez dit ce matin, c'est-à-dire que,  
25 écoutez, vous me sortez, là, avant les délais,

1           avant terme, par conséquent je dois être compensé  
2           de façon un peu plus avantageuse que si j'étais  
3           sorti du dossier à la fin du terme...

4           R. Effectivement.

5           Q. **[400]** ... auquel cas chacun serait parti...

6           R. Oui.

7           Q. **[401]** ... avec leurs billes si on veut.

8           R. Oui.

9           Q. **[402]** Est-ce qu'il y a quelque chose...

10          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11          Q. **[403]** Est-ce que vous le savez que monsieur Bolduc  
12          était pour faire une sortie publique concernant les  
13          dossiers de monsieur Accurso?

14          R. De mémoire, non.

15          Q. **[404]** Donc vous l'avez appris en même temps que  
16          tout le monde à la télévision ou à la radio que  
17          monsieur Bolduc, il annonçait publiquement que  
18          monsieur Accurso ne serait plus jamais un  
19          partenaire avec le Fonds, c'est ça que...

20          R. Je savais effectivement que c'était dans l'air,  
21          qu'effectivement qu'une des solutions était  
22          d'arrêter les relations d'affaires avec monsieur  
23          Accurso mais je savais pas qu'il devait faire une  
24          déclaration publique.

25          Q. **[405]** Vous avez jamais été impliqué dans ça puis il

1 vous en n'a pas informé non plus?

2 R. Non.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[406]** Merci. On va sortir maintenant un peu des  
5 dossiers de monsieur Accurso, on va parler un peu  
6 des dossiers de monsieur Dupuis. Je vais être un  
7 peu suggestif dans les prochaines questions parce  
8 que c'est des choses qu'on a déjà vues mais peut-  
9 être...

10 R. O.K.

11 Q. **[407]** ... juste le préciser pour être certain que  
12 c'est bien l'état de la situation et n'hésitez  
13 surtout pas à me corriger si je ne suis pas exact.  
14 Ça va être évidemment entrecoupé de quelques  
15 questions. Est-ce que vous étiez au courant des  
16 liens que monsieur Dupuis entretenait avec certains  
17 membres du crime organisé ou certaines personnes  
18 criminalisées, qu'elles soient ou non réhabilitées  
19 au sens de ce qu'il disait, ce que monsieur  
20 Lavallée et Bolduc disaient également?

21 R. Bien, je connaissais spécifiquement les liens qu'il  
22 avait avec monsieur Beaulieu.

23 Q. **[408]** O.K.

24 R. On peut prendre pour acquis aussi que Marina  
25 Brousseau vous avez une idée que c'était pas

1 nécessairement ce qu'il y avait de plus casher au  
2 niveau des fréquentations.

3 R. Oui, mais c'était, je comprenais que c'était pas la  
4 marina lui-même ou monsieur Brosseau (sic) lui-même  
5 mais peut-être les gens qui fréquentaient à la  
6 marina.

7 Q. **[409]** C'était les fréquentations autour.

8 R. Oui. Oui.

9 Q. **[410]** O.K. Est-ce qu'il y a d'autres éléments  
10 factuels qui vous permettaient de considérer...

11 R. Il connaissait bien, évidemment, monsieur  
12 Berthelot, donc forcément monsieur Desjardins.

13 Q. **[411]** Mais ça vous avez dit, plus tôt ce matin,  
14 hier, que monsieur Desjardins vous le saviez pas,  
15 là, au moment opportun.

16 R. Au moment qu'on se parlait...

17 Q. **[412]** Moi, je parle, évidemment, au moment, là...

18 R. Quand je parlais avec lui, je savais pas qu'il  
19 était...

20 Q. **[413]** Au moment où vous autorisez dans... jusqu'à  
21 la fin de votre...

22 R. Oui.

23 Q. **[414]** ... jusqu'au temps que les articles dans les  
24 médias sortent?

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[415]** Ma question est à cette période-là.

2 R. Effectivement. Mais je comprenais que c'était des  
3 liens qu'il avait avec ces gens-là. Évidemment,  
4 suite aux événements, on s'est aperçus que ces  
5 gens-là avaient tous des liens beaucoup plus...  
6 beaucoup plus près avec le crime organisé.

7 Q. **[416]** Que qu'est-ce que vous pensiez?

8 R. Oui.

9 Q. **[417]** Est-ce que je me trompe en disant que  
10 monsieur Dupuis se cachait pas nécessairement de  
11 ces fréquentations-là?

12 R. C'est pas quelqu'un qui se cachait beaucoup, non.  
13 C'est quelqu'un qui... qui le disait assez  
14 ouvertement, que c'était... c'était ses « chums »  
15 puis... qu'ils se connaissaient bien. C'est un  
16 trait de personnalité aussi.

17 Q. **[418]** Personne peut venir... personne pourrait  
18 prétendre qu'il n'avait aucune idée, dans cette  
19 période-là, de deux mille cinq (2005) à deux mille  
20 neuf (2009), que monsieur Dupuis avait de telles  
21 fréquentations?

22 R. C'est évident, à entendre parler monsieur Dupuis,  
23 qu'il avait ces fréquentations-là, puis il se  
24 gênait pas de le dire.

25 Q. **[419]** D'accord. Donc, j'y vais avec...

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Si vous permettez.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Allez-y, allez-y.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[420]** Si, pendant tant d'années il ne s'est pas  
7 gêné de le dire, vous qui avez travaillé là quand  
8 même puis qui le fréquentiez à l'occasion et que  
9 Jean Lavallée, bien, à l'époque des belles années  
10 avec monsieur Dupuis, se parlaient beaucoup, c'est  
11 jamais venu à vos oreilles que Raynald Desjardins  
12 c'était quelqu'un du crime économique?

13 R. Monsieur Desjardins, c'est vraiment à la dernière  
14 période où j'étais chez SOLIM qu'il a apparu. Je  
15 dirais en deux mille neuf (2009), donc assez tard  
16 dans le processus. C'est pas en deux mille six  
17 (2006) ou deux mille sept (2007), là, qu'on  
18 entendait parler de monsieur Desjardins.

19 Q. **[421]** Non, non, mais vous savez que monsieur  
20 Dupuis, comme je vous dis, il s'est jamais caché de  
21 ses fréquentations...

22 R. Oui.

23 Q. **[422]** ... il en a parlé pendant longtemps. Il  
24 fréquentait monsieur Lavallée. Monsieur Lavallée...

25 R. Oui.

1 Q. **[423]** ... lui, comme monsieur Dupuis, croit à la  
2 réhabilitation. Monsieur Louis Bolduc, qui est au  
3 conseil de la SOLIM, croit aussi à la  
4 réhabilitation. Donc, c'est jamais venu à vos  
5 oreilles que monsieur Desjardins, qui connaissait  
6 monsieur Dupuis, était quelqu'un du venait du monde  
7 des crimes économiques?

8 R. Non.

9 Q. **[424]** Jamais?

10 R. Jamais.

11 Q. **[425]** Il faut dire que, même si vous le saviez, si  
12 je comprends le propos de cet avant-midi, vu que  
13 votre président du conseil puis un autre membre du  
14 conseil a pas de problème à faire affaire avec des  
15 anciens des crimes organisés, ça vous aurait pas  
16 empêché de transiger avec monsieur Desjardins parce  
17 que, vos décideurs, ça les dérange pas, eux?

18 R. Bien, en fait, je l'ai dit, je pense, ce matin, si  
19 je serais persuadé qu'on travaillait avec le crime  
20 organisé puis on réhabilitait l'argent du crime  
21 organisé, j'aurais quitté tout simplement mes  
22 fonctions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[426]** Ça c'est facile à dire, là.

25 R. Oui.

1 Q. **[427]** On peut dire qu'il y avait un peu  
2 d'aveuglement volontaire de part, là.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[428]** Parce qu'on a compris de vos propos hier  
5 assez souvent que vous, dans le fond, vous int...  
6 uniquement... vous vous intéressé uniquement qu'à  
7 la sécurité du capital et du rendement?

8 R. Oui.

9 Q. **[429]** Point à la ligne.

10 R. Oui.

11 Q. **[430]** L'élément réputationnel, c'est le bilan  
12 social puis on vous a dit de pas vous en occuper.  
13 Donc, pourquoi là, maintenant, vous dites que :  
14 « Si j'avais su que c'était... Desjardins est ce  
15 qu'il est, j'aurais quitté mes fonctions », vous  
16 n'auriez pas plutôt tenté de dire aux... à vos  
17 administrateurs « On est en train de faire affaire  
18 avec Raynald Desjardins, qui est quelqu'un qui  
19 vient des crimes organisés » plutôt, avant...

20 R. Oui.

21 Q. **[431]** ... de démissionner, là, c'est pas ça que  
22 vous auriez dû faire?

23 R. J'aurais pas fait ça, j'aurais démissionné. Parce  
24 que, comme je l'ai mentionné, j'ai déjà informé  
25 monsieur Lavallée qu'il serait peut-être bon de

1 vérifier ça. Même s'il me dit : « Non, le bilan  
2 social, on fait le tour. Fais-toi-en pas, s'il y a  
3 de quoi, on va avoir de quoi dans le bilan social.  
4 Fais-toi-en pas, on n'a pas besoin de faire de  
5 l'analyse additionnelle. » J'aurais dû...

6 Q. **[432]** Ça aurait pas été...

7 R. J'aurais dû, sans doute, insister plus. Aussi,  
8 devant un tel refus, j'aurais dû quitter.

9 Q. **[433]** Mais avant de quitter est-ce que ça aurait  
10 pas été intéressant d'en parler avec monsieur Yvon  
11 Bolduc, quand même, qui était une personne  
12 puissante, qui est quand même... qui est au Fonds,  
13 qui pourrait peut-être pu faire comprendre aux  
14 autres qu'on fait... on fait pas des affaires avec  
15 ce genre de personne-là? Vous auriez lâché un  
16 emploi aussi rémunérateur sans même en parler à  
17 monsieur Bolduc parce que vous pensiez que ce  
18 conseil-là aurait eu aucun problème à faire affaire  
19 avec monsieur Desjardins et c'est pour ça que la  
20 seule solution qu'il vous restait c'était de  
21 quitter?

22 R. Bien, en fait, compte tenu, évidemment, que c'est  
23 des gens qui siègent déjà sur mon conseil, s'il y  
24 aurait eu une alarme de ces gens-là, ils l'auraient  
25 sorti lors des conseils. Donc, si... je suis

1 persuadé, évidemment, qu'ils veulent pas aller de  
2 l'avant parce qu'ils veulent pas qu'on pose plus de  
3 questions ou fasse des enquêtes additionnelles. Je  
4 pense sincèrement que j'aurais dû simplement  
5 partir.

6 Q. **[434]** Donc, vous aviez pas confiance dans votre  
7 conseil à l'effet qu'une fois informés qu'ils  
8 étaient en train de faire des transactions avec  
9 Raynald Desjardins, que ce conseil-là aurait dit :  
10 « Non. » Et d'où l'idée que la seule option qu'il  
11 vous restait c'était de partir. C'est comme ça  
12 qu'on doit prendre votre jugement, là? Vous aviez  
13 pas confiance en votre conseil.

14 R. Bien, en fait...

15 Q. **[435]** Si vous aviez eu confiance en votre conseil,  
16 vous l'auriez dit à votre conseil que Raynald  
17 Desjardins était quelqu'un crime organisé. Et là  
18 vous dites que, tenant compte de ce que... du fait  
19 que, dans le passé, on vous avait dit de pas vous  
20 occuper de la réputation, la seule option qu'il  
21 vous restait c'était de partir?

22 R. Oui.

23 Q. **[436]** Donc, pas assez confiance au conseil, aux  
24 membres qui sont là pour arrêter une transaction  
25 avec Raynald Desjardins, donc, pour vous, si on est

1 allés de l'avant...

2 R. Oui.

3 Q. **[437]** ... la seule option pour vous c'est de  
4 partir?

5 R. Bien enfin la seule option, si plutôt qu'être  
6 rendu, là, à tenter de convaincre un conseil de ne  
7 pas faire affaires avec le crime organisé j'aurais  
8 préféré de toute façon partir. Je me serais même  
9 pas posé de question, il suffit d'en parler puis on  
10 va régler tout... cette problématique-là. Je pense  
11 que c'est tellement important en termes de  
12 structure puis de culture que j'aurais pas trouvé  
13 d'autre solution que partir.

14 (14:39:34)

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[438]** Pendant les questions du commissaire j'ai  
17 regardé mes notes puis il y avait une question que  
18 j'avais oublié de vous poser quand, en lien avec  
19 les deux premières écoutes qu'on a écoutées en  
20 revenant du lunch. Vous vous rappelez celle avec  
21 monsieur Vincent, Denis Vincent, où vous expliquez  
22 que bien il y a peut-être une problématique, là,  
23 s'il a fraudé... s'il a fraudé la SOLIM qui était  
24 un partenaire. On voit également que quelques jours  
25 plus tard vous allez parler à monsieur Accurso. On

1           voit que dans cette discussion, cette conversation-  
2           là vous ne lui demandez pas si c'est vrai, vous  
3           cherchez pas à vous enquérir à savoir si c'est...  
4           effectivement les accusations sont fondées, s'il a  
5           effectivement fait ça.

6                        Est-ce que dans une autre conversation ou  
7           un autre moment vous avez demandé à monsieur  
8           Accurso ou discuté avec monsieur Accurso de la  
9           problématique que vous soulevez avec monsieur  
10          Vincent dans la conversation qu'on a entendue  
11          tantôt?

12        R. Je suis pas persuadé des dates, mais je comprends  
13          qu'on devait de toute façon sortir dans les  
14          dossiers de monsieur Accurso.

15        Q. **[439]** Donc, à ce moment-là, vous avez pas jugé  
16          nécessaire de vous enquérir...

17        R. C'est ça.

18        Q. **[440]** ... auprès de monsieur Accurso à savoir si  
19          c'était vrai ou non. Donc, revenons à monsieur  
20          Dupuis, je comprends que monsieur Dupuis vous vous  
21          considérez que par rapport à vous il avait aucune  
22          autorité contrairement à monsieur Yvon Bolduc ou  
23          monsieur Jean Lavallée, c'est exact?

24        R. Oui.

25        Q. **[441]** Et que pour pouvoir, je veux pas dire le

1           terme « passer », mais pour pouvoir favoriser le  
2           dossier ou des dossiers d'amis, il devait passer  
3           par soit monsieur Lavallée ou monsieur Bolduc, pour  
4           aller chercher un peu leur aval?

5           R. En fait, des personnes en autorité par rapport à  
6           moi effectivement pour être capable de me demander  
7           d'analyser les dossiers et présenter les dossiers.  
8           Donc, ça prend un appel qui justifie évidemment de  
9           passer du temps à structurer puis monter un  
10          dossier.

11          Q. **[442]** Je comprends que dans les premières années,  
12          aussi de votre témoignage, on comprend que dans les  
13          premières années, donc, peut-être jusqu'à deux  
14          mille huit (2008)...

15          R. Oui.

16          Q. **[443]** ... lorsque la chicane entre les deux...  
17          entre les deux belligérants arrive, à ce moment-là,  
18          monsieur Dupuis passait principalement par monsieur  
19          Lavallée pour pouvoir mousser les chances des  
20          dossiers de ses amis?

21          R. Oui.

22          Q. **[444]** Et qu'à partir... je disais pas du schisme,  
23          mais à partir de la chicane, du début de la guerre  
24          entre monsieur Lavallée et monsieur Dupuis, mais à  
25          ce moment-là, c'est davantage avec monsieur Bolduc

1 que vous alliez chercher l'aval ou que vous  
2 confirmiez qu'effectivement le dossier de monsieur  
3 Dupuis vous pouviez le regarder et aller de l'avant  
4 avec une possibilité de le structurer de façon  
5 viable pour les actionnaires?

6 R. Enfin il y a eu deux dossiers où monsieur Yvon  
7 Bolduc est impliqué.

8 Q. **[445]** Lesquels?

9 R. Pascal et le 10-30, le 10-35.

10 Q. **[446]** Le 10-35?

11 R. Oui.

12 Q. **[447]** Autrement tous les dossiers que monsieur  
13 Dupuis a réussi ou a essayé de favoriser ou du  
14 moins de mousser à votre niveau, à ce moment-là, il  
15 passait par monsieur Lavallée?

16 R. Oui.

17 Q. **[448]** Est-ce que vous savez vous pourquoi il y a eu  
18 une mésentente entre monsieur Dupuis et monsieur  
19 Lavallée?

20 R. Bien je comprends que monsieur Dupuis voulait avoir  
21 le poste de monsieur Lavallée à la FTQ Construction  
22 et je pense que monsieur Lavallée voulait continuer  
23 à être présent à la FTQ Construction. Alors, une  
24 chicane pour prendre le pouvoir à la présidence de  
25 la FTQ Construction.

1 Q. **[449]** Ça vous saviez, vous avez constaté ça en deux  
2 mille huit (2008), deux mille neuf (2009)?

3 R. Deux mille huit (2008), vers la fin de deux mille  
4 huit (2008), là, je pense qu'il y a eu une élection  
5 vers la fin de deux mille huit (2008).

6 Q. **[450]** En novembre deux mille huit (2008)?

7 R. Oui.

8 Q. **[451]** Et, là, c'est en vous renseignant et c'est ce  
9 que vous avez entendu que la dynamique... que  
10 c'était la dynamique entre les deux?

11 R. Oui.

12 Q. **[452]** Ma question est directe, c'était vous avez  
13 pas entendu ça à... cet automne, vous le saviez, à  
14 ce moment-là, en deux mille huit (2008), deux mille  
15 neuf (2009)?

16 R. Oui.

17 Q. **[453]** Est-ce que vous étiez au courant aussi de  
18 l'enjeu qui pouvait y avoir suite à cette élection-  
19 là, c'est-à-dire de prendre le siège de monsieur  
20 Lavallée au conseil d'administration de la SOLIM?

21 R. Où ça impliquait évidemment l'implication de la FTQ  
22 Construction auprès de la SOLIM.

23 Q. **[454]** Si on regarde donc, les dossiers de monsieur  
24 Dupuis de façon un peu plus approfondie, le dossier  
25 Marina Brousseau, on en a parlé amplement. Donc, je

1           vais quand même être assez bref. Dans le cadre du  
2           témoignage de Guy Thériault, que vous avez nommé  
3           directeur à l'investissement lorsque vous avez  
4           accédé à la présidence. Il a produit donc, c'était  
5           la pièce 105P-1098, l'autorisation d'investissement  
6           du dossier Marina Brousseau du seize (16) avril  
7           deux mille quatre (2004). Vous vous rappelez de  
8           cette autorisation-là? C'est la première, lorsque  
9           vous entrez en poste. Est-ce que vous voulez la  
10          voir? Bien, c'est à l'onglet 13. On peut peut-être  
11          l'afficher, Madame Blanchette, juste pour qu'on  
12          soit tous sur la même longueur d'ondes. Donc, à  
13          l'onglet, vous reconnaissez ce document-là?

14         R. Oui.

15         Q. **[455]** Peut-être nous décrire brièvement les  
16          modalités du prêt. Donc, je comprends que c'est un  
17          prêt de un point un million (1,1 M\$)?

18         R. Effectivement.

19         Q. **[456]** Et qu'on a... Monsieur Brousseau a donné en  
20          garantie sa résidence personnelle?

21         R. Oui.

22         Q. **[457]** Est-ce qu'il y a moyen de savoir... Non.  
23          Excusez-moi! Donc, c'était les modalités  
24          principalement du financement, c'est-à-dire un prêt  
25          de un point un million (1,1 M\$) en échange de quoi

1 on prend la garantie sur la résidence personnelle.  
2 Est-ce qu'il y a d'autres garanties, de mémoire?  
3 Est-ce que vous vous souvenez quelles étaient les  
4 autres garanties?

5 R. Oui, sans doute les terrains de la marina.

6 Q. **[458]** Donc, l'investissement était sécurisé par  
7 tout ce qui est la marina et en plus...

8 R. Oui.

9 Q. **[459]** ... de ça, vous êtes allé chercher la  
10 résidence personnelle?

11 R. Une sécurité additionnelle qui était sa résidence  
12 personnelle.

13 Q. **[460]** L'onglet 14, on l'a affiché hier. Ce n'est  
14 pas nécessaire. C'est le bilan social de la Marina  
15 Brousseau. On a vu principalement la conclusion. Et  
16 l'onglet 15, qui, cette fois-ci, c'est une nouvelle  
17 pièce. Donc, je vous demanderais de l'afficher à  
18 l'écran. Donc, c'est le désinvestissement du  
19 quatorze (14) décembre deux mille sept (2007) qu'on  
20 va produire sous la cote?

21 LA GREFFIÈRE :

22 1212.

23

24 112P-1212 : Désinvestissement total de Marina

25 Brousseau du 14 décembre 2007

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 15. Donc 112P-1212.

3 Q. **[461]** Peut-être quelques instants pour la regarder.  
4 Madame Blanchette peut peut-être la défiler pendant  
5 ce temps-là à l'écran. Peut-être nous expliquer les  
6 faits saillants du désinvestissement, c'est-à-dire  
7 que le prêt est remboursé à cent pour cent,  
8 j'imagine?

9 R. Oui, effectivement.

10 Q. **[462]** Juste nous expliquer ici, quand on voit le  
11 deux millions (2 M\$). O.K. C'est le financement  
12 total. Pardon. Donc, on voit que l'emprunteur avait  
13 mis cinq cent mille (500 000 \$), la caisse avait  
14 financé quatre cent (400 000 \$). Et on voit le un  
15 point un million (1,1 M\$) de la SOLIM qui est  
16 remboursé. On voit que c'est vous qui... Bien, le  
17 document n'est pas signé, mais on voit que c'est  
18 votre nom.

19 R. Oui.

20 Q. **[463]** Donc, vous étiez toujours président-directeur  
21 général. Si on va à l'onglet 16, on peut également  
22 produire pour être certain de ne pas l'oublier,  
23 donc sous la cote 112P-1213.

24

25 112P-1213 : Autorisation d'investissement pour

1 l'agrandissement de la Marina  
2 Brousseau de SOLIM le 28 mars 2008

3  
4 On va peut-être prendre un peu plus de temps ici  
5 parce que c'est le réinvestissement, si on veut, ou  
6 une nouvelle demande d'investissement de mars deux  
7 mille huit (2008). Et j'aimerais à ce moment-là  
8 peut-être qu'on prenne un peu plus de temps pour  
9 s'attarder à cette demande-là, puis nous expliquer  
10 un peu le contexte. Donc, comment ce dossier-là est  
11 arrivé sur votre bureau en mars deux mille huit  
12 (2008). Vous pouvez prendre quelques instants pour  
13 regarder le document.

14 R. Donc, je comprends qu'il s'agit d'un prêt pour  
15 financer l'agrandissement de la marina existante  
16 sur un terrain adjacent vacant.

17 Q. **[464]** Et on parle donc d'un prêt de sept cent mille  
18 dollars (700 000 \$) de la part de la SOLIM?

19 R. Oui.

20 Q. **[465]** Et ma question était : Qui amène ce dossier-  
21 là sur votre bureau?

22 R. De mémoire, c'est toujours monsieur Lavallée qui me  
23 recommande de regarder le dossier. Compte tenu  
24 évidemment que le premier financement était en  
25 place, bien, je crois que monsieur Dupuis était

1 également directement impliqué.

2 Q. [466] C'est-à-dire, là, c'est avant la chicane  
3 entre les deux. Donc, on pourrait dire  
4 conjointement...

5 R. Oui.

6 Q. [467] ... monsieur Dupuis et monsieur Lavallée vont  
7 être porteurs de ballon, si on veut?

8 R. Oui.

9 Q. [468] Et les garanties ici que la SOLIM va prendre,  
10 c'est au niveau de la marina exclusivement?

11 R. Donc il y a une hypothèque de deuxième rang qui  
12 affecte tous les immeubles.

13 Q. [469] C'est la garantie que vous allez obtenir,  
14 c'est la garantie...

15 R. Oui, oui.

16 Q. [470] ... que la SOLIM va obtenir. Et si on va à la  
17 dernière page du document, au bilan social à la  
18 dernière page, on voit bilan social à suivre.

19 R. Oui.

20 Q. [471] Vous souvenez-vous si vous l'avez  
21 effectivement reçu le bilan social?

22 R. Je me souviens pas mais il y avait un suivi des  
23 bilans sociaux, des tableaux de suivi de bilans  
24 sociaux qu'on déposait à chacun des conseils.

25 Q. [472] O.K. Vous souvenez-vous si c'était dans le

1 fond un copier-coller du bilan précédent ou du  
2 moins l'équivalent du bilan précédent?

3 R. C'est sûrement l'équivalent, oui.

4 Q. [473] Oui O.K. Savez-vous quand a eu lieu le  
5 décaissement? Pas le décaissement, le  
6 désinvestissement, pardon, excusez-moi.

7 R. Non, je me souviens pas. Je suis pas certain qu'il  
8 était décaissé, remboursé lors de mon départ.

9 Q. [474] O.K. En fait, exhibez l'onglet 17 Madame  
10 Blanchette, qu'on va produire donc, sous la cote  
11 102P-1214.

12 LA GREFFIÈRE :

13 112.

14

15 112P-1214 : Désinvestissement total de la Marina  
16 St-Sulpice (Brousseau) par le Fonds de  
17 solidarité FTQ du 11 novembre 2011

18

19 Q. [475] 112 effectivement. 112 excusez-moi. Ça c'est  
20 pour compléter le dossier. Donc je comprends que  
21 c'est le onze (11) novembre deux mille onze (2011),  
22 donc le onze du onze du onze (11/11/11) qu'il y a  
23 un décaissement. Je comprends que vous n'êtes plus  
24 là.

25 R. Oui.

1 Q. [476] Oui. Mais est-ce que ça veut dire aussi,  
2 c'est que lorsque le décaissement a lieu en  
3 novembre deux mille onze (2011), on est plus de  
4 deux ans après la tempête médiatique. C'est donc  
5 dire qu'on a... je dois comprendre que la SOLIM n'a  
6 pas réussi à sortir du dossier, là, malgré les  
7 conversations téléphoniques qu'on a entendues tout  
8 à l'heure avec monsieur Bolduc notamment?

9 R. Effectivement.

10 Q. [477] Le dossier Club Med.

11 R. Oui.

12 Q. [478] Parlez-nous du... première fois que vous avez  
13 entendu parler ou qu'on vous a approché plutôt avec  
14 le dossier Club Med. Qui était le porteur de  
15 ballon? Qui était la personne qui vous a parlé de  
16 ce dossier-là pour la première fois?

17 R. La première fois, monsieur...

18 14:52:16

19 Me ANDRÉ RYAN :

20 Je m'excuse.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Oui.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Juste... avec un peu de retard parce que j'ai  
25 consulté le document, ce que vous devez comprendre

1 c'est que malheureusement dans les pièces nous  
2 n'avons pas les onglets. Donc on retrace les  
3 documents toujours avec un peu de retard. Le  
4 document que vous avez exhibé en ce qui a trait à  
5 deux mille onze (2011)...

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Oui.

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 ... ce n'est pas un d... le document du onze (11)  
10 novembre deux mille onze (2011), ce n'est pas un  
11 document de déboursement.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Non j'ai dit désinvestissement.

14 Me ANDRÉ RYAN :

15 Désinvestissement. Donc c'est un document qui vient  
16 constater que tout a effectivement été remboursé et  
17 ça n'indique pas, là, qu'il y a un déboursement qui  
18 est fait à ce moment-là, là, au contraire. Ça vient  
19 constater que tel qu'il a été prévu en deux mille  
20 neuf (2009), les démarches ont été effectuées pour  
21 que le projet soit remboursé avant échéance.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Alors peut-être dans ce cas-là, pour clarifier la  
24 situation, vous pourriez peut-être prendre  
25 l'engagement de nous dire à quel moment le

1 désinvestissement total de marina Brousseau a été  
2 fait par la SOLIM. Ça clarifierait la situation.

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 J'ai aucun problème à prendre un engagement mais je  
5 voudrais qu'on donne à ce document-là une  
6 signification qu'il n'a pas.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Non effect... Écoutez, c'est vos documents donc  
9 vous les connaissez sans doute plus que nous. Juste  
10 je me fiais au titre des investissements totaux  
11 (sic) et aux documents qui nous avaient été remis  
12 suite à certaines demandes faites mais comme...  
13 pour clarifier la situation et éclaircir la date du  
14 désinvestissement, le plus simple je pense ça  
15 serait tout simplement nous... prendre l'engagement  
16 de nous dire à quel moment.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 Pas de problème.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Donc on pourrait peut-être coter cet engagement-là  
21 comme 112E...

22 LA GREFFIÈRE :

23 L'engagement ça sera E... E-62.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 1E-62? Parfait.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Mais pouvez-vous me le répéter?

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Oui donc l'engagement de maître Ryan...

5 LA GREFFIÈRE :

6 E-62.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Oui 1E-62.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Pas de 1.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Ah! juste E-62, pardon, excusez-moi. Donc ça serait  
13 de nous fournir la date exacte du désinvestissement  
14 complet de la SOLIM dans le projet ou dans le  
15 dossier marina St-Sulpice / marine Brousseau de  
16 façon à compléter la pièce 112P-1214 qui semblerait  
17 incomplète, là, ou en tout cas, dans tous les cas  
18 qui prendrait... qui serait exactement une photo du  
19 onze (11) novembre deux mille onze (2011) disant  
20 qu'il y a un désinvestissement total. Merci  
21 confrère.

22

23 112E-62 Engagement de Me André Ryan de fournir  
24 la date exacte du désinvestissement  
25 total et complet de la SOLIM dans

1 Marina St-Sulpice / Marina Brousseau  
2 pour compléter la pièce 112P-1214  
3

4 Q. [479] Donc j'en étais au Club Med. Je vous  
5 demandais donc, qui est le promoteur derrière ce  
6 dossier-là, Club Med?

7 R. Monsieur Jean-Marc Daigle.

8 Q. [480] C'est quand la première fois que vous  
9 rencontrez monsieur Daigle ou vous entendez parler  
10 du dossier Club Med?

11 R. Je crois que c'était au printemps ou au début de  
12 l'été deux mille huit (2008).

13 Q. [481] Qui était le, j'utilise l'expression-là  
14 qu'on, porteur de ballon? Qui était la personne qui  
15 vous a amené ce dossier-là?

16 R. Monsieur Lavallée et monsieur Dupuis.

17 Q. [482] Les deux?

18 R. Oui.

19 Q. [483] O.K. Nous expliquer peut-être un peu à  
20 l'origine, lorsqu'on vous approche, quel est,  
21 qu'est-ce qu'on vous demande? Quel est le... Oui,  
22 qu'est-ce qu'on vous demande par rapport au projet?

23 R. En fait, il demande de participer dans un projet  
24 qui fait suite à une entente qu'il a signé avec le  
25 Club Med qui permet de développer les terrains

1           adjacents au Club Med et développer des condos de  
2           type hôtel, des « condotels », qui pourraient être  
3           vendus avec une gestion ou une participation des  
4           installations des Club Med un peu partout...

5           Q. **[484]** Où a lieu... Pardon? Allez-y.

6           R. Un peu partout dans le monde mais particulièrement  
7           c'est, il y en avait à deux endroits, Columbus, en  
8           fait, je me souviens pas des deux, là, mais il y en  
9           a un en Floride et l'autre aux Bahamas je pense.

10          Q. **[485]** Columbus Isle, je pense.

11          R. Oui.

12          Q. **[486]** Aux Bahamas. D'accord. Et ce projet-là, à  
13          première vue, la première question que je me pose  
14          c'est que c'est, ça semble pas être un projet trop,  
15          trop québécois, c'est-à-dire dont les bénéfices  
16          seront au Québec. Est-ce que c'était une  
17          problématique dans ce dossier-là?

18          R. Oui, effectivement la politique est à l'effet que  
19          pour chaque dollar investi, il doit y avoir un  
20          dollar de retombées au Québec donc on comprend que  
21          si on investit un million (1 M) à l'extérieur du  
22          Québec, il faut s'assurer qu'un million (1 M) de  
23          retombées soit, par les matériaux qui viennent du  
24          Québec ou l'emploi ou la main-d'oeuvre, donc il  
25          faut qu'il y ait des retombées pour chaque dollar

1 investi, un dollar de retombées au Québec.

2 Q. **[487]** Il y a certaines écoutes qui ont déjà joué  
3 dans le cadre du témoignage de Jocelyn Dupuis, on  
4 les reprendra pas mais je comprends que ces  
5 problématiques-là vous les dénoncez. À ce moment-là  
6 monsieur Dupuis va essayer avec vous de trouver des  
7 solutions...

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[488]** ... pour parer à cette problématique-là.

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. **[489]** En d'autres termes, on, il essaie avec vous  
12 de trouver une façon et vous contribuez de façon à  
13 structurer le projet pour qu'il fonctionne.

14 R. Oui, effectivement. En fait, si on a une politique  
15 de retombées économiques, il faut calculer que  
16 c'est possible puis à quel montant, à quel niveau  
17 qu'il va y avoir des retombées au Québec puis donc  
18 ce montant-là devient le montant plafond qu'on peut  
19 investir dans un projet comme celui-là.

20 Q. **[490]** Quelle solution trouverez-vous avec, soit  
21 vous personnellement, ou monsieur Dupuis, ou  
22 monsieur Daigle, bref, tous les intervenants au  
23 projet, quelle solution sera... Vous opterez pour  
24 quelle solution, pardon, de façon à légitimiser le  
25 projet de financement de façon à ce qu'il puisse

1 passer auprès du conseil? La solution pour le  
2 rendre québécois si on veut, là ?

3 R. Bien, en fait, il y a toujours la même condition,  
4 je me souviens pas, évidemment, des modalités mais  
5 la condition reste inchangée, c'est que le premier  
6 investissement, je vois le deux millions neuf cents  
7 (2,9 M), bien, il faut qu'il y ait pour deux  
8 millions neuf cent mille (2,9 M), c'est une  
9 condition de déboursier, c'est une condition du  
10 partenariat alors ça a été maintenu même dans  
11 l'autorisation.

12 Q. **[491]** O.K. Mais de quelle façon, quelle était la  
13 solution pour avoir des retombées québécoises à un  
14 projet qui parle de construire, de construction en  
15 Floride, un projet qui parle de construction aux  
16 Bahamas

17 R. Je pense c'est dans la préfabrication au Québec des  
18 modules, donc les matériaux et sans doute la main-  
19 d'oeuvre québécoise pour les, faire le montage. De  
20 mémoire, il faudrait que je le relise mais, de  
21 mémoire, il me semble que c'est cette structure-là  
22 qui a été proposée.

23 Q. **[492]** Est-ce que vous vous souvenez si monsieur  
24 Jocelyn Dupuis fait entrer dans l'équation monsieur  
25 Joe Borsellino de Construction Garnier de façon à

1 avoir un constructeur au Québec qui puisse  
2 notamment faire le préfabriqué et être impliqué  
3 dans le projet.

4 R. Il n'avait pas mentionné le nom de monsieur  
5 Borsellino à cette époque-là.

6 Q. **[493]** O.K. Et donc le vingt-huit (28) août deux  
7 mille huit (2008) vous vous présentez devant le  
8 conseil. Vous avez l'onglet ouvert, c'est l'onglet  
9 18 Madame Blanchette. Donc, pour les parties, parce  
10 que effectivement ils n'ont pas l'onglet, donc on  
11 parle de l'autorisation d'investissement à Columbus  
12 Isle, San Salvador, Bahamas datée du vingt-huit  
13 (28) août deux mille huit (2008). Peut-être prendre  
14 quelques instants pour regarder, et madame  
15 Blanchette peut le défiler à l'écran, regardez le  
16 document.

17 (14:58:48)

18

19 112P-1215 : Autorisation d'investissement du Club  
20 Med aux Bahamas par Fondim du 28 août  
21 2008

22

23 R. Donc, effectivement, l'autorisation consiste à  
24 procéder par l'acquisition des terrains d'un...  
25 d'un centre de... de développement de condo-hôtel

1 adjacent à un centre de villégiature détenu et  
2 opéré par Club Med, donc un projet qui... sur un  
3 terrain de sept cent quatre-vingt mille (780 000)  
4 pieds carrés, au bord de l'eau. Alors, bonne  
5 localisation, très bonne localisation parce que  
6 Club Med a comme qualité, évidemment, comme...  
7 comme opérateur d'avoir choisi historiquement  
8 toujours les meilleures localisations. Et donc  
9 développé par le partenaire développeur qui devait  
10 assurer et le développement et la vente des unités,  
11 avec une entente de gestion avec le Club Med.

12 Q. **[494]** Pour les propriétaires donc, par exemple...

13 R. Oui.

14 Q. **[495]** ... pour qu'ils puissent le louer notamment.

15 R. Oui.

16 Q. **[496]** O.K. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi  
17 que c'est un projet que vous avez dû quand même  
18 travailler fort pour pouvoir le faire entrer dans  
19 le cadre des paramètres qui vous étaient donnés  
20 dans le cadre de vos fonctions?

21 R. C'est non conventionnel, c'est pas un développement  
22 au Québec. C'est dans ce sens-là que c'est plus...  
23 beaucoup plus laborieux, il faut suivre cette  
24 condition-là, d'une part, et à distance, donc  
25 c'est...

1 Q. **[497]** Est-ce que le fait que ce dossier-là était  
2 porté par monsieur Dupuis et monsieur Lavallée vous  
3 en joignaient à le structurer d'une façon viable?

4 R. Bien, comme...

5 Q. **[498]** Je pose cette question-là par rapport à un  
6 dossier plus régulier. Si, moi, je viens vous voir  
7 demain matin avec un dossier de cette nature-là,  
8 est-ce que vous allez le traiter de la même façon  
9 que vous l'avez traité celui-là puisqu'il était  
10 porté par monsieur Lavallée et monsieur Dupuis?

11 R. Non. Parce que normalement, déjà le... le droit  
12 d'entrer un dollar pour un dollar, la majorité des  
13 gens qui nous ont approchés avec des développements  
14 à l'extérieur, lorsqu'on mentionnait cette  
15 obligation-là, de mettre un dollar pour un dollar,  
16 la plupart trouvait cette condition-là beaucoup  
17 trop lourde pour faire du développement à  
18 l'extérieur.

19 (15:01:31)

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Q. **[499]** Mais, c'est pas la question de maître  
22 Tremblay.

23 R. Non?

24 Q. **[500]** C'était pas tellement sur les conditions  
25 financières, mais sur les considérants de la

1           personne. Donc, si maître Tremblay va vous voir,  
2           peut-être par maître Tremblay maintenant, mais si  
3           maître Tremblay était allé vous voir pour vous  
4           proposer la même chose, lui auriez-vous donné la  
5           même réponse que quand c'était monsieur Lavallée et  
6           monsieur Dupuis?

7           Me SIMON TREMBLAY :

8           Q. **[501]** Parce que vous l'avez dit vous-même...

9           R. Oui.

10          Q. **[502]** ... c'est un projet non conventionnel...

11          R. Oui.

12          Q. **[503]** ... c'est-à-dire c'est quand même un  
13           investissement clairement hors Québec, là. C'est  
14           sûr qu'on peut réussir à structurer pour...

15          R. Oui.

16          Q. **[504]** ... respecter les règles, mais vous êtes  
17           d'accord avec moi que, ce projet-là, s'il avait pas  
18           été poussé par monsieur Lavallée et monsieur  
19           Dupuis, il aurait jamais vu le jour.

20          R. Il aurait sans doute jamais vu le jour, oui.

21          Q. **[505]** O.K. Donc, on voit... pour revenir au  
22           document, c'est l'autorisation d'investissement  
23           parce que, le projet, on va le voir plus tard après  
24           la pause, le projet n'a jamais vu le jour, mais il  
25           a tout de même été autorisé par le conseil

1 d'administration, n'est-ce pas?

2 R. Oui.

3 Q. **[506]** Donc, on peut le déposer sous la cote 112P...

4 LA GREFFIÈRE :

5 1215.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 ... 1215.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Je voudrais revenir sur l'engagement, c'est 112E-  
10 62.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 On va y arriver. Donc, 112E. Et sur ce, avant  
13 d'aller plus loin, je vous suggère de prendre la  
14 pause, il est trois heures et cinq (15 h 05) et on  
15 allait passer à un autre projet, là, de soit la  
16 Ville Saint-Pierre.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Parfait.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23

24 \_\_\_\_\_  
(15:34:57)

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [507] Il y a une question que j'avais oubliée  
3 Monsieur Gionet, une série de questions  
4 relativement au dossier du Club Med avant qu'on  
5 passe à celui Ville Saint-Pierre. On a entendu dans  
6 le ca... à l'automne, dans le cadre du témoignage  
7 de Jocelyn Dupuis, pardon, plus précisément la  
8 pièce 102P-1042, une écoute électronique entre vous  
9 et monsieur Dupuis, datée du quinze (15) décembre  
10 deux mille huit (2008) dans laquelle il fait  
11 notamment état du fait qu'il revient d'une semaine  
12 de vacances à Columbus Isle, dans une propriété,  
13 là, au Club Med et il nous parle... vous parle  
14 après ça du Club Med, de Jean-Marc Daigle et dans  
15 ce contexte-là. Je sais pas si cette conversation-  
16 là vous dit quelque chose?

17 R. Oui, ça me dit de quoi.

18 Q. [508] Quand vous avez... quand il a cette  
19 conversation-là avec vous, est-ce que vous  
20 comprenez dans le fond qu'il est allé une semaine  
21 au Club Med, au même endroit que le projet Club Med  
22 en question?

23 R. Oui.

24 Q. [509] Est-ce que c'est la première fois, que ce  
25 soit monsieur Dupuis ou quelqu'un... quelqu'autre

1           porteur de ballon que ce soit vous fait part de  
2           contrepartie qu'il aurait eue dans un projet parce  
3           que vraisemblablement ici on peut facilement lier,  
4           là. On parle d'une semaine à Club Med de Columbus  
5           Isle, d'un projet puis il vous parle du même  
6           projet, qu'il faut se rencontrer avec Jean-Marc  
7           Daigle et tout, est-ce que c'est la première fois  
8           que vous voyez un exemple assez frappant de  
9           contrepartie?

10          R. Oui.

11          Q. [510] Vous avez jamais eu d'autres occasions  
12           semblables?

13          R. Non.

14          Q. [511] O.K. Puis vous, est-ce que vous voyez un  
15           problème à ce que monsieur Dupuis aille une semaine  
16           dans un Club Med, dans un... en lien avec un projet  
17           dans lequel il vous demande ou il pousse beaucoup  
18           pour qu'il y ait du financement?

19          R. En fait, je vois pas beaucoup l'utilité qu'il fasse  
20           une visite dans un de nos dossiers d'investisse-  
21           ment. Je pense pas qu'il ait l'expertise évidemment  
22           pour analyse puis vérifier cet investissement-là.  
23           Donc je comprends que c'est quand même un endroit  
24           intéressant à visiter, donc il y avait plus une  
25           partie plaisir que travail.

1 Q. [512] Donc pour vous c'était clair que c'était plus  
2 pour son plaisir qu'aller vraiment vérifier les  
3 lieux puis s'assurer que c'est conforme?

4 R. Oui, vous comprenez que je veux pas dire qu'il a  
5 pas regardé les lieux puis il a pas visité, mais je  
6 pense que c'est beaucoup plus le plaisir que le  
7 travail.

8 Q. [513] Est-ce que vous vous souvenez s'il avait payé  
9 pour ça monsieur Dupuis?

10 R. Je le sais pas s'il a payé.

11 Q. [514] Vous, est-ce que monsieur Daigle vous a déjà  
12 offert quelque chose de semblable?

13 R. Oui.

14 Q. [515] Est-ce que vous avez accepté ou vous avez  
15 refusé?

16 R. Non. J'ai refusé.

17 Q. [516] Pour quelle raison vous avez refusé?

18 R. Bien premièrement, si effectivement on aurait (sic)  
19 procédé à l'investissement, il aurait fallu que moi  
20 ou quelqu'un d'autre chez SOLIM aille sur les lieux  
21 puis de constater de visu lors de la vérification  
22 du dossier la qualité du dossier, la qualité des  
23 installations. Il y a sûrement une visite qui va  
24 avoir lieu de travail à un moment donné dans  
25 l'investissement mais de faire une visite avant,

1 c'est quand même pas à Trois-Rivières. C'est assez  
2 loin puis je pense qu'il était opportun de refuser.

3 Q. [517] N'y voyiez-vous pas une certaine forme de  
4 tentative de vous donner une contrepartie, c'est-à-  
5 dire mon projet, il est le fun, venez voir puis  
6 dans le fond ce qu'on essaie un peu c'est de en bon  
7 québécois, vous graisser un peu?

8 R. En fait, c'est su... non, mais c'est surtout dans  
9 une position où on a été là-bas une semaine, à un  
10 endroit quand même qui est assez paradisiaque. Puis  
11 on revient puis on est plus confortable avec le  
12 dossier... J'y aurais été mais il aurait fallu que  
13 je paie à ce moment-là ma part.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [518] Donc ce que vous voulez dire c'est  
16 qu'éthique-ment, ça n'était pas recommandé?

17 R. Pardon?

18 Q. [519] Éthiquement ce n'était pas recommandable.

19 R. C'est ça, oui.

20 Q. [520] Parce que vous vous seriez mis dans une  
21 situation ou une position de conflit d'intérêt?

22 R. Voilà.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. [521] Est-ce que vous en avez discuté de cette  
25 situation-là puis de cette problème éthique là avec

1 monsieur Dupuis...

2 R. Non.

3 Q. [522] ... peut-être en lui disant, bien Jocelyn, je  
4 suis pas sûr...

5 R. Non.

6 Q. [523] ... que tu devrais aller?

7 R. J'en ai pas discuté avec monsieur Dupuis.

8 Q. [524] Est-ce qu'il y a une raison particulière,  
9 parce que vous vouliez pas contrarier monsieur  
10 Dupuis ou tout simplement vu que c'était pas de vos  
11 affaires?

12 R. Bien je l'ai appris lorsqu'il était déjà là-bas.

13 Q. [525] O.K.

14 R. Il revenait alors, il a pas consulté pour son  
15 départ ou qu'il avait l'intention d'y aller.

16 Q. [526] On va aborder maintenant le dossier Ville  
17 Saint-Pierre. Giuseppe alias Joe Bors... Bertolo.  
18 Vous, quelle est votre connaissance de cet  
19 individu-là?

20 R. C'est quelqu'un qui est impliqué dans le  
21 développement de terrains, développement  
22 immobilier. Donc c'est quelqu'un qui achetait des  
23 terrains vacants pour en faire le développement, le  
24 lotissement et la décontamination.

25 Q. [527] O.K. Est-ce que vous connaissez son

1           environnement ou ses an... du moins les  
2           fréquentations ou du moins les allusions de  
3           fréquentations avec des membres du crime organisé?

4           R. Non.

5           Q. [528] Aujourd'hui, le savez-vous?

6           R. Oui.

7           Q. [529] Mais à ce moment-là...

8           R. Non.

9           Q. [530] ... opportun?

10          R. Pas à cette période-là.

11          Q. [531] Donc quand vous le rencontrez à quelques  
12          reprises entre deux mille cinq (2005) et deux mille  
13          neuf (2009), vous êtes jamais au courant de ses  
14          fréquentations?

15          R. Non.

16          Q. [532] O.K. On a déjà... vous avez déjà répondu à la  
17          question quant à Raynald Desjardins. Vous n'étiez  
18          pas également au courant des fréquentations. Donc,  
19          parlez-nous peut-être succinctement du dossier  
20          Ville Saint-Pierre...

21          R. Oui.

22          Q. [533] ... par rapport à vous. Qui était le... qui  
23          était le porteur de ballon dans ce dossier-là?

24          R. En fait, toujours monsieur Lavallée et monsieur  
25          Dupuis.

1 Q. **[534]** O.K. Donc, de quelle nature... le projet,  
2 c'était de quelle nature, succinctement?

3 R. C'est un projet de développement de terrains, de  
4 lotissements puis de revendre les lots pour fins de  
5 développement.

6 Q. **[535]** On va exhiber la... c'est l'onglet 21, c'est  
7 une pièce qui a déjà été produite dans le cadre du  
8 témoignage de Guy Thériault, 105P-1087. 105P-1087.  
9 Juste pour nous mettre dans le contexte, c'est  
10 l'autorisation d'investissement du vingt-sept (27)  
11 juin deux mille six (2006). Donc, pour nous mettre  
12 dans le contexte, d'une part. D'autre part, dans le  
13 cadre du témoignage de l'enquêteur Stéphane  
14 Cloutier, il a été établi... et je réfère ici à la  
15 pièce 101P-969.3, 101P-969.3, à l'effet qu'il y  
16 avait une filature de monsieur Bertolo le treize  
17 (13) novembre deux mille huit (2008). Dans laquelle  
18 vous allez... vous avez une rencontre avec  
19 monsieur... de prévue, d'ailleurs, avec monsieur  
20 Bertolo. Rencontre à laquelle va se joindre  
21 monsieur Raynald Desjardins, qui va se terminer au  
22 restaurant Da Emma par un repas. D'ailleurs, dans  
23 le cadre de ce repas-là vous allez parler avec  
24 monsieur Dupuis, dans une écoute électronique qui a  
25 déjà été produite, on ne la réécouterà pas. Je veux

1           juste savoir, en novembre deux mille huit (2008),  
2           est-ce que l'autorisation du... que l'on retrouve à  
3           l'onglet 21, là, du vingt-sept (27) juin deux mille  
4           six (2006), est-ce que c'est en lien... la  
5           rencontre du treize (13) novembre deux mille huit  
6           (2008), est-ce que c'est toujours en lien avec ce  
7           projet-là?

8           R. Ce que je me souviens de la relation... en fait, de  
9           la visite et de la rencontre avec monsieur  
10          Desjardins c'est une rencontre qui a été introduite  
11          par monsieur Dupuis et monsieur Bertolo, à l'effet  
12          que monsieur Desjardins voulait me présenter sa  
13          société de décontamination. Et voir, effectivement,  
14          s'il y a pas moyen de développer des affaires avec  
15          monsieur Desjardins dans... dans le cadre de son...  
16          de sa société de décontamination.

17          Q. **[536]** À ce moment-là, cette rencontre-là avec  
18          monsieur Bertolo et monsieur Desjardins...  
19          d'ailleurs, c'est la première fois que vous  
20          rencontrez monsieur Desjardins à ce moment-là?

21          R. Oui.

22          Q. **[537]** O.K. Donc, la première fois où vous  
23          rencontrez monsieur Desjardins, le treize (13)  
24          novembre deux mille huit (2008), c'est le lendemain  
25          des élections à la FTQ Construction. Donc, on

1           pourrait dire, dans l'oeil du cyclone qui est... ou  
2           de la tempête qui... qui consiste en la chicane ou  
3           la guerre entre monsieur Lavallée et monsieur  
4           Dupuis. Dans ce contexte-là, est-ce que vous  
5           cherchez l'aval de monsieur Lavallée ou monsieur  
6           Accurso pour vous assurer qu'il y a pas de problème  
7           à rencontrer des amis de monsieur Dupuis?

8           R. Non, compte tenu, évidemment, que je comprends que  
9           l'objet de la rencontre est pas un projet mais de  
10          promouvoir ses services ou de tenter de voir s'il  
11          peut pas promouvoir auprès de nos partenaires ses  
12          services de décontamination.

13          Q. **[538]** Donc, c'est un peu la même réponse que vous  
14          donnez que la rencontre avec monsieur Borsellino?

15          R. Oui.

16          Q. **[539]** C'est-à-dire que c'est... il y a pas de  
17          projet rattaché à ça, donc...

18          R. Exact.

19          Q. **[540]** Est-ce que je dois comprendre... C'est parce  
20          qu'au début, depuis deux jours presque, on  
21          s'efforce à démontrer l'influence et tout de  
22          monsieur Lavallée, notamment, et vous m'expliquez  
23          que pour pouvoir, et j'utilise le terme entre  
24          guillemets, pousser un dossier, bien, ça prend un  
25          peu l'autorisation de monsieur Bolduc ou monsieur

1 Lavallée. Est-ce que je dois comprendre que,  
2 lorsqu'il est pas question d'un dossier, c'est  
3 juste pour faire des rencontres avec différents  
4 partenaires éventuels, à ce moment-là n'importe qui  
5 peut aller vous voir directement, que ce soit  
6 monsieur Dupuis ou un autre membre de la FTQ  
7 Construction?

8 R. Oui, en fait, ça s'appliquait à monsieur Dupuis  
9 parce qu'il a... en fait, c'est pas dans son rôle,  
10 à la FTQ, de faire du démarchage pour SOLIM. Il y a  
11 pas d'autres personnes à la FTQ, là, qui s'est mis  
12 comme mission de faire du démarchage pour nous.  
13 Donc, dans... c'est le seul cas, c'est le seul  
14 individu qui se met en tête de faire du démarchage  
15 pour nous. La plupart des gens à la FTQ vont  
16 référer à quelqu'un de... de nous rencontrer  
17 directement mais il agit pas comme intermédiaire ou  
18 de... de... il agit pas comme une personne  
19 directement impliquée dans le démarchage. Si  
20 quelqu'un est en immobilier puis il dit : « Vous  
21 faites de l'immobilier? Il va dire, oui, appelle  
22 SOLIM, ils font de l'immobilier. » Puis ils vont  
23 m'appeler puis ils vont me rencontrer.

24 Q. **[541]** Donc, monsieur Dupuis, c'est le seul qui a  
25 agi comme... de façon proactive, c'est-à-dire qu'il

1 a agi comme négociateur qui fait des pressions, en  
2 disant « " Eille! " rencontre mon " chum ", untel,  
3 untel, untel. »

4 R. Oui.

5 Q. **[542]** C'est le seul qui fait ça. Monsieur Brandone,  
6 lui, vous dites... vous nous avez dit hier que  
7 c'est arrivé des fois qu'il vous contacte pour des  
8 projets. Est-ce que lui a cette façon de faire là  
9 ou il fait seulement de la référence?

10 R. Oui, monsieur Brandone c'est arrivé, je crois, une  
11 fois qu'il était impliqué lui-même dans  
12 l'investissement d'un immeuble industriel dans le  
13 secteur Valleyfield, Beauharnois. Et, de mémoire,  
14 là, c'est le seul projet où il était impliqué.

15 Q. **[543]** Quand vous dites « il est impliqué », c'est  
16 personnellement, il a des parts dans ce projet-là  
17 ou c'est juste qu'il était impliqué au même titre  
18 que Dupuis, là, c'est-à-dire qu'il fait des... pas  
19 qu'il fait des pressions mais...

20 R. Oui.

21 Q. **[544]** ... qui, avec ses... ses « chums », pour  
22 reprendre son terme, vous rencontre ou cherche à  
23 vous rencontrer?

24 R. Je suis pas assez certain s'il avait pas des parts.  
25 Il agissait comme intermédiaire mais... de mémoire,

1 je peux pas vous garantir qu'il avait pas de parts,  
2 je me souviens pas. Il faudrait revoir le dossier.  
3 Mais je serais pas surpris, évidemment, qu'il avait  
4 des parts parce qu'il agissait aussi comme  
5 intermédiaire mais également il semblait très, très  
6 au courant du dossier, des détails du dossier.  
7 Donc, il aurait pu agir comme partenaire. Malheu-  
8 reusement, je m'en souviens pas.

9 Q. [545] Donc, est-ce qu'on doit comprendre que  
10 puisque vous vous en souvenez pas, ça veut dire la  
11 raison est que le dossier n'a jamais... ne s'est  
12 jamais concrétisé?

13 R. Non, ça a été concrétisé. C'est un dossier qu'on a  
14 fait un partenariat ou un financement, je me  
15 souviens pas, mais il y a eu un dossier avec...  
16 monsieur Brandone était impliqué.

17 Q. [546] Et vous êtes pas en mesure de nous dire si  
18 monsieur Brandone était impliqué par écrit, c'est-  
19 à-dire s'il avait des parts ou s'il était  
20 partenaire d'une façon ou d'une autre dans un  
21 projet que vous avez financé?

22 R. Dans ce... non, je me souviens pas. Malheureuse-  
23 ment.

24 Q. [547] C'est quoi le titre... c'était un projet,  
25 vous dites, c'est immeuble industriel dans le

1 coin...

2 R. Industriel, il y avait beaucoup de terrains  
3 excédentaires qui pourraient faire l'objet d'un  
4 redéveloppement également. Mais, particulièrement,  
5 le projet consistait à... à acquérir un bâtiment  
6 industriel qui était vide et occuper via des  
7 sociétés de distribution de pneus ou de...

8 Q. **[548]** Est-ce que vous vous rappelez le nom du  
9 projet ou les mots clés en lien avec ce projet-là?

10 R. Malheureusement, non.

11 Q. **[549]** Savez-vous qui était le porte-parole  
12 officiel, donc au même titre que monsieur Jean-Marc  
13 Daigle était un peu le représentant du projet Club  
14 Med, savez-vous qui était le représentant ou la  
15 personne principale dans le projet de monsieur  
16 Brandone?

17 R. Malheureusement, je m'en souviens pas.

18 Q. **[550]** Est-ce que vous voyiez un problème à ce  
19 que... Parce qu'à ce moment-là, c'est après deux  
20 mille cinq (2005) ce financement-là avec monsieur  
21 Brandone? Deux mille six (2006), pardon? Vous vous  
22 en souvenez plus. On va y aller...

23 R. (Inaudible).

24 Q. **[551]** ... indirectement. Est-ce que vous vous  
25 rappelez s'il était partie de la FTQ Construction,

1 s'il était directeur d'un local à la FTQ  
2 Construction?

3 R. Oui, il a été... en fait, je sais pas son titre  
4 exact mais il était près, évidemment, de monsieur  
5 Lavallée dans... je pense, au niveau de la vitrerie  
6 ou... Il était près, évidemment, du milieu  
7 (inaudible)...

8 Q. **[552]** Ce syndicat-là. Puis il était... si je vous  
9 suggère qu'il était trésorier de la FTQ  
10 Construction?

11 R. C'est possible.

12 Q. **[553]** O.K. Est-ce que vous voyez un problème, vous,  
13 dans la façon de faire à la SOLIM, du moins à ce  
14 moment-là, à ce qu'un membre du comité exécutif  
15 de... d'un des syndicats de la FTQ, donc la FTQ  
16 Construction, puisse obtenir du financement auprès  
17 de la SOLIM ou du Fonds de solidarité, mais plus de  
18 la SOLIM en ce qui vous concerne?

19 R. En fait, je... non si c'est déclaré, évidemment si  
20 c'est déclaré ouvertement qu'il est... qu'il sera  
21 partenaire ou il est partenaire.

22 Q. **[554]** Mais puisque vous êtes pas en mesure  
23 aujourd'hui de nous dire s'il l'était ou il l'était  
24 pas, c'est peut-être pas, est-ce qu'on peut  
25 présumer que ça a pas été déclaré si clairement de

1           ça s'il l'était du moins?

2           R. Non, s'il était ça a été déclaré, s'il l'était  
3           pas...

4           Q. **[555]** On va faire... on fera les vérifications. On  
5           va parler maintenant de la stratégie de sortie des  
6           dossiers liés à monsieur Dupuis, vous remarquerez  
7           que les dossiers de Ronald Beaulieu je les mets à  
8           part, on va les traiter dans un dernier temps,  
9           vraisemblablement demain matin ou peut-être en fin  
10          de journée aujourd'hui.

11                        Peut-être nous expliquer un peu, est-ce que  
12          la façon de faire pour sortir les dossiers de  
13          monsieur Dupuis, on l'a effleuré tout à l'heure  
14          dans une écoute précédente, est-ce que la façon de  
15          faire va être différente de celle adoptée pour  
16          monsieur Vincent et pour monsieur Accurso?

17          R. Non, relativement la même, c'est de rencontrer les  
18          partenaires et de négocier chacun des dossiers une  
19          stratégie de sortie. Idéalement d'être capable de  
20          se faire acheter, puis sortir carrément des  
21          dossiers. Donc, une stratégie qui s'ajuste selon la  
22          nature des dossiers.

23          Q. **[556]** Bref, les stratégies de dossier on peut  
24          prétendre que c'était la même façon de faire?

25          R. Oui.

1 Q. [557] Donc, c'est du cas... dossier par dossier?

2 R. Oui.

3 Q. [558] L'objectif, la valeur marchande?

4 R. Oui.

5 Q. [559] Ne pas brusquer les partenaires, essayer  
6 d'avoir une entente pour éviter des poursuites...

7 R. Oui.

8 Q. [560] ... ou des problématiques juridiques? Madame  
9 Blanchette, je vous demanderais, on va écouter une  
10 écoute cette fois-ci, c'est l'onglet 22. Donc,  
11 encore une fois pendant que ma collègue distribue  
12 les transcriptions aux parties, je vais  
13 contextualiser et avant tout coter ladite écoute,  
14 Madame la greffière?

15 LA GREFFIÈRE :

16 1216.1, 1216.2.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Merci.

19

20 112P-1216.1 : Écoute électronique 08-0469\_1732  
21 du 20 mars 2009

22

23 112P-1216.2 : Transcription de l'écoute  
24 électronique 08-0469\_1732 du 20  
25 mars 2009

1 Q. **[561]** Donc, il s'agit d'une conversation entre vous  
2 et Louis Bolduc le vingt (20) mars deux mille neuf  
3 (2009) à six heures vingt-huit (6 h 28), donc à six  
4 heures et demie (6 h 30) le soir, ça dure environ  
5 treize minutes. Il y a un extrait pertinent qu'on a  
6 exclu d'environ quatre minutes. On va attendre  
7 quelques instants. Donc, je vois que mes collègues  
8 ont la copie en main, on peut y aller. Merci.

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 On peut l'arrêter.

14 Q. **[562]** Donc, Monsieur Gionet, au début de votre  
15 témoignage vous avez parlé que monsieur Lavallée et  
16 monsieur Bolduc, également monsieur Arsenault mais  
17 on a vu que son rôle était quand même assez limité,  
18 là, que c'était les deux personnes en autorité.  
19 Vous avez également dit, plus tôt aujourd'hui, que  
20 Louis Bolduc était pressenti comme étant la relève,  
21 si on veut, de monsieur Lavallée. Quand, le vingt  
22 (20) mars deux mille neuf (2009), donc on est au  
23 début de la tempête, là, les factures de monsieur  
24 Dupuis sont sorties, ça commence tranquillement à  
25 monter, si on veut, c'est quoi... comment vous vous

1            sentez par rapport à Louis Bolduc? Parce que vous  
2            semblez lui parler ici avec... tu sais, je dirais  
3            pas, un certain respect, là, mais, je veux dire, il  
4            semble y avoir une relation qui s'installe. Peut-  
5            être nous expliquer un peu la dynamique qu'il y a,  
6            en mars deux mille neuf (2009), avec monsieur Louis  
7            Bolduc, s'il vous plaît?

8            R. Bien, évidemment, j'avais expliqué un peu plus tôt  
9            le lien quand même assez étroit entre monsieur  
10            Lavallée et Louis Bolduc. Louis Bolduc, il  
11            connaissait également très bien monsieur Accurso.  
12            Et, évidemment, le lien est à l'effet que dans son  
13            plan de carrière, effectivement, il était pour  
14            monter dans l'organisation de la FTQ,  
15            éventuellement devenir secrétaire et éventuellement  
16            président.

17            Q. **[563]** Quand vous dites donc, à... excusez-moi,  
18            c'est à la ligne 60, on parle d'un individu qu'on a  
19            caviardé mais vous dites : « Moi-même je vais en  
20            parler à Louis », là. Vous vouliez en parler à  
21            monsieur Bolduc de ce dossier-là en particulier?

22            R. Oui.

23            Q. **[564]** Dans quelle optique, en tant que membre du  
24            conseil d'administration ou...

25            R. Mais je pense c'est quelqu'un qu'il connaissait

1 bien.

2 Q. **[565]** O.K., c'est dans cette optique-là?

3 R. Oui.

4 Q. **[566]** O.K. Parfait. Si on revient à la première  
5 page, à la ligne 16. Vous semblez... vous parlez  
6 des dossiers avec Tony et tous les dossiers avec  
7 Jocelyn. À ce moment-là on est le vingt (20) mars  
8 deux mille neuf (2009), est-ce que je dois  
9 comprendre que les dossiers de Denis Vincent ne  
10 causent pas encore problème ou vous avez juste pas  
11 mentionné?

12 R. Je pense qu'à cette période-là c'était des dossiers  
13 aussi problèmes, je l'ai peut-être pas mentionné.

14 Q. **[567]** Mais ils ont jamais... c'est pas... sont pas  
15 nécessairement... les dossiers de monsieur Vincent  
16 sont pas nécessairement arrivés plus tard, là, ils  
17 étaient...

18 R. Oui, effectivement.

19 Q. **[568]** Dans la crise médiatique...

20 R. Oui.

21 Q. **[569]** ... ils étaient ciblés dès le début. Quand  
22 vous dites, à la ligne 24 cette fois-ci : « Bien,  
23 regarde, c'est Ronald », là vous parlez du 1035.  
24 Monsieur Bolduc... Louis Bolduc dit : « " Ouin ",  
25 mais c'est pas avec Jocelyn Dupuis ça, là. » Vous

1 dites : « Bien, regarde, c'est Ronald, je veux  
2 dire, y savent très bien que c'était le porteur de  
3 ballon. » Et on a entendu votre ton qui est  
4 assez...

5 R. Oui.

6 Q. **[570]** ... évocateur aussi. Quand vous dites « y  
7 savent », c'est qui ça « y » ou « ils »?

8 R. Bien, l'ensemble du conseil. L'ensemble des gens  
9 qui sont reliés à l'autorisation du dossier.

10 Q. **[571]** O.K., mais est-ce que c'est les gens... au  
11 niveau le conseil, au niveau de la SOLIM ou le  
12 conseil au niveau du Fonds?

13 R. De la SOLIM.

14 (16:07:06)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[572]** Donc, vous dites que qui était au courant?

17 R. Pardon?

18 Q. **[573]** Donc, vous voulez dire qui, qui était au  
19 courant?

20 R. Au conseil de SOLIM?

21 Q. **[574]** Oui. Bien, les « y », là, c'est qui?

22 R. Laissez-moi... permettez-moi de relire pour être  
23 certain, là, que...

24 Q. **[575]** Ligne 24.

25 R. ... je vous induis pas en erreur. Écoutez, je suis

1 pas certain si je fais allusion aux journalistes ou  
2 au conseil, parce que c'est...

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[576]** O.K., ça (inaudible) effectivement...

5 R. Dans le contexte, ça peut être...

6 Q. **[577]** Oui, effectivement, vous avez raison, ça  
7 pourrait être des journalistes.

8 R. Oui.

9 Q. **[578]** Que les journalistes sauraient que...

10 R. Oui, je pense que...

11 Q. **[579]** ... monsieur Dupuis était le porteur de  
12 ballon de monsieur...

13 R. Je m'excuse, en relisant, je pense qu'on fait  
14 allusion plus aux journalistes.

15 Q. **[580]** Oui, ça fait du sens, effectivement.

16 R. Oui.

17 Q. **[581]** Encore une fois, corrigez-moi si je me  
18 trompe, on peut constater, des lignes qui suivent,  
19 que... bien, encore une fois, que même si c'est pas  
20 tous ces dossiers-là qui sont sortis dans les  
21 médias, ils sont clairement ciblés par...

22 R. Oui.

23 Q. **[582]** ... les gens au Fonds?

24 R. Oui.

25 Q. **[583]** Et à la ligne 105, là je... je pensais que

1 c'était peut-être les gens au Fonds mais à la...  
2 suite à votre première réponse : « Oui, bin, tu  
3 sais, ils veulent savoir qui compose mon conseil. »  
4 Ça serait encore les journalistes ici, à ce moment-  
5 là?

6 R. Oui. Oui.

7 Q. **[584]** Parce que le Fonds, j'imagine, peut  
8 rapidement savoir qui compose votre conseil.

9 R. Oui. Effectivement.

10 Q. **[585]** Surtout que le PDG y siège. Et juste peut-  
11 être pour éclairer un peu nos lanternes à la toute  
12 dernière page à la ligne 189 quand on voit  
13 « (Inaudible) » à la troisième ligne, on a entendu  
14 c'est le Fondim.

15 R. Oui.

16 Q. **[586]** Est-ce que vous vous souvenez en deux mille  
17 un (2001) quel a été... juste pour éclairer,  
18 vraiment avoir le portrait global, quel était  
19 l'investissement du Fondim ou combien a investi  
20 Fondim, parce qu'on voit que la SOLIM I a investi  
21 vingt-cinq millions (25 M), SOLIM II vingt-cinq  
22 millions (25 M), mais Fondim a investi combien  
23 d'argent?

24 R. En fait la différence entre les sociétés SOLIM et  
25 SOLIM II et des fonds fermés donc, il y a vingt-

1           cinq millions (25 M) qui est investi ou à peu près  
2           dans chacun des fonds, tandis que Fondim fait  
3           partie évidemment d'un investissement annuel du  
4           Fonds où ils peuvent investir un pourcentage de  
5           l'ensemble évidemment de l'argent collecté, de  
6           l'argent accumulé pour chacun des appels de fonds.  
7           Donc, ça devient un fonds ouvert. Je me souviens  
8           pas en deux mille un (2001). C'est pas un  
9           investissement comme les SOLIM, où ils décident  
10          d'investir un montant...

11         Q. **[587]** C'est pas un montant ponctuel?

12         R. ... c'est ça, annuel.

13         Q. **[588]** C'est comme un petit fonds si on veut qui est  
14          plus ouvert en fonction des souscriptions des  
15          différents actionnaires.

16         R. C'est ça, c'est ça.

17         Q. **[589]** Toujours dans les dossiers de monsieur  
18          Dupuis, on voit que Marina Brousseau, bien, on  
19          pourra clarifier avec l'engagement de maître Ryan à  
20          savoir quand a été la sortie. Quant au Club Med  
21          vous l'avez effleuré, peut-être juste pour que ce  
22          soit bien clair pour tout le monde, on a vu, je  
23          crois, en août deux mille huit (2008) qu'il y a  
24          l'autorisation du conseil, on a vu de certaines  
25          conversations d'écoute électronique que le projet

1 n'a jamais vu le jour. Peut-être nous expliquer  
2 comment vous avez pu sortir du dossier du Club Med?

3 R. Dans l'approbation ou l'entente de partenariat il y  
4 avait des conditions de partenariat et avec ces  
5 conditions-là ça nous permettait de sortir de  
6 l'investissement.

7 Q. **[590]** Vous avez pu...

8 R. En appliquant les conditions du partenariat on  
9 pouvait sortir de l'investissement.

10 Q. **[591]** Est-ce qu'il y avait... savez-vous s'il y  
11 avait un lien de parenté quelconque avec monsieur  
12 Daigle qui pouvait causer problème dans le bilan  
13 social?

14 R. Non, je savais pas.

15 Q. **[592]** Vous souvenez pas, c'est une question que je  
16 vous demande?

17 R. Non.

18 Q. **[593]** Vous ne le savez pas. O.K. Ville Saint-  
19 Pierre, on a vu que l'autorisation datait quand  
20 même d'un certain temps.

21 R. Oui.

22 Q. **[594]** Est-ce que vous vous souvenez ou est-ce que  
23 vous savez plutôt comment le désinvestissement  
24 s'est fait à ce niveau-là?

25 R. Non, je me souviens pas le désinvestissement et la

1 date du désinvestissement de Ville Saint-Pierre.

2 Q. **[595]** On va enchaîner avec la prochaine écoute,  
3 Madame Blanchette, c'est l'onglet...

4 (16:08:14)

5 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

6 Peut-être avant...

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Oui, excusez-moi, Monsieur le commissaire.

9 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

10 Q. **[596]** Dans cette écoute-là, vous dites que votre  
11 rendement moyen tourne autour de quinze pour cent  
12 (15 %).

13 R. Oui.

14 Q. **[597]** Vous avez dit ce matin quand même que vous  
15 avez des prêts risqués, des prêts mezzanine, c'est  
16 des prêts plus risqués que des prêts bancaires  
17 traditionnels, vous devez parfois avoir connu des  
18 pertes sur ces prêts-là ou jamais?

19 R. On a jamais connu de pertes, en fait le quinze pour  
20 cent (15 %) il est combiné entre le rendement de  
21 l'équité des projets et le prêt mezzanine.

22 Q. **[598]** O.K.

23 R. Donc, évidemment au niveau de la trésorerie, le  
24 prêt mezzanine il rapporte pas toujours quinze pour  
25 cent (15 %) parce que le déboursé se fait pas de

1 lump sum, il se fait progressivement. Donc,  
2 l'argent est sorti au fur et à mesure des besoins  
3 de fonds. Ça fait que le rendement moyen est un peu  
4 moindre, mais par contre le rendement sur l'équité  
5 depuis le début est un rendement global de projet  
6 qui fait que globalement ça donne un rendement de  
7 quinze pour cent (15 %).

8 Q. **[599]** O.K. Mais dans les prêts mezzanine que vous  
9 avez faits, est-ce que parfois ça a mal tourné,  
10 perdre de l'argent dans des prêts mezzanine que  
11 vous avez faits ou jamais?

12 R. De mémoire, non.

13 Q. **[600]** Pendant que vous étiez là-bas jamais?

14 R. De mémoire, non.

15 Q. **[601]** Donc, ça veut dire que quand hier on a vu que  
16 la FIPOE parfois prenait une partie des prêts à la  
17 place de la SOLIM, à chaque fois que vous laissiez  
18 faire ceci, que le conseil laissait la FIPOE  
19 prendre une partie du prêt versus la SOLIM, donc,  
20 c'était un rendement que vous enleviez aux  
21 actionnaires de la SOLIM pour les donner au  
22 Syndicat de la FIPOE. Est-ce que vous êtes d'accord  
23 avec moi? Si à chaque fois vous frappez pour mille  
24 (1000)...

25 R. Oui.

1 Q. **[602]** ... à chaque fois que vous vous retirez, vous  
2 laissez un deux millions (2 M) à la FIPOE, donc,  
3 vous laissez un deux millions (2 M) à la FIPOE sur  
4 ses rendements, puis vous vous en privez, si vous  
5 frappez pour mille (1000) à chaque fois. Est-ce que  
6 c'est ça?

7 R. Effectivement, c'est pas parce que le Fonds avait  
8 pas suffisamment d'argent pour combler l'écart  
9 entre le prêt mezzanine que la FIPOE voulait  
10 utiliser comme prêt. C'est strictement parce  
11 qu'évidemment monsieur Lavallée voulait vraiment  
12 que... d'avoir cette participation-là, donc, c'est  
13 un rendement de moins pour...

14 Q. **[603]** Pour la SOLIM, pour les actionnaires de la  
15 SOLIM et donc, le Fonds. Les autres... les autres  
16 membres du conseil d'administration de la SOLIM  
17 étaient pas mal à l'aise un peu dans cette  
18 situation-là sachant que dans les faits ils  
19 sacrifiaient un rendement pour des gens qu'ils  
20 devaient représenter au profit d'un syndicat qui  
21 devrait pas les concerner. Est-ce qu'il y avait pas  
22 un peu une forme...

23 R. Je pense, je pense que oui.

24 Q. **[604]** ... de malaise par rapport à ça?

25 R. Oui, je pense que oui. Mais par contre évidemment

1 c'était vendu comme étant compte tenu qu'un fonds  
2 syndical c'est peut-être une bonne façon de montrer  
3 que ça peut être un véhicule également pour les  
4 différents syndicats de faire des placements  
5 beaucoup plus rentables que les placements à la  
6 banque.

7 Q. **[605]** Est-ce que vous pensez que c'est l'objectif  
8 des syndicats de faire dans la business du  
9 placement?

10 R. Je crois pas, mais évidemment c'est un risque de  
11 prêt mezzanine, évidemment enfin je suis pas... je  
12 suis pas assez connaissant des types de placements  
13 que les syndicats font, mais c'était la première  
14 fois effectivement qu'un des syndicats nous  
15 demandait de participer dans les prêts. Donc...

16 Q. **[606]** Est-ce que je comprends que dans les faits,  
17 si d'autres syndicats affiliés à la FTQ auraient  
18 voulu faire la même chose à travers la SOLIM, est-  
19 ce que vous auriez été ouvert à travailler de cette  
20 façon-là avec d'autres syndicats ou c'était juste  
21 parce que c'était monsieur Lavallée qui était au  
22 conseil et qui en même temps était à la FIPOE?

23 R. Je comprends que c'était juste monsieur Lavallée  
24 qui voulait faire la démonstration que c'était  
25 intéressant pour les syndicats. Mais si un autre

1           syndicat m'appelait pour participer, effectivement,  
2           je n'aurais pas accepté.

3           Q. **[607]** Donc, ça va un peu en lien avec ce que vous  
4           nous avez dit ce matin, là.

5           R. Oui.

6           Q. **[608]** Parce que monsieur Lavallée est une forme de  
7           dieu, on n'ose pas s'opposer à ce que lui, pour son  
8           syndicat, on a une exception, là, parce que je  
9           comprends bien de vos propos que vous n'étiez pas  
10          nécessairement à l'aise à faire ça avec tout...  
11          avec l'ensemble des syndicats affiliés à la FTQ?

12          R. Du moins pas sous cette forme-là. Si,  
13          effectivement, les syndicats auraient voulu avoir  
14          une participation, il aurait fallu qu'ils soient  
15          encadrés d'une autre façon que strictement  
16          participer comme ils le faisaient dans  
17          l'investissement avec SOLIM ou le prêt avec SOLIM.

18          Me SIMON TREMBLAY :

19          Q. **[609]** Juste pour abonder dans le... pour rebondir  
20          sur la question du commissaire. Quand vous dites  
21          que monsieur Lavallée vous demandait, on peut  
22          s'entendre que monsieur Lavallée, il ne vous a pas  
23          demandé si c'était possible. Il a dit : « La FIPOE,  
24          je pense que c'est un bon investissement, puis la  
25          FIPOE va investir. » Il a plus imposé son choix que

1 de demander la permission?

2 R. Bien, c'est évident qu'il ne me demandait pas la  
3 permission. Il me demandait d'ajouter la FIPOE  
4 comme prêteur pari passu dans le prêt mezzanine et  
5 de l'inclure à l'autorisation pour que le comité de  
6 SOLIM l'autorise. Donc, ce n'est pas une demande,  
7 ce que j'en pensais, mais vraiment une... enfin un  
8 ordre...

9 Q. **[610]** Une décision de sa part.

10 R. Une décision à l'effet qu'il veut participer dans  
11 le prêt mezzanine.

12 Q. **[611]** Donc, pour terminer la journée, il est quatre  
13 heures et vingt (4 h 20), on a le temps pour une  
14 dernière écoute électronique, comme je le disais  
15 avant la question de monsieur Lachance, à l'onglet  
16 24. Pendant que ma collègue encore une fois  
17 distribue, on va s'occuper de faire les trucs  
18 d'usage. Donc, Madame la Greffière, on va commencer  
19 par coter l'écoute.

20 LA GREFFIÈRE :

21 1217.1, 1217.2.

22

23 112P-1217.1 : Écoute électronique 08-0469\_2046

24 du 3 avril 2009

25

1 112P-1217.2 : Transcription de l'écoute  
2 électronique 08-0469\_2046 du 3  
3 avril 2009  
4

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[612]** Et je la contextualise donc. C'est une  
7 écoute, cette fois-ci, entre Yvon Bolduc, Guy  
8 Gionet, donc vous. On est sur l'heure du lunch,  
9 midi quarante-sept (12 h 47) à midi cinquante  
10 (12 h 50). C'est le trois (3) avril deux mille neuf  
11 (2009). Vous l'avez donc devant vous à l'onglet 24.  
12 Le trois (3) avril deux mille neuf (2009). L'écoute  
13 dure environ...

14 R. Je m'excuse. L'onglet?

15 Q. **[613]** 24.

16 R. 24. Excusez-moi!

17 Q. **[614]** Vous pourrez donc suivre. Et, Madame  
18 Blanchette, je vois que tout le monde a la  
19 transcription, c'est quand vous voulez.  
20 (16:16:55)  
21

22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE  
23

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[615]** Ma première question, c'est relativement,

1 Monsieur Gionet, aux lignes 9 et 10. On a effleuré  
2 un peu tout à l'heure, j'y reviens parce que c'est  
3 assez important. Ici, on a le président-directeur  
4 général du Fonds qui vous parle, il semble très  
5 préoccupé dans son ton voix ou, du moins, préoccupé  
6 dans son ton voix sur que monsieur Jocelyn Dupuis  
7 va faire une émission spéciale d'Enquête. Et là  
8 vous dites :

9 Il va nous ramasser d'aplomb  
10 puis, là, il dit :

11 Ouais.

12 et, là, on continuant en disant :

13 Bien, on sait pas trop ce qu'il va  
14 venir dire, évidemment.

15 Quand, vous, là, vous dites « il va nous ramasser  
16 d'aplomb » est-ce que c'est toujours... Bien,  
17 quelle est votre réponse? Qu'est-ce que vous pensez  
18 exactement?

19 R. Bien, en fait, je pense qu'on a effleuré cet  
20 élément-là un peu plus tôt. Évidemment, la guerre  
21 évidemment entre les... le groupe de monsieur  
22 Dupuis et de Lavallée, dans le sens tout sortir  
23 tous les dossiers que monsieur Lavallée aurait pu  
24 être impliqué, et c'est forcément tous les dossiers  
25 de monsieur Accurso.

1 Q. **[616]** Donc, est-ce que je dois comprendre que vous  
2 savez, vous, à ce moment-là, que... tout ce qu'on a  
3 décrit depuis deux journées, là, c'est-à-dire je  
4 résume succinctement et de façon non exhaustive,  
5 mais l'influence de monsieur Lavallée, le fait que  
6 monsieur Accurso et monsieur Denis Vincent ont  
7 accès, je pourrais dire, facile... plus facilement  
8 que d'autres au Fonds, tout ce que les journalistes  
9 ont appelé ce « fast track-là », est-ce que c'est  
10 ça que vous craignez à ce moment-là qu'il aille  
11 déballer, par rapport à monsieur Lavallée?

12 R. En fait, le « fast track », moi, je dirais même  
13 tous les dossiers, tous les... la structure des  
14 dossiers que monsieur Lavallée supportait avec  
15 monsieur Accurso, donc dans le cadre évidemment de  
16 cette guerre-là entre Dupuis et Lavallée.

17 Q. **[617]** Donc, c'est ça, c'est ce que vous craigniez,  
18 c'est ce que monsieur Bolduc et vous craigniez,  
19 c'est que monsieur Lava... monsieur Dupuis, pardon,  
20 aille expliquer comment monsieur Lavallée utilise  
21 le Fonds.

22 R. Oui, c'est ça.

23 Q. **[618]** Et donc...

24 (16:23:16)

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. **[619]** Mais, moi... moi, je comprends... Excusez-  
3 moi.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Bien, allez-y.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Q. **[620]** Je comprends difficilement pourquoi vous  
8 craigniez tant ça si vous pensiez tellement que ce  
9 que monsieur Accurso faisait était...  
10 historiquement, il avait toujours fait du bon  
11 rendement, tout était correct et les placements  
12 étaient bien, étaient sécurisés? Pourquoi vous  
13 craigniez tant ça?

14 R. Bien, en fait, je comprenais que... à cette  
15 période-là, il y avait quand même une campagne  
16 médiatique incluant monsieur Accurso. Donc, ça  
17 devient un partenaire important, mais un partenaire  
18 qui était questionné sur la place publique.

19 Q. **[621]** Oui, mais vous avez l'air de craindre d'avoir  
20 fait quelque chose de pas correct. Qu'est-ce que  
21 vous avez... D'ailleurs, vous dites même, au  
22 paragraphe 55 :

23 Y dit : « j'ai jamais eu d'appel »,  
24 j'ai dit : « Regarde, passe un mot à  
25 ta comptabilité aussi, n'importe qui.

1 Fais attention, là. » J'ai dit :  
2 « Écoute, on veut juste pas dire  
3 évidemment qu'on a des trucs à  
4 cacher »

5 Alors, qu'est-ce que c'est?

6 R. Je comprenais que je devais aviser les gens que les  
7 journalistes appelaient puis ils prenaient  
8 différentes tactiques pour avoir l'information et  
9 même auprès de nos partenaires. C'est dans ce sens-  
10 là que...

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[622]** En se faisant notamment passer pour un agent  
13 de la TPS...

14 R. Oui.

15 Q. **[623]** ... comme vous le décrivez plus tôt.

16 R. Oui.

17 Q. **[624]** Mais, ça, je pense, si vous me permettez,  
18 Madame la Présidente...

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Oui.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[625]** ... ce qu'elle veut dire, c'est, dans le  
23 fond, c'est que, vous, là, monsieur, vous, Guy  
24 Gionet et Yvon Bolduc saviez très bien que la façon  
25 de faire de monsieur Lavallée, si ça sortait sur la

1 place publique, donc avec les passe-droits de  
2 monsieur Accurso, les passe-droits de monsieur  
3 Vincent, notamment, vous saviez que c'était pas  
4 correct, c'était pas une pratique de bonne  
5 gouvernance et que ça allait causer des problèmes.  
6 Donc, vous aviez peur que monsieur Dupuis sorte  
7 publiquement et dénonce la façon dont vous et dont  
8 monsieur Bolduc et d'autres, notamment, toléraient  
9 le comportement de monsieur Lavallée à l'égard de  
10 monsieur Accurso, monsieur Vincent et ses autres  
11 amis. Ce n'est pas plutôt ça?

12 R. Bien, évidemment, on comprend que le... cette  
13 période-là, le risque réputationnel est extrêmement  
14 important, donc tous les dossiers qui ont été faits  
15 et supportés par un porteur de ballon, ça devient  
16 un risque réputationnel important. Alors, s'il va  
17 devant les journalistes puis il mentionne  
18 effectivement monsieur Lavallée intervenant  
19 directement, ça représentait donc un risque de...  
20 de gouvernance...

21 Q. **[626]** Donc, j'ai raison... j'ai raison de dire que  
22 monsieur Yvon Bolduc et vous, les deux présidents-  
23 directeurs généraux respectivement du Fonds de  
24 solidarité et de la SOLIM craigniez que ça sorte au  
25 grand jour les passe-droits qu'avait fait... de

1 monsieur Lavallée à l'égard d'Accurso et Vincent,  
2 donc le fait qu'il y ait des porteurs de ballon, le  
3 fait qu'il ait communément appelé un « fast  
4 track ». C'est ça que vous craigniez, dans le fond.

5 R. En fait, ce qu'on craignait, même si on se défend  
6 sur les rendements, la structuration des dossiers,  
7 évidemment toute cette apparence-là de... de  
8 porteur de dossiers était publiquement un élément  
9 assez négatif pour... pour faire peur.

10 Q. **[627]** Donc, vous êtes en train de nous dire que la  
11 seule préoccupation que monsieur Bolduc et vous  
12 avez, puis on a entendu vos tons de voix et les  
13 termes, là...

14 R. Oui.

15 Q. **[628]** ... c'est purement le risque réputationnel.  
16 C'est pas que ça sorte au grand jour que monsieur  
17 Lavallée se comportait en roi et maître à la SOLIM,  
18 si je me fie à votre témoignage.

19 R. Ah! Oui, aussi. Oui, aussi, évidemment. Comme je  
20 l'ai dit, monsieur Lavallée qui... qui était un roi  
21 dans la mesure... son autorité sur SOLIM est un  
22 élément aussi qui n'était pas... qui était  
23 dangereux, évidemment.

24 Q. **[629]** Et monsieur Dupuis, parce que dans les belles  
25 années deux mille cinq (2005), deux mille six

1 (2006)...

2 R. Oui.

3 Q. **[630]** ... deux mille sept (2007), début deux mille  
4 huit (2008), travaillant de paire avec monsieur  
5 Lavallée, avait vraisemblablement vu ça aller et  
6 vous aviez une crainte à ce qu'il dénonce le  
7 comportement de monsieur Lavallée et la façon dont  
8 il s'était comporté à la SOLIM alors qu'il était  
9 président du conseil d'administration, alors que  
10 vous étiez président-directeur général de la SOLIM  
11 et que monsieur Yvon Bolduc était président du  
12 Fonds de solidarité.

13 R. En fait, ce que je comprends dans tout cet... ce  
14 débat-là qu'on a avec... que j'ai avec monsieur  
15 Bolduc, c'est effectivement que c'est la suite  
16 évidemment de ce tapage médiatique-là qui dit que  
17 même si on explique cette démarche-là par des  
18 rendements puis une structuration des dossiers, il  
19 n'en demeure pas moins que la façon de procéder  
20 était... était questionnable, interrogeable par les  
21 journalistes et c'est ça évidemment que les gens  
22 ont peur...

23 Q. **[631]** Donc, en d'autres termes, le comportement de  
24 Lavallée n'était même pas excusable, même par des  
25 bons rendements de dix, douze, quatorze...

1 R. Oui.

2 Q. **[632]** ... quinze pour cent (10 %-12 %-14 %-15 %),  
3 c'était pas excusable par rapport à ce que monsieur  
4 Lavallée avait fait pendant toutes ces années-là.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[633]** Une dernière question avant de se laisser  
7 jusqu'à demain matin. À quelques reprises, monsieur  
8 Bolduc vous félicite et vous encourage sur le  
9 travail que vous faites présentement qu'il... et je  
10 suis à la ligne 12, à la ligne 14, de le compléter  
11 au plus sacrant et, à la ligne 32 :

12 [...] mais, ce qui est important c'est  
13 le travail que vous faites [...]

14 De quel travail parle-t-il à ce moment-là?

15 R. Dans le cadre de cette conversation-là, je  
16 comprends qu'il est de deux natures, évidemment,  
17 fournir l'information qui... qui est demandée pour  
18 répondre évidemment aux questions des journalistes  
19 et également gérer la sortie des... avec les  
20 partenaires.

21 Q. **[634]** Le plus rapidement possible.

22 R. Le plus rapidement possible de la façon...

23 Q. **[635]** Avec les conséquences qu'on a exprimées au  
24 courant de la journée...

25 R. Oui.

1 Q. [636] ... au niveau notamment des coûts...

2 R. Oui.

3 Q. [637] ... et des conséquences pour les actifs.

4 R. Oui.

5 Q. [638] Donc, il est quatre heures trente (16 h 30),  
6 je suggère de suspendre jusqu'à demain matin neuf  
7 heures trente (9 h 30).

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Parfait. Alors, à demain matin.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci.

12

13 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

14

15 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

16

---

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,  
4           sténographes officiels, dûment assermentés,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

---

24          **JEAN LAROSE**

25